

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de recherche
scientifique

Ecole Supérieure de Commerce -Koléa-

ESC

Mémoire en fin d'étude pour l'obtention du diplôme de Master en
sciences financières et comptabilité

Spécialité : Finance d'entreprise

THEME :

Contraintes relationnelles, PME-Banques et financement
dans le contexte de la pandémie covid-19

CAS : La BADR GRE Bordj Bou Arreridj

Présenté par :

BENZIANE Baya

Encadré par :

Dr. NECIB Hafisa

Nom de l'entreprise : Banque de l'Agriculture et du Développement Rurale
(GRE BBA 034).

Période de stage : Du 01/03/2023 au 02/04/2023.

L'année universitaire

2022/ 2023

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de recherche
scientifique

Ecole Supérieure de Commerce -Koléa-

ESC

Mémoire en fin d'étude pour l'obtention du diplôme de Master en
sciences financières et comptabilité

Spécialité : Finance d'entreprise

THEME :

Contraintes relationnelles, PME-Banques et financement
dans le contexte de la pandémie covid-19

CAS : La BADR GRE Bordj Bou Arreridj

Présenté par :

BENZIANE Baya

Encadré par :

Dr. NECIB Hafisa

Nom de l'entreprise : Banque de l'Agriculture et du Développement Rurale
(GRE BBA 034).

Période de stage : Du 01/03/2023 au 02/04/2023.

L'année universitaire

2022/ 2023

Dédicaces

Ma petite famille, je tiens à exprimer ma profonde gratitude et ma sincère appréciation pour le soutien inconditionnel que vous m'avez apporté tout au long de mon parcours scolaire. Vous avez été bien plus qu'une source d'encouragement ; vous avez été ma boussole, m'orientant vers la réussite, et ma source d'inspiration, m'incitant à viser toujours plus haut.

À mon cher père,

Mon cher père, tu es bien plus qu'un soutien et une force pour moi. Tu es mon guide précieux, ma figure de proue, celui qui m'a guidé avec détermination et persévérance vers la réussite. Ton rêve, que j'ai pu voir briller dans tes yeux, a été une source d'inspiration constante pour moi. Ta force et tes attentes ont renforcé ma détermination et ma volonté à chaque étape de ma vie. Je suis ici aujourd'hui grâce à toi, et je suis fière d'être ta fille. Les mots me manquent pour exprimer toute ma gratitude envers toi.

À ma chère mère,

Ma chère mère, tu es la reine de mon cœur et le pilier de notre famille. Tu es bien plus qu'une mère pour moi, tu es aussi ma confidente, ma sœur et mon amie. Tu symbolises la sécurité, la tendresse et le dévouement inconditionnel. Tu as toujours été là pour moi, faisant preuve de courage face aux difficultés pour mon bonheur et mon bien-être. Tes prières et tes vœux m'ont soutenue dans les moments les plus difficiles. Tu es un ange gardien dont la détermination ne connaît pas de limites. Je n'oublierai jamais les immenses efforts que tu as consentis pour moi.

À mon cher frère Aymen,

Mon cher frère Aymen, tu es bien plus qu'un frère pour moi. Tu es un deuxième père, un ami loyal et un compagnon d'aventure qui a toujours été à mes côtés, surmontant ensemble chaque épreuve et chaque défi. Tu devines mes besoins avant même que je les exprime, toi et notre père, et vous ne m'avez jamais refusé quoi que ce soit. Grâce à vous, j'ai surmonté les difficultés et réalisé mes rêves. Chacun de tes conseils et chaque forme de soutien que tu m'as apportés ont contribué à ma réussite et à ma croissance personnelle.

À ma chère sœur Amani et à mon frère Anis,

Amani et Anis, vous êtes la lumière qui illumine notre foyer, notre source de joie et de bonheur. Je tiens à vous remercier pour vos paroles encourageantes, votre soutien indéfectible et votre amour infini.

Et pour moi-même,

Ce chemin n'a pas été facile. Il était jonché d'obstacles et de défis. Je suis tombée et me suis relevée à maintes reprises, confrontée à la défaite et au désespoir. Mais grâce à Dieu, j'ai persévéré, et je n'ai jamais abandonné en cours de route. Je vous suis reconnaissante de m'avoir aidée à me relever et à me redresser. Aujourd'hui, le voyage de mille miles touche à sa fin.

BAYA

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers Dieu qui, par Sa grâce, nous a accordé la force, le courage et la patience nécessaires pour mener à bien ce projet et atteindre ce stade.

Un immense merci à ma promotrice, Dr NECIB HAFISA, pour son soutien précieux et son accompagnement tout au long de la rédaction de ce mémoire. Ses conseils éclairés, ses remarques constructives et sa disponibilité ont grandement contribué à l'amélioration de mon travail. Grâce à son expérience, elle a su nous guider avec bienveillance et passion, nous permettant d'enrichir nos connaissances et de développer nos compétences.

Mes sincères remerciements vont également à Monsieur HAMENNICHE LOKMANE, mon responsable de stage, et à Monsieur BOUKHARI ABDELKADER, mon maître de stage. Leur soutien inestimable, leur expertise et leurs conseils avisés ont été des piliers essentiels dans la réalisation de ce mémoire. Leurs encouragements constants et leur confiance en mes capacités ont été une source de motivation permanente.

Je souhaite exprimer ma reconnaissance à toute l'équipe de la BADR pour leur accueil chaleureux et leur précieuse contribution à mon expérience professionnelle. Leur collaboration, leur disponibilité et leur partage de connaissances ont grandement enrichi mon apprentissage et ont été des facteurs déterminants dans le développement de mes compétences.

Ma gratitude va également à ma famille, mes piliers de soutien, pour leur amour inconditionnel, leur encouragement constant et leur compréhension tout au long de mes études. Leur présence bienveillante a été ma source de force et de motivation lors des moments les plus difficiles. Leurs sacrifices et leur soutien inébranlable ont été les fondations de ma réussite.

À mes chers amis, je vous suis infiniment reconnaissant pour votre présence à mes côtés, votre soutien indéfectible et vos encouragements sincères. Vos discussions stimulantes, votre amitié précieuse et vos mots d'encouragement ont été des sources inestimables de motivation et de confiance. Vous avez été mes compagnons de route, et je suis reconnaissant de vous avoir à mes côtés.

Je souhaite également exprimer ma gratitude envers toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail. Vos intérêts, vos conseils et votre soutien ont été d'une grande valeur et ont enrichi mon parcours académique.

Enfin, ma reconnaissance s'étend à toutes les personnes qui ont joué un rôle majeur dans ma réussite, que ce soit mes collègues, mes enseignants, mes mentors ou d'autres individus. Votre apport, qu'il soit intellectuel, moral ou émotionnel, a été essentiel dans la réalisation de ce projet académique.

Sommaire

<i>Liste des tableaux</i>	II
Liste des figures	IV
<i>Liste des schémas</i>	VI
Liste des abréviations	VII
<i>Résumé</i>	IX
<i>Abstract</i>	X
Chapitre 01 : Les petites et moyennes entreprises et leur financement.	
Section 01 : La notion des petites et moyennes entreprises	2
Section 2 : Financement et perspectives de développement des PME	12
Section 3 : l'impact de la pandémie COVID-19 sur les PME en Algérie	25
Conclusion	33
Chapitre 02 : Le rôle des banques dans le financement des PME	
Introduction du chapitre	35
Section 1 : Les banques et leur rôle dans le financement des PME	36
Section 2 : Appréciation et gestion des risques dans la relation banque-PME : Contraintes et perspectives	47
Section 03 : l'impact de la pandémie COVID-19 sur la relation banque-PME	58
Conclusion du chapitre	64
Chapitre 03 : Analyse de l'impact de la pandémie Covid-19 sur les relations PME- banques	
Introduction du chapitre	66
Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil	67
Section 02 : Analyse d'une relation entre la BADR et les PME : Le dispositif de soutien de la BADR en réponse aux difficultés rencontrées par les PME pendant la pandémie de Covid-19	82
Section 03 : Évaluation des défis et mesures prises pour le financement bancaire des PME par la BADR pendant la pandémie de Covid-19	94
Conclusion du chapitre	102
Annexes	113
Bibliographie	123

Liste des tableaux

N°	Titre	Page
01	Les critères de Small Business Administration S.B. A	03
02	Définition algérienne de la PME	05
03	Les principales activités des banques publiques algériennes	43
04	Les activités principales des établissements financiers publics en Algérie	43
05	Les activités principales des banques privées en Algérie	44
06	Asymétrie d'information, risques inhérents et solutions de la théorie financière des contrats	54
07	Les ratios de structure.	59
08	Les ratios de liquidité.	59
09	Les ratios de rentabilité	60
10	Les ratios d'activité et de gestion	60
11	Fiche signalétique de la banque de l'Agriculture et du Développement Rural	75
12	Répartition des dossiers financer et création d'emploi de la BADR de l'année 2021	78
13	Répartition des dossiers finances par secteur d'activité de l'année 2021(CNAC, ANADE et ANGEM)	79
14	Nombre et montant des crédits bail accordés aux PME au cours des années 2012-	82
15	Structure de financement d'un crédit (ANSEJ, CNAC, ANGEM.)	84
16	Nombre et montant des crédit dispositif accordés aux PME au cours des années 2012-2022	84
17	Nombre et montant des crédits ETTAHADI accordés aux PME au cours des années 2012-2022	87
18	Nombre et montant des crédits RFIG accordés aux PME au cours des années 2012-2022	88
19	Les Cash-flows net	92

20	La position de trésorerie finale	92
21	Les rations d'analyse et d'évaluation	92
22	Les Cash-flows bruts	93
23	Cash-flows bruts actualisés à un taux de 20%	93
24	Contenu de dernière autorisation d'engagement du compte bancaire en 2016	94
25	La structure de financement du projet	95
26	Les caractéristiques du prêt de 14 565 800 DA	98
27	Extrait du tableau d'amortissement initial du crédit de 145 658 800	98
28	Extrait du tableau d'amortissement des échéances à rembourser	98
29	Extrait du tableau d'amortissement du crédit après report d'échéance de six mois	99
30	Les caractéristiques du prêt de 10 000 000.	99
31	Extrait du tableau d'amortissement initial du crédit de 10 000 000.	100
32	Extrait du tableau d'amortissement des échéances impayées	101
33	Réajustements effectués sur le crédit	101
34	Tableau d'amortissement mis à jour après consolidation du crédit	101
35	Évolution du nombre de demandes de crédit et décisions d'approbation ou de refus de crédit de la BADR (de 2019-2022)	102
36	Estimation de l'évolution des retards de paiement des échéances en 2020.	103
37	Suivi des crédits RFIG (2019-2020)	104
38	Suivi des crédits ETTAHADI en 2020	104
39	Etat des crédits « R'FIG » sollicitant une prorogation de délais dans le cadre des mesures covid-19	105
40	Etat des crédits « RFIG » rééchelonnées dans le cadre des mesures covid-19	106
41	Analyse synthétique des relations entre les PME et les banques et financement en situation des crise (covid-19)	107

Liste des figures

N°	Titre	Page
01	Les besoins de financement d'une PME	13
02	Situation des entreprises selon la branche d'activité.	28
03	Evolution de la demande de produits ou service selon les zones	29
04	Évolution de la production depuis le 20 mars 2020selon la taille des entreprises	29
05	Répartition des entreprises selon la « Fermeture de points de ventes/établissements » et le secteur d'activité.	31
06	Répartition des besoins en trésorerie par type d'entreprise.	32
07	Les mesures d'appui bénéficiées par les entreprises	35
08	Finance directe et indirecte	46
09	Evolution de la structure financière de la PME	49
10	Obstacles aux relations de finance directe et justifications de l'intermédiation	52
11	Niveau de liquidités de la Banque Centrale d'Algérie.	66
12	La politique d'octroi de crédit	69
13	Utilisation de nouvelles méthodes d'identification des risques de crédit	70
14	Recours aux outils de gestion des risques	70
15	Représentation graphique sur Répartition des dossiers financés et création d'emploi de la BADR de l'année 2021	78
16	Représentation graphique répartition des dossiers financés par secteur d'activité de l'année 2021(CNAC, ANADE et ANGEM)	79
17	Représentation graphique sur l'évolution de nombre et montant des crédits bail accordés aux PME au cours des années 2012-2022	82
18	Représentation graphique sur l'évolution de nombre total des crédit dispositif accordés aux PME au cours des années 2012-2022	85
19	Représentation graphique sur l'évolution de nombre et montant des crédits ETTAHADI accordés aux PME au cours des années 2012-2022	87

20	Représentation graphique sur l'évolution de nombre et montant des crédits RFIG accordés aux PME au cours des années 2012-2022	89
21	La structure financière du projet	96
22	Représentation graphique sur l'évolution du nombre de demandes de crédit et décisions d'approbation ou de refus de crédit de la BADR (de 2019-2022)	103
23	Représentation graphique sur l'évolution des retards de paiement des échéances en 2020	104

Liste des schémas

N°	Titre	Page
01	Types de clientèle.	42
02	L'organigramme du GRE « 034 »	77

Liste des abréviations

- AGB** : Arab Banking Corporation
- ANADE** : Agence Nationale de Développement de l'Emploi
- ANDI** : Agence Nationale de Développement de l'Investissement
- AND-PME** : L'Agence Nationale de Développement de la PME
- ANGEM** : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit
- ANGEM** : Agence Nationale pour la Gestion du Microcrédit
- ANSEJ** : L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
- BA** : Banque d'Algérie
- BADR** : Banque d'Agriculture et Développement Rural.
- BDL** : la Banque de Développement Local
- BFR** : Besoin en Fonds de Roulement.
- BNA** : Banque Nationale d'Algérie
- CAF** : Capacité d'Autofinancement.
- CGCI-PME** : La Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement des PME
- CNAC** : Caisse Nationale d'Allocation Chômage
- CNC-PME** : Le Conseil National Consultatif pour les PME
- CPA** : Crédit Populaire Algérien
- DPS** : droit préférentiel de souscription
- EBE** : L'excédent brut d'exploitation
- EI** : Entreprise Individuelle.
- ES** : Entreprise Sociétaire.
- EURL** : Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.
- FGAR** : Le Fonds de Garantie des crédits des PME
- IDE** : investissements directs étrangers
- PDG** : Président Directeur Général.
- PEHD** : Polyéthylène Haute Densité
- PIB** : Produit Intérieur Brut.
- PME** : Petite et Moyenne Entreprise.
- RC** : rentabilité commerciale
- RD** : ratio de division de risque
- RE** : rendement économique
- S.B.A**: Small Business Administration.

SALEM : Société algériennes de location d'équipements et de matériels

SARL : Société A Responsabilité Limitée.

SCF : système comptable financier

SCS : Société en Commandité Simple.

SEM : Sociétés d'Économie Mixte.

SNC : Société au Nom Collectif.

SOFINANCE : Société Financière, de Participation et de Placement

SPA : Société Par Actions.

SRH : Société de refinancement hypothécaire

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication.

TPE : Très Petite Entreprise.

Résumé

Les PME jouent un rôle essentiel dans l'économie algérienne, mais elles font face à d'importants défis en raison de l'instabilité économique et de la dépendance aux hydrocarbures. La pandémie de COVID-19 a aggravé ces difficultés, entraînant une baisse du chiffre d'affaires et des problèmes de liquidité dus à la fermeture temporaire des activités.

Le financement constitue l'un des principaux obstacles auxquels les PME sont confrontées. Leurs fonds propres sont souvent insuffisants, et les sources de financement internes sont quasiment impossibles en raison de leur faible rentabilité, parfois due à une mauvaise gestion. Les PME doivent donc rechercher des alternatives de financement, et les banques jouent un rôle crucial à cet égard. Elles proposent des solutions de financement adaptées aux besoins variés des PME, qu'il s'agisse d'investissements, d'opérations courantes ou de commerce extérieur.

Cependant, l'accès au financement demeure un défi majeur pour les PME. Les relations entre les PME et les banques sont soumises à des contraintes relationnelles qui rendent l'accès au financement plus complexe. Parmi ces contraintes figurent l'établissement d'une confiance mutuelle, la promotion de la transparence, la communication efficace, le développement d'une connaissance mutuelle et la gestion des risques.

Ce mémoire propose une analyse de deux cas pratiques afin de mieux comprendre les défis de financement auxquels les PME sont confrontées, ainsi que les contraintes spécifiques de cette période. L'objectif est de fournir des informations approfondies et des techniques bancaires pertinentes pour soutenir le financement des PME.

L'étude examine les contraintes relationnelles entre les PME et les banques dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en Algérie. Elle met en évidence les défis de financement auxquels les PME font face, ainsi que les contraintes particulières liées aux relations avec les banques. L'objectif est de contribuer significativement à la compréhension de ces enjeux et de proposer des perspectives pour améliorer l'accès au financement des PME.

Mots clés : PME, crise, COVID-19, banques, relations banques-PME, financement, contraintes relationnelles.

Abstract

Small and Medium Enterprises (SMEs) play a crucial role in the Algerian economy, but they face significant challenges due to economic instability and dependence on hydrocarbons. The COVID-19 pandemic has exacerbated these difficulties, leading to a decline in revenue and liquidity problems due to temporary business closures.

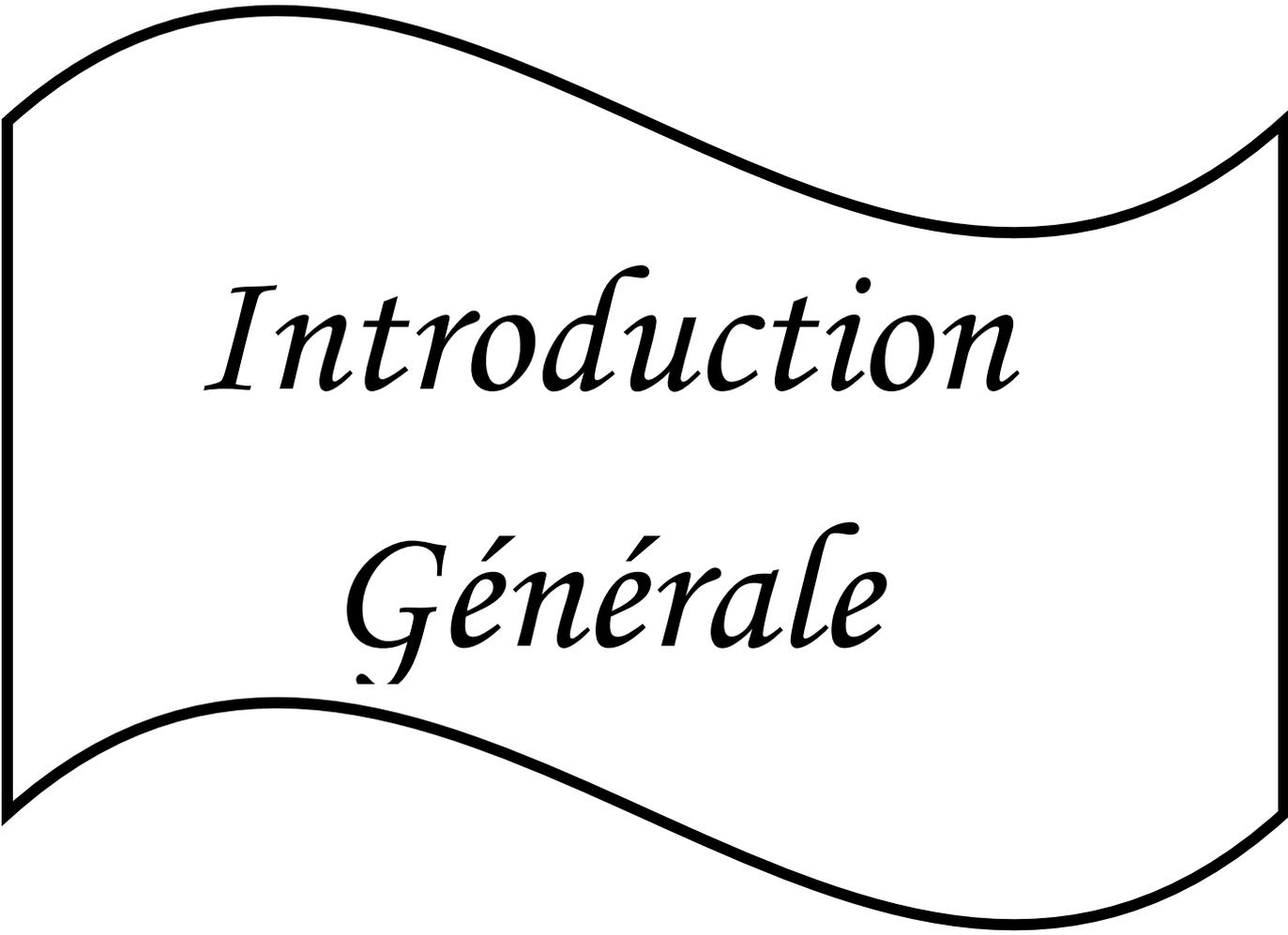
Financing is one of the main obstacles that SMEs encounter. Their own capital is often insufficient, and internal funding sources are nearly impossible due to low profitability, sometimes resulting from poor management. Therefore, SMEs need to seek alternative financing options, and banks play a crucial role in this regard. They offer financing solutions tailored to the diverse needs of SMEs, whether it's for investments, day-to-day operations, or foreign trade.

However, access to financing remains a major challenge for SMEs. The relationship between SMEs and banks is subject to relational constraints that make accessing financing more complex. These constraints include establishing mutual trust, promoting transparency, effective communication, developing mutual understanding, and risk management.

This dissertation proposes an analysis of two practical cases to better understand the financing challenges that SMEs face, as well as the specific constraints of this period. The objective is to provide in-depth information and relevant banking techniques to support SME financing.

The study examines the relational constraints between SMEs and banks in the context of the COVID-19 pandemic in Algeria. It highlights the financing challenges that SMEs face, as well as the specific constraints related to their relationships with banks. The goal is to significantly contribute to the understanding of these issues and propose perspectives to improve SMEs' access to financing.

Keywords: SMEs, crisis, COVID-19, banks, bank-SME relationships, financing, relational constraints.



Introduction

Générale

Introduction générale

La place des petites et moyennes entreprises (PME) dans l'économie est cruciale pour la diversification économique, la création d'emplois et la croissance économique.

En Algérie, les PME constituent le pilier de l'économie nationale, générant environ 70% de l'emploi et contribuant à environ 20% du produit intérieur brut (PIB) du pays. Elles jouent également un rôle crucial dans l'intégration et l'équilibre régional et social, ainsi que dans la promotion de l'industrie et de l'innovation.

Cependant, malgré leur importance, les PME en Algérie font face à des défis dans un environnement économique qui ne reconnaît pas suffisamment leur rôle dans la création de richesse, la diversification économique et l'entrepreneuriat. Cette situation est d'autant plus critique dans le contexte actuel de crise financière et d'instabilité économique qui a eu des effets dévastateurs sur le tissu économique, mettant ainsi en péril les efforts visant à soutenir la révolution économique des PME. Néanmoins, les PME ont historiquement émergé durant les périodes de crise économique, ce qui les rend plus résilientes face aux perturbations des marchés et aux pressions externes.

Dans ce contexte, le financement des PME est fondamental pour leur développement et leur croissance à long terme, et les banques jouent un rôle essentiel dans ce domaine en offrant des prêts et des lignes de crédit adaptées à leurs besoins spécifiques. Les banques sont des institutions financières indispensables qui gèrent et intermédièrent les ressources financières, fournissent des services bancaires et de crédit, et facilitent les transactions financières. Elles contribuent également au développement économique en finançant les entreprises, en particulier les PME, en soutenant l'investissement et en favorisant l'innovation. De plus, les banques jouent un rôle vital dans la stabilisation et la régulation du système financier, en veillant à la sécurité et à la confiance lors des transactions financières.

Cependant, l'accès des PME au financement bancaire peut être difficile en raison de différents facteurs tels que leur taille, leur historique de crédit et leur capacité à fournir des garanties suffisantes. De plus, les prêts bancaires peuvent être assortis de conditions strictes, telles que des taux d'intérêt élevés, des exigences de garanties supplémentaires et des échéances de remboursement courtes.

Dans ce contexte, l'émergence soudaine de la pandémie de Covid-19 dans le monde a bouleversé la communauté internationale. La crise causée par le virus a changé le système économique mondial et a montré à quel point les économies sont fortement interconnectées, fragiles et mal préparées à un choc sanitaire de cette ampleur. Les PME, en particulier, ont été confrontées à des défis considérables pour accéder au financement.

Ainsi, les relations entre les PME et les banques ont pris une importance particulière durant cette période difficile, car elles sont souvent la principale source de financement pour ces entreprises. Toutefois, ces relations sont souvent soumises à des contraintes relationnelles qui peuvent compliquer l'accès au financement, telles que la confiance mutuelle, la transparence, la communication efficace, la connaissance mutuelle et la capacité à gérer les risques.

Le présent mémoire se propose donc d'explorer les contraintes relationnelles entre les PME et les banques dans le contexte de la pandémie de Covid-19. En mettant en évidence ces contraintes, nous chercherons à comprendre comment elles affectent l'accès des PME au financement bancaire et à proposer des recommandations pour renforcer ces relations et faciliter le financement des PME dans ce contexte complexe.

Introduction générale

La problématique :

En combinant une approche théorique avec l'analyse d'un cas réel, notre travail vise à répondre à la question suivante :

« Comment la pandémie de COVID-19 a-t-elle impacté les relations de financement entre les PME et les banques, et quelles initiatives ont été prises par les institutions bancaires pour soutenir les PME pendant cette période de crise ? ».

Afin de bien cerner cette problématique, nous avons posé les questions secondaires suivantes :

- Quels sont les principaux défis auxquels les petites et moyennes entreprises (PME) en Algérie sont confrontées en termes de financement et de perspectives de développement ?
- Quel est l'impact de la pandémie COVID-19 sur la capacité des PME à obtenir un financement bancaire ?
- Comment les banques ont-elles répondu aux besoins de financement des PME pendant la pandémie COVID-19 ?

Les hypothèses :

Pour répondre à ces questions nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

H1 : Les PME font face à des défis majeurs en matière de financement et de perspectives de développement en Algérie, notamment des difficultés d'accès au crédit bancaire, des exigences rigoureuses en matière de garanties, une dépendance à l'économie informelle et une capacité d'innovation limitée.

H2 : La pandémie COVID-19 a eu un impact négatif sur la capacité des PME à obtenir un financement bancaire en raison d'une baisse de la demande, d'une augmentation des risques de défaut de paiement et d'une hausse des taux d'intérêt.

H3 : Les banques ont répondu à la crise de la pandémie COVID-19 en exigeant des garanties supplémentaires pour les prêts aux PME, en réduisant le montant des prêts et en augmentant les taux d'intérêt.

❖ Objectif de la recherche :

L'objectif de cette recherche est de comprendre les contraintes relationnelles entre les PME et les banques dans le domaine du financement, en mettant particulièrement l'accent sur l'impact de la pandémie COVID-19.

Les objectifs spécifiques sont d'analyser les défis rencontrés par les PME dans l'obtention de financements bancaires pendant la pandémie, d'évaluer les mesures prises par les banques pour soutenir les PME pendant cette période, d'explorer les opportunités pour améliorer les relations entre les PME et les banques, et enfin de fournir des recommandations pratiques pour renforcer la collaboration entre les deux parties et favoriser le développement économique.

Cette recherche vise également à contribuer au développement personnel en acquérant une expertise dans le domaine des startups, des PME et des services bancaires.

❖ Choix et intérêt du thème :

Introduction générale

En ce qui concerne le choix et l'intérêt de notre étude, plusieurs raisons justifient notre thème de recherche :

- **Importance économique :** Les PME jouent un rôle clé dans la relance économique en raison de leurs caractéristiques distinctives telles que la créativité, la réactivité, la compétitivité et la performance. Leur contribution à l'économie est significative, ce qui rend leur étude essentielle pour comprendre leur impact sur le développement économique.
- **Pertinence de l'actualité :** La pandémie COVID-19 a eu un impact majeur sur l'économie mondiale, y compris sur les PME. Étudier les contraintes relationnelles entre les PME et les banques dans ce contexte permettra de mieux comprendre les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées et d'explorer des solutions pour soutenir leur activité et leur croissance.
- **Recherche peu explorée :** Le choix de notre thème s'explique par le constat du nombre limité de recherches spécifiquement dédiées aux PME. Malgré leur prédominance dans le tissu économique, il existe un déséquilibre entre l'importance des PME et la quantité de travaux de recherche qui leur sont consacrés. Il est donc crucial de combler cette lacune en approfondissant notre compréhension des PME et de leurs enjeux.
- **Importance pratique :** Notre recherche vise à avoir une incidence pratique en fournissant des informations et des recommandations concrètes pour améliorer les relations entre les PME et les banques. Ces résultats pourront être utilisés par les décideurs politiques, les banques et les PME elles-mêmes afin d'améliorer l'accès au financement et de maintenir leur activité économique dans des conditions difficiles.

❖ **Outils d'étude :**

Afin d'approfondir notre compréhension et d'élargir nos connaissances sur le sujet abordé dans notre travail, nous avons entrepris une recherche approfondie en consultant une variété de ressources académiques telles que des livres, des ouvrages, des articles, des revues spécialisées et des thèses de doctorat.

Parmi les ouvrages et articles que nous avons examinés, nous pouvons citer :

- "La PME face à sa banque" par ISABELLE FITSOUNI, publié par PERFORMA en France en 1980.
- "La problématique de la création d'entreprises face aux contraintes socioéconomiques de l'environnement local en Algérie" par KOUIDER BOUTALEB (2006).
- "Caractériser les pratiques de conception des PME pour mieux accompagner leurs projets d'innovation" par JEAN-CLAUDE BOLDRINI (2008) dans la Revue internationale PME : Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise.
- "La recherche en finance entrepreneuriale : critique sur l'état actuel des connaissances et proposition d'un nouveau cadre de réflexion" par Josée ST-PIERRE ET NAZID FADIL (2011).
- "Structure d'endettement des PME françaises : une étude sur données de panel" par Y. ZIANE (2004) dans la Revue internationale PME : Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise.

Introduction générale

- "La compétence relationnelle de l'entreprise : une réponse à l'opportunisme des relations banque-entreprise" par N. GARDES et I. MAQUE (2012) dans la Revue internationale PME : Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise.

Cette recherche approfondie nous a permis de bénéficier d'une diversité de perspectives et d'informations provenant d'experts dans le domaine, ce qui a grandement enrichi notre travail et en a facilité la compréhension.

❖ **Méthodologie de recherche**

Pour répondre à la problématique principale et tester les hypothèses, notre étude s'est appuyée sur une méthodologie de recherche comprenant une approche descriptive, analytique et statistique.

- L'approche descriptive a été utilisée pour examiner les aspects théoriques et aborder les concepts essentiels liés à la relation entre les banques et les PME, ainsi que pour présenter l'étude de cas. Cette approche nous a permis de fournir une vue d'ensemble détaillée des différents éléments impliqués dans cette relation, en mettant l'accent sur l'impact de la Covid-19.
- L'approche analytique a été employée dans la partie pratique de notre étude afin d'analyser les données recueillies lors de l'étude de cas. Nous avons examiné en détail les différentes informations relatives aux crédits accordés par la banque aux PME, en utilisant des méthodes analytiques appropriées pour évaluer et interpréter ces données.
- L'approche statistique pour calculer les pourcentages d'évolution des crédits bancaires accordés aux PME, ainsi que pour établir les tableaux d'amortissement et les critères d'analyse de la demande de crédits. Cette approche statistique nous a permis d'obtenir des mesures quantitatives précises et de fournir une base solide pour nos analyses et nos conclusions.

❖ **Plan de travail**

Afin d'apporter des réponses éclairées et de vérifier nos hypothèses, nous avons adopté une méthodologie de recherche rigoureuse. Nous avons structuré notre travail de recherche en trois chapitres, dont deux théoriques et un pratique, chacun étant composé de trois sections. Cette division nous permet de présenter de manière claire et organisée les différents aspects de notre étude.

Le premier chapitre traite des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et de leur financement. Il est subdivisé en trois sections. La première section explore la notion de PME, en définissant clairement les critères et les caractéristiques qui les distinguent. La deuxième section aborde le financement des PME et examine les perspectives de développement qui leur sont offertes. La troisième section analyse spécifiquement l'impact de la pandémie COVID-19 sur les PME en Algérie, en mettant en évidence les défis auxquels elles ont été confrontées.

Le deuxième chapitre met en lumière le rôle des banques dans le financement des PME. Il est également divisé en trois sections. La première section met en évidence l'importance des banques dans le processus de financement des PME, en soulignant les différents mécanismes

Introduction générale

et instruments financiers disponibles. La deuxième section examine l'évaluation et la gestion des risques dans la relation entre les banques et les PME, en mettant en évidence les contraintes et les perspectives qui influencent cette dynamique. Enfin, la troisième section se concentre sur l'impact de la pandémie COVID-19 sur la relation entre les banques et les PME, en examinant les changements et les ajustements qui ont été nécessaires.

Nous concluons notre travail par la présentation du troisième chapitre, qui met en pratique les connaissances acquises dans les deux premiers chapitres. Ce chapitre comprend une étude pratique axée sur l'analyse de l'impact de la pandémie COVID-19 sur les relations entre les PME et les banques, à travers une étude de cas de la banque BADR. Il est également divisé en trois sections. La première section présente l'organisme d'accueil et détaille la méthodologie de recherche que nous avons suivie. La deuxième section présente une étude de cas spécifique portant sur l'octroi et le remboursement d'un crédit bancaire pour une PME auprès de la banque BADR pendant la pandémie COVID-19. Enfin, la troisième section analyse en profondeur l'impact de la pandémie COVID-19 sur les relations entre les PME et les banques, en examinant les résultats de notre étude de cas et en tirant des conclusions pertinentes.

Dans la conclusion générale, nous revenons sur l'ensemble des hypothèses formulées et les confirmons où les infirmons. Nous formulons également des recommandations en lien avec le sujet traité.

Grâce à cette méthodologie de recherche solide et à notre approche structurée, nous sommes en mesure d'apporter des contributions significatives à la compréhension du financement des PME et des effets de la pandémie sur leur activité, tout en offrant des recommandation pratiques pour les acteurs impliqués dans ces domaines.



Chapitre 01

Chapitre I : Les petites et moyennes entreprises et leur financement.

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) occupent un rôle essentiel dans l'économie mondiale en tant que moteurs de croissance et créateurs d'emplois. Cependant, l'accès au financement constitue l'un des défis majeurs auxquels ces entreprises sont confrontées.

Les PME ont des besoins de financement spécifiques, tels que le soutien à leur croissance et la gestion de leur trésorerie, qui sont souvent difficiles à combler en raison de divers obstacles.

La pandémie de COVID-19 a aggravé cette situation, provoquant une contraction économique et une incertitude croissante. Les PME ont été particulièrement touchées, avec une baisse significative de leur chiffre d'affaires et des difficultés à maintenir leurs activités. Dans ce contexte complexe, il est important de comprendre les défis spécifiques auxquels sont confrontées les PME en matière de financement et d'explorer les solutions envisageables pour faciliter leur accès aux ressources financières nécessaires.

Ce chapitre se concentre donc sur l'étude des PME et de leur financement. Tout d'abord, nous établirons une définition claire et approfondie des PME, en mettant en évidence leurs caractéristiques distinctives et leur importance économique. Ensuite, nous explorerons les différentes modalités de financement, tant internes qu'externes, en soulignant les avantages et les contraintes associés à chacune d'entre elles. Nous examinerons également les perspectives de développement offertes aux PME, en identifiant les opportunités et les défis auxquels elles sont confrontées sur le marché.

Enfin, nous analyserons l'impact spécifique de la pandémie du COVID-19 sur les PME en Algérie. Nous étudierons les conséquences économiques de la crise sanitaire sur ces entreprises et nous nous pencherons sur les mesures mises en place pour les soutenir. Cette analyse approfondie nous permettra de mieux comprendre les répercussions de la pandémie sur le tissu économique algérien.

Ainsi, ce chapitre sera structuré en trois sections :

- La notion de la Petite et Moyenne Entreprise.
- Financement et perspectives de développement des PME.
- L'impact de la pandémie COVID-19 sur les PME en Algérie.

Section 01 : La notion des petites et moyennes entreprises

Cette section explore l'importance cruciale des PME dans l'économie mondiale, tout en soulignant la variation des critères de définition selon les pays et les secteurs. Nous étudierons en détail le concept de PME, leurs caractéristiques et leurs typologies, ainsi que leur rôle et leur impact dans les domaines politique, économique, social et fiscal.

1. Le concept de petites et moyennes entreprises**1.1. Origine du concept PME**

Au 19^{ème} siècle en Europe, l'agriculture individuelle et la commercialisation des produits étaient les sources de revenus principales pour les PME. Toutefois, jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, la plupart des chercheurs considéraient les PME comme un obstacle au développement économique, ce qui a conduit à la mise en place des politiques sociales visant à les aider. Les PME étaient alors principalement des ateliers artisanaux qui ont ensuite évolué en se mécanisant et en embauchant une main d'œuvre qualifiée et hiérarchisée.

Au Japon, les PME ont été à l'origine de la fortune industrielle du pays et restent un secteur productif important grâce à la vitalité de ses dirigeants et à la main d'œuvre qualifiée mais peu coûteuse.

Aux États-Unis, les PME se sont développées entre les deux guerres mondiales après l'adoption de la loi « anti-trust »¹ et l'essor de la sous-traitance.

En Europe, la crise économique a entraîné la faillite de nombreuses grandes entreprises industrielles et a donné un regain d'intérêt pour les petites et moyennes entreprises².

En Algérie, la récession économique des années 80 a poussé les pouvoirs publics à entreprendre des réformes économiques visant à libéraliser l'économie du pays et à donner une place importante à la PME et à l'initiative privée dans le développement et la modernisation économique. Ces réformes ont conduit à une augmentation significative du nombre de PME privées dans le pays³.

1.2. Définition de la PME

De nombreux économistes cherchent à établir une définition universelle de la PME, mais cette notion est sujette aux variations dans le temps et dans l'espace. Chaque pays possède sa propre définition, qui est influencée par ses exigences et sa politique, ce qui crée une diversité de perspectives. Par conséquent, «*la PME est considérée comme un concept flou* »⁴, avec des critères de définition qualitatifs et quantitatifs.

Comme chaque pays établit sa propre définition en fonction de sa politique étatique, les critères de définition peuvent varier d'un pays à l'autre.

¹ La loi **anti-trust** c'est une disposition visant à démanteler un trust ou bien une entreprise. Un trust est un groupe d'entreprises susceptibles de créer une situation de monopole et d'abuser de la position dominante issue de ce monopole. La plus célèbre des lois anti-trust est le Sherman Act (1905) qui a permis l'ouverture des grands procès contre la Standard Oil et Rockefeller. Les griefs courants à l'encontre du monopole sont qu'il serait malthusien : il réduirait la quantité disponible et augmenterait le prix. La loi antitrust est principalement utilisée par le Département de la Justice américain.

² MOEZ, A. : « Les sources de financement des PME et la mise en place du marché alternatif », IHEC Carthage - Maîtrise en Sciences Comptables, 2007.

³ SILEKHAL, K. ; KORICHI, Y. et GABOUSSA, A. : « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes perspectives, مجلة أداء المؤسسات الجزائرية, العدد 2013/04, PP.49-29.

⁴ WITTERWULGHE, R. ; « La PME une entreprise humaine », édition : De Boeck ; Paris-Bruxelles, 1998, P.13.

1.3. Critères d'identification de la PME

Afin de préciser la définition de la « *PME* », nous allons nous appuyer sur deux critères d'identification : les critères qualitatifs et les critères quantitatifs.

1.3.1. Les critères quantitatifs

Les critères quantitatifs visent principalement à mesurer la taille de l'entreprise. Ces indicateurs permettent de déterminer un seuil à partir duquel l'entreprise peut être classée comme petite, moyenne ou grande, en se basant sur une seule donnée chiffrée. Dans la littérature, les deux critères les plus fréquemment utilisés sont l'effectif et le chiffre d'affaires⁵.

➤ Le nombre d'employés

Le critère de l'effectif est le plus couramment utilisé par la plupart des pays car il est facile à évaluer. En outre, il permet de mesurer le rôle que joue l'entreprise dans la création d'emplois et la réduction du chômage.

Les PME se réfèrent aux entreprises de petite à moyenne taille, en particulier en ce qui concerne leur effectif.

En prenant en compte ce critère, il est possible de distinguer quatre catégories d'entreprises⁶:

- Les micro-entreprises : qui n'ont aucun employé.
- Les très petites entreprises (TPE) : qui ont de 1 à 9 employés.
- Les petites entreprises : qui ont de 10 à 49 employés.
- Les moyennes entreprises : qui ont de 50 à 250 employés.

➤ Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est un critère fréquemment utilisé pour évaluer l'importance d'une entreprise. Il est souvent considéré comme l'indicateur financier le plus significatif, reflétant l'importance et l'influence de l'entreprise.

Pour une définition plus précise de la PME selon la Small Business Administration, toute entreprise qui ne dépasse pas certaines limites est prise en compte.

La classification sectorielle peut être visualisée dans le tableau ci-dessous :

Tableau N °01 : Les critères de Small Business Administration S.B.A

Groupe d'industries	Critère (selon l'industrie)	Intervalles des limites
Commerce	Travailleurs occupés	Moins de 100 travailleurs
Commerce de détail	Recette maximales annuelles	De 50 à 20 millions \$ selon les sous-secteurs
Construction	Recette maximales annuelles	De 07 à 17 millions de \$, selon les sous-secteurs
Manufacture	Travailleurs occupés	De 500 à 1500 selon les sous-secteurs
Transport	Recette maximales annuelles	De 1 à 25 millions de \$ selon les sous-secteurs

⁵ FITSOUNI, I. : « la PME face à sa banque », édition PERFORMA, France 1989, P.18.

⁶ *Ibid.*, PP.23-26.

Extraction	Travailleurs occupés ou recette maximales annuelles	Moins de 500 ou moins de 5 millions de \$, selon les sous-secteurs
Agriculture	Recette maximales annuelles	De 0,5 à 9 millions de \$, selon les sous-secteurs
Services	Travailleurs occupés ou recette maximales annuelles	De 500 à 1500 ou de 3,5 à 21,5 millions de \$, selon les sous-secteurs

Source : WTTTERWULGHE Robert ; « **LA PME une entreprise humaine** » : édition De Boeck ; Paris-Bruxelle,1998, P.26.

➤ **Total du bilan**

Cette notion financière permet de mesurer la valeur d'une PME. Bien que ce paramètre soit souvent utilisé par les théoriciens comme critère d'identification des PME, il présente certaines limites car la structure globale du bilan peut ne pas refléter les variations des stocks, des créances et de la trésorerie.

➤ **Le capital investi**

Le capital investi est considéré comme le critère le plus fiable et pertinent, bien que sa valeur puisse varier d'une PME à l'autre.

➤ **Actifs immobilisés nets**

Ce critère comprend les immobilisations corporelles, incorporelles et financières. Sa valeur est déterminée en fonction du montant comptabilisé à la fin du dernier exercice.

➤ **La valeur ajoutée**

Cette mesure, la valeur ajoutée, permet de véritablement évaluer l'impact de l'activité de l'entreprise et sa contribution à l'économie nationale en termes de revenu national ou de PIB. Elle permet également de mieux comprendre la contribution de chaque facteur impliqué dans la production de l'entreprise.

1.3.2. Les critères qualitatifs

Les critères quantitatifs pour définir les PME ne sont pas toujours satisfaisants. Dans ce cas, une approche qui se penche sur la "boîte noire" de l'entreprise met davantage l'accent sur des critères managériaux et organisationnels, tels que la propriété de la direction et sa relation avec l'environnement, ainsi que la dimension humaine et la qualité de la gestion de l'entreprise, les stratégies et les objectifs de la direction. Ces critères sont considérés comme étant plus pertinents⁷.

➤ **La dimension humaine et la qualité de la gestion de l'entreprise**

La personnalité du dirigeant est étroitement liée à la dimension humaine de la PME. Selon cette approche, une PME est définie comme une unité de production, de direction et de gestion, dirigée par un dirigeant unique qui en est souvent propriétaire et directement impliqué dans la vie de l'entreprise⁸.

➤ **Les stratégies et les objectifs de la direction**

Les stratégies et objectifs de la direction sont également des critères qualitatifs pour évaluer la réalité de la PME. En termes de stratégie, une entreprise est considérée comme une PME si sa stratégie est intuitive et peu formalisée. L'entrepreneur propriétaire s'appuie principalement sur son expérience personnelle pour prendre et mettre en œuvre des décisions.

⁷ JULIEN, P.-A. et MARCHESNAY, M. : « La petite entreprise », Vuibert, Paris, 1987, PP.60-68.

⁸ WTTTERWULGHE, R. : Op.cit, P.17.

1.3.3. La PME dans les pays industrialisés

La définition des PME varie selon les pays industrialisés en raison de la diversité de leurs objectifs, et aussi, en fonction des particularités démographiques, financières et économiques nationales.

Les critères, pour définir les PME, sont multiples, mais en général, ils se basent sur deux critères principaux : le nombre d'emplois et le chiffre d'affaires.

Au Japon, les critères sont le capital et l'emploi, tandis qu'en France, les critères couramment retenus sont les effectifs et/ou le chiffre d'affaires hors taxes. Pour être considérée comme une PME, l'entreprise doit généralement employer moins de 500 personnes et avoir un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros⁹.

1.3.4. La PME dans les pays en voie de développement

La définition de la PME varie considérablement selon les pays en voie de développement, qui accordent souvent une grande importance à l'emploi en raison des demandes croissantes. Bien que les critères utilisés pour définir les PME dans ces pays soient nombreux, ils privilégient généralement l'emploi.

1.3.5. La PME en Algérie

On peut définir la PME Algérienne comme une entreprise qui produit des biens et des services, et qui emploie entre 1 à 250 personnes à temps plein pendant une année. Cette entreprise doit respecter le critère d'indépendance et avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 4 milliards de DA, ainsi qu'un total de bilan qui ne dépasse pas cette même somme¹⁰.

Tableau N °02 : Définition algérienne de la PME

Entreprises	Effectif (Employés)	Chiffre d'affaires (CA)	Total Bilan
Très petite entreprise	De 01 à 09	< 20 millions DA	< 10 millions DA
Petite entreprise	De 10 à 49	< 200 millions DA	< 100 millions DA
Moyenne entreprise	De 50 à 250	200 millions à 2 milliards DA	100 à 500 millions DA

Source : GHARBI Samia : « **les PME/PMI en Algérie : état des lieux** », CAHIERS DU LAB.RII (Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation), N°238, université de littorale côte d'opale, Mars 2011.

Jusqu'à présent, il n'existe pas de définition standardisée de la PME à travers le monde, ce qui peut rendre les comparaisons entre différents pays complexes. C'est la raison pour laquelle la Commission des communautés européennes a choisi d'harmoniser la définition de la PME à travers les pays membres, afin d'établir une définition commune.

Depuis le 1er janvier 1997, la définition de la PME en vigueur est celle publiée dans le Journal Officiel des Communautés Européennes du 30 avril 1996. Selon cette définition, la PME est une entreprise indépendante sur le plan financier, qui emploie moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est plafonné à 40 millions d'euros¹¹.

⁹ MALLERAY, P. ; CHERTOK, G. et PHILIPPE, P. : « Le financement des PME », 2009, P.20.

¹⁰ La loi n°17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME, Art 05.

¹¹ OLIVIER, T. : « LES PME : de nouvelles approches », Edition Flammarion, Paris, 1999, PP.5-11.

2. Caractéristiques des PME

Les PME présentent diverses caractéristiques qui leur offrent certains avantages exploitables, mais également des faiblesses entravant leur croissance¹².

2.1. Les forces des PME

Les PME disposent de plusieurs avantages qu'elles peuvent exploiter pour maximiser leurs profits, notamment :

- La fluidité de la communication : en raison du nombre limité d'employés, la communication est plus facile, favorisant ainsi la collaboration et la créativité, et permettant une uniformité des informations pour l'ensemble du personnel.
- La rapidité de prise de décision : les PME sont très flexibles, ce qui leur permet de réagir rapidement aux événements imprévus.
- La concentration de l'effort : généralement, les PME se concentrent sur un marché ou un segment de marché spécifique, ce qui leur donne une vision claire de leur évolution et leur permet de trouver la meilleure adéquation entre leur produit et leur marché.

2.2. Les faiblesses des PME

Les PME rencontrent plusieurs handicaps, notamment :

- La perte d'autonomie : l'autonomie des PME est souvent relative, car elles sont orientées vers la sous-traitance pour les grands groupes.
- La fragilité financière : la plupart des bilans des PME sont caractérisés par un poids élevé du court terme, ce qui les rend financièrement fragiles.
- Les difficultés d'accès aux ressources financières et humaines : en raison de leur sous-capitalisation et de leur manque de notoriété, l'accès aux ressources financières est difficile pour les PME. Il en va de même pour le recrutement de compétences professionnelles, qui préfèrent souvent travailler pour de grands industriels en raison de la rémunération supérieure.

Le tableau qui résume les principaux points forts et points faibles des PME se trouve dans l'annexe n°01.

2.3. Caractéristiques propres aux pays en voie de développement

Les PME des pays en développement sont confrontées à des contraintes plus lourdes que les autres. Ces obstacles peuvent être résumés comme suit :

- Les petites entités ont une faible capacité à se faire entendre dans la formulation de l'action gouvernementale et il n'y a pas de dialogue institutionnalisé entre les secteurs public et privé ;
- L'initiative privée est souvent confrontée à des préjugés défavorables, ainsi qu'à une prise de distance et une méfiance réciproque entre le secteur public et privé ;
- Les entreprises publiques nationales dominent souvent les secteurs stratégiques, et le secteur public prédomine dans la promotion des exportations et des investissements ;

¹² LACHMANN, J. : « Financer l'innovation des PME », édition Economica, P.25.

- Le tissu des PME est constitué en grande partie de micro-entreprises, et le secteur informel représente une part importante de l'activité économique, ce qui complique la réglementation¹³.

2.4. Caractéristiques des PME algériennes

Les caractéristiques des PME en Algérie ne sont pas homogènes et varient en fonction du secteur d'activité, de la taille de l'entreprise et de sa région d'implantation. En plus des caractéristiques partagées avec les PME des pays en développement mentionnées précédemment, les PME algériennes sont également marquées par ¹⁴:

- Une structure financière souvent fragile avec une prédominance du capital amical ;
- Une concentration relative dans les secteurs de la production de biens de consommation et de services ;
- Une compétence et une qualification professionnelle des dirigeants des PME souvent non justifiées, avec une faible capacité managériale ;
- Une faiblesse de l'accumulation technologique ;
- Une quasi-absence d'innovation et de manque d'inventivité ;
- Un manque d'informations fiables, pertinentes et actualisées ;
- Une grande souplesse structurelle et un manque de spécialisation.

3. Typologies des PME

On peut classer les PME en fonction de différents critères, notamment :

3.1. Classification selon la forme juridique

Dans ce contexte, il convient de distinguer entre les entreprises du secteur privé, les entreprises du secteur public et les entreprises du secteur semi-public.

3.1.1. Les entreprises du secteur privé

Il s'agit d'entreprises dont les capitaux, à la fois techniques et financiers, sont intégralement détenus par des particuliers, ce qui permet d'établir la distinction suivante :

- **Entreprise Individuelle (EI)**

Le choix d'une entreprise en « nom personnel » est très simple car il n'y a pas de distinction entre le patrimoine de l'entreprise et celui de l'entrepreneur.

- **Entreprise sociétaire (ES)**

Les entreprises détenues par au moins deux personnes existent sous différentes formes :

- **Société au nom collectif (SNC)**

La SNC est une forme d'entreprise qui possède une personnalité morale, où les associés sont responsables indéfiniment et solidairement envers les tiers.

- **Société en commandité simple (SCS)**

Cette forme d'entreprise est constituée de personnes qui détiennent des capitaux mais qui n'ont pas les fonds suffisants pour répondre à leurs besoins d'exploitation.

¹³ **Revue de l'OCDE** sur le développement : « Caractéristiques et importance des PME », 2004/2 (no 5).

¹⁴ **SI LEKHAL, K. ; KORICHI, Y. et GABOUSSA, A.** Op.cit, PP.38-39.

➤ **Société à responsabilité limitée (SARL)**

La SARL est une forme hybride entre la société de personnes et la société de capitaux. Le capital est divisé en parts sociales non négociables, et la responsabilité des associés est limitée à leur apport. Cette forme d'entreprise implique la participation d'au moins deux et d'au maximum cinquante associés.

➤ **Société unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)**

L'EURL est une forme juridique d'entreprise où l'associé unique bénéficie d'une responsabilité limitée, séparée de son patrimoine personnel.

➤ **Société par actions (SPA)**

La SPA est une forme d'entreprise qui fonctionne de manière relativement complexe et qui est caractérisée par une séparation nette des responsabilités. En effet, cette forme juridique particulière distingue le commandité qui assure la gestion et prend les risques, des commanditaires qui apportent les capitaux sans participer à la gestion.

• **Les entreprises de l'économie sociale**

Les entreprises de l'économie sociale font partie du secteur privé de l'économie, mais elles diffèrent des entreprises traditionnelles en ce que leur objectif premier n'est pas de réaliser des bénéfices. Elles sont plutôt fondées sur des principes de solidarité envers leurs membres et ne lient pas directement l'investissement en capital à la prise de décision.

Dans ce secteur, on distingue ¹⁵:

✓ **Les sociétés coopératives**, qui opèrent dans les domaines agricoles, de consommation et de production, sont des organisations qui se regroupent pour partager des moyens et des ressources, ainsi que pour négocier ensemble.

✓ **Les sociétés mutualistes** : sont des entités à but non lucratif dans lesquelles les membres s'assurent mutuellement contre certains risques.

3.1.2. Les entreprises du secteur semi-public

Les entreprises semi-publiques sont également connues sous le nom d'entreprises d'économie mixte, de concessions et de régies.

✓ **Les Sociétés d'Économie Mixte (SEM)** : sont des sociétés anonymes qui rassemblent des capitaux provenant à la fois du secteur public et du secteur privé¹⁶.

✓ **Les concessions** : sont des entreprises privées qui se voient confier, dans certaines conditions, l'exploitation d'un service public par une collectivité publique.

3.1.3. Les entreprises du secteur public

Les entreprises publiques sont des entreprises dont la majorité ou la totalité des actions sont détenues par l'État, ce qui lui confère un droit de gestion direct ou indirect. Les organes sociaux de l'État ont une influence dominante sur ces entreprises en raison de leur propriété ou de leur participation, détenant ainsi la majorité des voix liées aux parts émises.

¹⁵ GILLER, B. ; CHLISTION, K. : « Economie d'entreprise », édition DALLOZ, France, 2004, P.20.

¹⁶Ibid., P.17.

On distingue :

- **Les régies** : elles ne disposent pas de personnalité morale et sont gérées par des fonctionnaires.
- **Les établissements publics** : ils ont une personnalité morale et un budget autonome, sont dirigés par un conseil d'administration et un directeur général. Ils peuvent être qualifiés d'établissements publics industriels ou commerciaux.
- **Les sociétés nationales** : elles sont apparues à la suite des nationalisations d'entreprises privées et ressemblent à des sociétés anonymes avec un seul actionnaire (l'Etat), des usagers et des consommateurs, et un PDG nommé par l'Etat parmi les membres du conseil d'administration.
- **Les sociétés d'économie mixte** : elles sont des sociétés anonymes qui regroupent des capitaux publics et privés.¹⁷

3.2. Classification selon la nature des produits

En fonction de la nature des produits de l'entreprise, il est possible de faire une distinction entre différentes catégories.

3.2.1. Les PME de production de biens de consommation

Elles englobent les entreprises qui se spécialisent principalement dans la fabrication de produits alimentaires et vestimentaires, de textiles, de produits en bois, en liège, en cuir, ainsi que de certains produits chimiques.

3.2.2. Les PME de production de biens intermédiaire

Elles se composent des entreprises de transformation des métaux, des entreprises de matériaux de construction ainsi que des mines et des carrières. Ces entreprises ont un niveau de contenu technologique plus élevé.

3.2.3. Les PME de production de biens d'équipement

Elles regroupent toutes les entreprises qui sont spécialisées dans la réparation de véhicules et de remorques, ainsi que l'assemblage de pièces importées. Ces entreprises ont généralement recours à des technologies plus avancées.

3.3. Classification de la PME selon le domaine de leur activité

Au niveau macro-économique, cette classification permet de distinguer le secteur d'activité, la branche d'activité et la filière de production.

3.3.1. Classification sectorielle

Le secteur d'activité correspond à un groupe d'entreprises ayant une activité principale similaire. Selon C. Clark et J. Fourastié, on peut distinguer trois secteurs d'activité :

a. Le secteur primaire, qui englobe les entreprises dont l'activité principale est liée à la nature, comme l'extraction ou l'exploitation forestière.

b. Le secteur secondaire, qui regroupe les entreprises de transformation, c'est-à-dire celles dont l'activité principale consiste à produire des biens économiques tels que les industries, les bâtiments, les travaux publics, etc.

¹⁷ LORRIAUX, J.-P. : « Economie d'entreprise », Ed Dunod, Paris, 1991, P.33.

c. Le secteur tertiaire, qui comprend les entreprises de services, soit celles dont la fonction principale est de fournir des services aux particuliers, comme les banques, les assurances, les transports, etc.

Certains auteurs parlent désormais d'un secteur quaternaire pour regrouper les entreprises de communication telles que l'informatique et la téléphonie, des activités relevant des technologies de l'information et de la communication (TIC)¹⁸.

3.3.2. Classification par branche d'activité

La branche est constituée d'un ensemble d'entreprises ou de parties d'entreprises qui produisent des biens similaires. Cette classification est essentielle car elle permet d'identifier des problématiques communes pour les entreprises appartenant à la même branche.

3.3.3. La classification par filière d'activité

Le concept de filière de production, dans le domaine de l'économie industrielle, fait référence à l'ensemble des activités complémentaires qui participent aux différentes étapes du processus de production d'une même catégorie de biens ou services, pour des raisons technologiques et commerciales.

4. Rôle et importances des PME

Les PME ont un rôle important à jouer sur le plan économique, social et politique¹⁹.

4.1. Sur le plan politique

La présence de PME dans un pays favorise l'émergence d'une génération d'entrepreneurs locaux et contribue à la création et à la consolidation d'un tissu économique adapté aux besoins du pays.

4.2. Sur le plan économique

Les PME sont au cœur de nombreuses discussions quant à leur rôle et leur place dans l'économie. En amont, elles ont un effet positif en contribuant à la valorisation des ressources nationales, en créant d'autres activités connexes telles que l'agriculture ou l'artisanat, et en aval, elles contribuent au développement du secteur tertiaire et à l'augmentation du PIB.

4.3. Sur le plan social

Le rôle de la PME dans la lutte contre le chômage est souvent mis en avant. La PME est considérée comme un modèle d'adaptation à la crise, avec des avantages tels que sa capacité à créer des emplois et à valoriser les ressources locales²⁰.

Les PME ne se contentent pas seulement de stimuler la croissance économique et de créer des emplois localement, elles participent également de plus en plus à la résolution de défis majeurs tels que le développement durable et la prestation de services publics²¹.

Les PME contribuent à une répartition plus équitable des richesses en permettant à différents segments de la population d'accéder à des revenus liés au travail²².

¹⁸ GILLER, B. ; CHLISTION, K. : Op.cit., P.16.

¹⁹ OUALALOU, F. : Rapport sur le rôle des petites et moyennes entreprises en Méditerranée, Troisième session plénière Bari, 30 janvier 2012.

²⁰ TORRES, O. : « LES PME : de nouvelles approches », Edition Flammarion, Paris, 1999, P.13.

²¹ NGURU, A. : « Les petites entreprises dynamisent la croissance économique et créent des emplois », 20 juin 2016.

²² « Note de synthèse », Revue de l'OCDE sur le développement 2004/2 (no 5), P.31.

4.4. Sur le plan fiscal

Il est crucial pour l'État de surveiller et de taxer le secteur des PME, car une partie importante de ces entreprises opère dans l'économie informelle et n'est donc pas contrôlée par les autorités publiques. Ainsi, l'extension de l'assiette fiscale vise à étendre la taxation de toutes les PME afin que le secteur informel devienne une source fiscale potentiellement importante pour soutenir les finances publiques et contribuer ainsi au développement économique et social du pays.

5. Les dispositifs législatifs et les structures d'aides et de soutien à la création d'entreprise en Algérie

Les structures publiques sont des organismes chargés de mettre en œuvre les politiques publiques visant à soutenir la création d'entreprises. Ces agences jouent un rôle essentiel en fournissant une assistance aux promoteurs et en les aidant à formaliser leurs activités. Parmi ces structures, on trouve l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), l'Agence nationale de développement de l'emploi (ANADE), la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) et l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM)²³.

Les dispositifs et programmes de soutien à la promotion des PME en Algérie ont été renforcés suite à la conjoncture économique favorable résultant de l'augmentation des prix des hydrocarbures. Le pays a adopté une politique axée sur les grands projets de relance économique, notamment dans les domaines des infrastructures de base, ainsi que sur le soutien à la croissance, en mettant l'accent particulièrement sur la promotion des PME/PMI. En tant que moteur principal de croissance et de relance économique, la promotion des PME est un objectif présent en Algérie depuis l'ouverture du marché à la concurrence, avec l'entrée en vigueur de l'Accord d'Association avec l'Union européenne le 1er septembre 2005, et la poursuite des négociations d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. En plus du rôle du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, d'autres organismes gouvernementaux et institutions spécialisées jouent un rôle actif dans le développement des PME. Une synthèse de ces organismes est présentée dans le tableau de l'annexe n°02.

²³ BOUTALEB, K. : « La problématique de la création d'entreprises face aux contraintes socioéconomiques de l'environnement local en Algérie », (2006, Décembre)

Section 2 : Financement et perspectives de développement des PME

Le financement est l'un des défis majeurs auxquels sont confrontées les PME, en particulier dans les pays en développement. Un accès limité au financement peut entraver leur croissance, leur capacité à investir dans l'innovation et à créer des emplois.

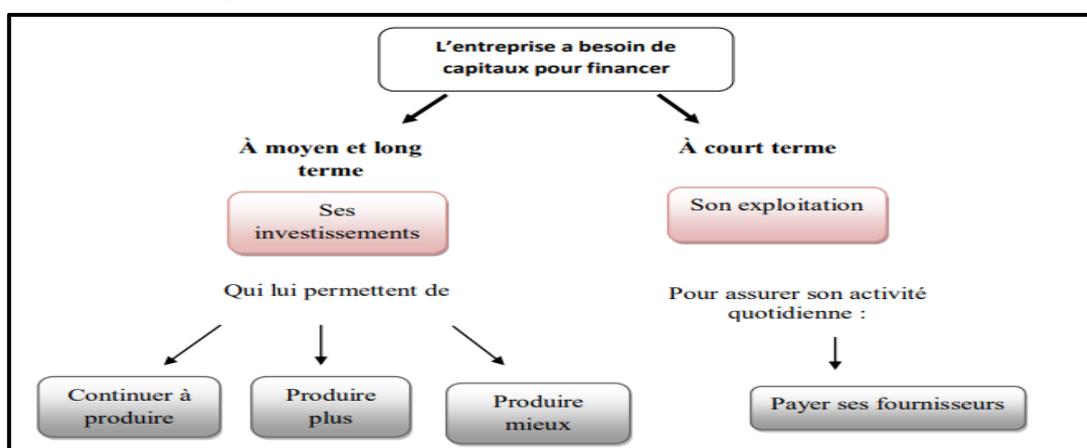
Dans cette section, nous allons explorer les différentes sources de financement disponibles pour les PME, ainsi que les défis et les opportunités associés à chacune d'entre elles. Nous examinerons également les perspectives de développement pour les PME dans le contexte économique actuel, en examinant les tendances et les perspectives pour l'avenir.

1. Le financement des petites et moyennes entreprises

1.1. Les besoins de financement des PME

Pour envisager le développement d'une entreprise, il est impératif d'analyser ses besoins et son financement²⁴.

Figure N°1 : Les besoins de financement d'une PME.



Source : GAVROY.T, HATERT.J et JUNGELS. J-C, « Comment financer la croissance de son entreprise », Ed. Edi pro, Belgique, 2010.

Dans le cas d'une PME, les besoins de financement peuvent être de trois types : ceux liés aux investissements à long terme, ceux liés à l'exploitation à court terme, et enfin ceux liés à l'innovation.

1.1.1. Les besoins liés au cycle d'investissement

Le cycle d'investissement désigne l'ensemble des opérations liées à l'acquisition ou la création de moyens de production, qu'ils soient corporels, incorporels, ou financiers²⁵.

Effectivement, pour pouvoir réaliser les investissements nécessaires, l'entreprise doit disposer de ressources financières stables et durables en quantité suffisante. Ces investissements se distinguent par leur longue durée, qui débute avec l'achat initial et prend fin avec la cession ou la mise au rebut de l'actif concerné.

²⁴ AHOUISSOU, B-A. : « Financement de l'entrepreneuriat rural dans la région du centre de Cameroun », Thèse de Doctorat en sciences agronomiques et ingénierie biologique, Université de Liège-Comloux- Agro-Biotech 2011.

²⁵ BELKAHIA, R. ; OUDAD, H. : « Finance d'entreprise : Analyse et diagnostic financiers : Concepts, outils, cas corrigés », Imprimerie Najah el Jadida Casablanca 2007.

Chapitre I : Les petites et moyennes entreprises et leur financement.

Toute entreprise, quelle que soit sa taille, peut mettre en œuvre un ensemble d'actions qui conduisent à des investissements, parmi lesquelles ²⁶:

- Le maintien des capacités de production existantes par le biais d'investissements de remplacement, tels que le remplacement d'un équipement ancien, amorti, utilisé ou obsolète par un équipement neuf. Ce type d'investissement est très courant.
- La rationalisation de la production par le biais d'investissements visant à réduire les coûts de fabrication.
- L'amélioration de la productivité, la modernisation et l'innovation par le biais d'investissements d'expansion.

1.1.2. Les besoins liés au cycle d'exploitation

Le cycle d'exploitation désigne la série d'opérations en succession qui commence par l'acquisition des éléments initiaux tels que les matières premières ou les marchandises, et qui se termine avec la réception du paiement pour la vente des produits ou des services vendus²⁷.

Le besoin de financement dépend de la durée du cycle d'exploitation, qui est étroitement liée à la durée de l'écoulement des stocks, à la durée des crédits accordés aux clients et à la durée du processus de production, ainsi que de la durée des crédits obtenus auprès des fournisseurs et de l'évolution de certains éléments d'exploitation tels que les salaires et les charges sociales. La différence entre les besoins liés aux stocks et aux clients et les ressources liées aux fournisseurs constitue le besoin en fonds de roulement (BFR).

• Notion de besoin en fonds de roulement

Le BFR ou Besoin en fonds de roulement est le solde entre les emplois et les ressources durables de l'entreprise dans son cycle d'exploitation.

- Si le solde est positif, cela signifie que les emplois sont supérieurs aux ressources.
- Si le solde est négatif, il s'agit d'une ressource dégagée par l'exploitation.

$$\text{BFR} = \text{Actifs circulant} - \text{Dettes courantes}$$

Le BFR se compose de plusieurs comptes, notamment :

- Les stocks, tels que les matières premières, les marchandises, les produits en cours de fabrication, les produits finis, etc.
- Les créances d'exploitation, qui incluent les montants dus par les clients, les acomptes versés sur les commandes à des fournisseurs, les autres créances d'exploitation, les charges constatées d'avance, les effets escomptés non échus, etc.
- Les dettes d'exploitation, qui comprennent les montants dus aux fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les avances reçues des clients sur des commandes, les produits constatés d'avance, et d'autres éléments liés à l'exploitation de l'entreprise.

²⁶ GINGLINGER, E. : « Gestion financière de l'entreprise », Edition Dalloz, 1991, P.45.

²⁷ BARREAU, J. ; DELAHAYE, J. et DELAHAYE, F. : « Gestion financière : DECF 4 », 14eme édition, Dunod, 2005.

1.1.3. Les besoins liés à l'innovation

Dans un marché hautement concurrentiel, les entreprises sont poussées à innover pour proposer des produits et services à haute valeur ajoutée. Selon BOLDRINI (2008), la créativité et l'innovation sont essentielles pour la survie des entreprises dans un environnement en pleines mutations et en forte concurrence²⁸.

Cependant, ces entreprises innovantes font face à des défis considérables en matière de financement. Les entrepreneurs rencontrent des difficultés pour obtenir des fonds en raison de la nature des projets innovants, qui sont plus risqués et plus coûteux que les projets classiques.

Face à l'ampleur des projets innovants, le soutien des acteurs institutionnels (l'Etat et le secteur bancaire) est plus nécessaire que jamais, mais le secteur bancaire reste timide dans le financement de ce type de projet.

Le caractère familial des PME limite le choix de financement, qui est le plus souvent interne et insuffisant pour répondre aux besoins en matière d'innovation, notamment face à la globalisation.

2. Les sources et les modalités de financement des PME

Toute PME, qu'elle soit nouvelle ou déjà établie, doit répondre à différents besoins de financement, que ce soit pour étendre ses activités, créer de nouveaux actifs ou structures, acquérir des biens, se développer ou faire face à des dépenses inattendues.

2.1 Les sources de financement interne

Le financement interne se réfère à l'utilisation des propres ressources de l'entreprise pour financer ses activités. Les deux principales formes de financement interne sont le capital social et l'autofinancement.

2.1.1 Le capital social

Le capital social d'une entreprise est constitué de l'ensemble des sommes mises à sa disposition par ses propriétaires²⁹.

Le capital social joue un rôle double dans la vie d'une entreprise. D'une part, il représente une ressource stable qui permet de financer les investissements, et d'autre part, il sert de garantie pour les prêteurs car il ne peut être remboursé que dans le cas où l'entreprise est dissoute. Ainsi, l'importance des capitaux propres détermine la capacité de l'entreprise à emprunter de l'argent³⁰.

A. La constitution du capital social

Les associés ou actionnaires, en vertu du contrat de société qui constitue l'acte fondateur de l'entreprise, sont tenus de faire des apports en numéraire ou en nature. En contrepartie, ils

²⁸ BOLDRINI, J-C. : « Caractériser les pratiques de conception des PME pour mieux accompagner leurs projets d'innovation », Revue internationale PME : Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, 2008, 21(1), PP.9-34.

²⁹ CAPUT, J-Y. : « l'économie de A à Z » Edition : HATIER.PARIS.2004, P.38.

³⁰ DIEMER, A. : Cours d'« Economie d'entreprise », Partie II : Les fonctions de l'entreprise, chapitre9 : fonction financière, IUFM d'Auvergne.,P.9.

reçoivent des parts sociales (dans les sociétés de personnes et SARL) ou des actions (dans les sociétés de capitaux). La libération des titres sociaux s'effectue soit par le versement des fonds (dans le cas des apports en numéraire), soit par le transfert de propriété (dans le cas des apports en nature).

B. L'augmentation de capital

Il est possible d'augmenter le capital d'une entreprise de deux façons : soit par des apports en numéraire ou en nature, soit par l'incorporation des réserves.

- **Dans le cas d'une augmentation de capital par apports**

Lorsqu'une entreprise décide d'augmenter son capital par voie d'apports, elle demande à ses associés ou actionnaires de réaliser de nouveaux apports en numéraire (actions de numéraire) ou en nature (actions d'apport). Cette augmentation de capital permet de financer le développement de l'entreprise ou de surmonter une situation financière difficile. Elle permet également d'apporter des ressources stables à la société.

- **Une augmentation de capital par incorporation de réserves**

Lorsqu'une entreprise décide d'augmenter son capital par incorporation de réserves, cela peut se traduire par une augmentation de la valeur nominale des actions ou parts sociales sans changer leur nombre (dans le cas de petites sociétés), ou par une augmentation du nombre d'actions ou de parts sociales sans changer leur valeur nominale (dans ce cas, des actions ou parts sociales gratuites sont émises pour les anciens associés).

Pour les entreprises qui ont recours à l'épargne publique, l'émission d'actions gratuites à l'avantage de diluer la valeur boursière des actions (ce qui facilite les transactions et élargit le marché) et de sensibiliser le public aux performances financières de l'entreprise. Dans les petites entreprises, l'incorporation des réserves dans le capital empêche leur distribution³¹.

2.1.2 L'autofinancement

L'auto-financement représente la principale source de financement à la disposition d'une entreprise, généré par ses activités. Bien que le moins risqué, il s'avère être également le moins avantageux en termes de croissance pour l'entreprise.

L'autofinancement désigne le montant de liquidités excédentaires que l'entreprise peut générer et conserver sur une longue période pour garantir le financement de ses activités³².

L'autofinancement correspond à la création de richesse générée par l'entreprise grâce à ses activités, une fois que les dividendes ont été versés aux actionnaires³³. En d'autres termes, c'est la partie de la capacité d'autofinancement (CAF) qui reste après la distribution des dividendes. C'est une source de financement peu risquée, mais qui présente des limites en termes de croissance pour l'entreprise³⁴.

Selon le système comptable financier (SCF), l'autofinancement peut être défini comme étant :

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF} - \text{Dividendes distribués au cours de l'exercice}$$

³¹ DIEMER, A., Ibid., P.10.

³² HONOR, L. : « Gestion financière », Nathan, Paris, 2000, P.84.

³³ BOLUSSET, C. : « l'investissement », éd Bréal, Paris, 2007, P.50.

³⁴ ALBOUY, M. : « Financement et cout du capital des entreprises », Eyrolles, Paris, 1991, P.95.

La CAF, ou capacité d'autofinancement, est un indicateur financier qui mesure les fonds générés par une entreprise grâce à ses activités opérationnelles au cours d'une période donnée. Elle est également connue sous le nom de cash-flow ou marge brute d'autofinancement.

- **Les avantages et les inconvénients de l'autofinancement**

L'autofinancement est une méthode de financement qui présente divers avantages pour l'entreprise, mais elle comporte également des inconvénients non négligeables.

A. Les avantages de l'autofinancement

Selon R. WITTERWULGHE, l'un des principaux avantages de l'autofinancement pour les PME est sa facilité d'utilisation et sa grande souplesse en tant qu'instrument de financement³⁵. En plus de cela, d'autres avantages de l'autofinancement peuvent être énumérés, tels que :

- Absence d'asymétrie d'information ;
- L'autofinancement assure l'indépendance financière de l'entreprise, ce qui permet une plus grande capacité d'endettement ;
- L'autofinancement n'entraîne pas de coûts de capital supplémentaires, ce qui peut conduire à une meilleure rentabilité.

B. Les inconvénients de l'autofinancement

L'autofinancement présente des limites importantes³⁶:

- L'utilisation exclusive de l'autofinancement peut limiter la capacité de l'entreprise à mobiliser des fonds externes et ainsi nuire à la diversification de ses activités ;
- Un taux d'autofinancement élevé peut dissuader les actionnaires qui ne reçoivent pas de dividendes suffisamment attractifs ;
- L'apparente gratuité de l'autofinancement peut entraîner une mauvaise gestion des ressources financières, conduisant à des investissements peu rentables ;
- L'autofinancement peut contribuer à l'inflation des prix des produits ou services de l'entreprise ;
- Si l'autofinancement est trop important, l'entreprise risque de reporter trop longtemps le moment où elle aura besoin d'emprunter, ce qui peut la contraindre à le faire dans des conditions peu avantageuses ;
- Enfin, l'autofinancement peut ne pas suffire à couvrir tous les besoins de l'entreprise et l'obliger à limiter ses investissements ou à étaler ses dépenses sur une période trop longue.

2.2 Les sources de financement externe

Les PME ont souvent recours à des sources de financement externes en raison de l'insuffisance de leurs ressources internes et de leurs besoins croissants. L'endettement est généralement la première option de financement externe envisagée par ces entreprises. Plusieurs formes d'endettement sont couramment utilisées, notamment les prêts bancaires, les emprunts obligataires et le crédit-bail.

³⁵ WITTERWULGHE, R. : « la PME : une entreprise humaine », éd De Boeck, BRUXELLES, 1998, P.127.

³⁶ BERKAL, S. : « les relations Banques /entreprises public : portées et limites : cas de la BNA et l'entreprise Leader Meuble taboukert », Mémoire de magister, juin 2012, P.12.

2.2.1 Le financement direct**A. Le marché de capitaux**

Lorsque les entreprises ou d'autres acteurs économiques ne peuvent pas satisfaire leurs besoins en capitaux par l'autofinancement ou des circuits spécialisés tels que le crédit fournisseur, ils se tournent vers les marchés de capitaux. Ces marchés peuvent être à long terme, connus sous le nom de marchés financiers, ou à court terme, c'est-à-dire le marché monétaire.

B. Les marchés financiers

Les marchés financiers sont une alternative pour les agents économiques ayant des déficits de financement et qui cherchent à éviter les coûts élevés associés aux services d'intermédiation financière des institutions. Ainsi, ces agents s'adressent directement aux investisseurs ayant des capacités de financement via l'émission de valeurs mobilières de placement par les entreprises. Ces titres sont achetés directement par les investisseurs cherchant à faire fructifier leur épargne disponible.

- **Les composantes du marché financier**

Le marché financier se compose de deux marchés distincts : le marché primaire et le marché secondaire.

- **Le marché primaire ou des émissions**

Le marché primaire, aussi appelé marché des émissions, est le marché sur lequel les entreprises émettent de nouveaux titres (obligations, actions) et reçoivent des fonds en retour pour financer leur activité.

- **Le marché secondaire ou bourse des valeurs mobilières**

Le marché secondaire, quant à lui, est le marché de "location" où les titres déjà émis sont échangés entre les souscripteurs, leur permettant de réaliser un placement, une opération spéculative ou de récupérer leur liquidité en cédant leurs titres.

- **La bourse et le financement de l'entreprise**

Il existe deux formes de recours à cette source de financement : l'emprunt obligataire et l'augmentation du capital par appel à de nouveaux actionnaires³⁷.

L'emprunt obligataire est une méthode de financement où une entreprise émet un emprunt à long terme sous forme d'obligations, qui sont ensuite souscrites par de nombreux prêteurs. Les détenteurs d'obligations reçoivent des intérêts et sont remboursés à l'échéance. Cependant, cette option n'est pas disponible pour les sociétés par actions non cotées en bourse.

Pour augmenter son capital, une entreprise peut faire appel à de nouveaux actionnaires en émettant de nouvelles actions contre espèces. Cela peut entraîner l'entrée de nouveaux actionnaires, mais également un changement de majorité. Cette méthode est souvent utilisée lors d'une introduction en bourse.

L'augmentation du capital peut entraîner une dilution du capital et une baisse de la valeur de l'action, ce qui affecte les anciens actionnaires. Pour compenser cela, ils bénéficient d'un droit préférentiel de souscription (DPS) qui leur permet de souscrire à de nouvelles actions à un prix préférentiel. Ce droit à une valeur théorique négociable.

L'introduction en bourse peut offrir plusieurs avantages aux entreprises, tels que :

³⁷ **BOUKROUS, D.** : « Les Circuits de financement des PME en ALGERIE : ETUDE D'UN CREDIT BANCAIRE », Mémoire de Magistère en Sciences Economiques Option : Economie Internationale UNIVERSITE D'ORAN, 2007.

- La satisfaction des besoins en capitaux nécessaires pour financer la croissance ;
- L'amélioration de leur structure financière et leur capacité d'endettement ;
- La diversification de leur patrimoine, la recherche de notoriété ou la réalisation de plus-values par la vente des titres.

C. Le marché monétaire

Le marché monétaire est un lieu de rencontre entre les demandeurs et les offrants de capitaux à court terme. Il permet l'utilisation de ces ressources financières pour financer l'exploitation des entreprises et des particuliers. Les fonds disponibles sur le marché monétaire sont souvent instables, ce qui limite leur utilisation à des crédits à court terme.

2.2.2 Le financement indirect (Le financement bancaire)

Afin de remédier aux effets négatifs de l'insuffisance chronique des capitaux propres sur la stabilité financière des PME, le secteur bancaire a progressivement pris un rôle plus important dans leur financement au fil des années.

Les PME ont tendance à se tourner vers l'endettement bancaire comme source de financement principale après l'autofinancement. En raison de leur taille, elles ont des difficultés à accéder directement aux marchés financiers. Les coûts fixes et variables, ainsi que les contraintes légales, constituent des barrières à l'entrée pour les PME cherchant à lever des fonds sur les marchés des capitaux. De plus, le manque de communication et de transparence peut limiter leur accès au marché financier. Dans ces conditions, l'endettement bancaire est perçu comme une option plus flexible et moins contraignante. Cependant, il est essentiel que les banques comprennent les risques associés au financement des PME pour leur permettre de trouver des ressources financières suffisantes.

Les banques proposent plusieurs formes de crédits avec des durées et des objectifs différents pour le financement des entreprises. Parmi ces formes de crédits, on peut citer :

A. Les crédits à court termes

Les crédits à court terme ont une durée inférieure à 2 ans et permettent aux entreprises d'obtenir des liquidités pour faire face aux différences entre leurs encaissements et leurs décaissements. Ces crédits leur permettent également de respecter leurs engagements envers leurs fournisseurs ou leurs salariés, entre autres.

On peut distinguer deux types de crédits à court terme : les crédits de trésorerie et les crédits par mobilisation de créances.

- **Les crédits de trésorerie (par caisse)**

Les crédits de trésorerie, également connus sous le nom de crédits par caisse, sont des accords bancaires simples qui permettent de fonctionner avec un compte débité jusqu'à un certain montant, plafonné et à durée limitée.

Il est important de faire la distinction entre la facilité de caisse, le découvert bancaire et le crédit de campagne, qui permet de financer les besoins saisonniers liés à la trésorerie.

- **La facilité de caisse**

La facilité de caisse est une avance en compte de quelques jours à l'entreprise qui est en attente des encaissements futurs³⁸.

La facilité de caisse est une forme d'avance de courte durée accordée par une banque à une entreprise en attente de ses encaissements futurs. Cette avance est destinée à aider l'entreprise à faire face aux échéances difficiles résultant d'un décalage entre les entrées et les sorties de fonds, et est souvent utilisée pour financer les périodes les plus critiques du besoin en fonds de roulement.

- **Le découvert bancaire**

En termes simples, le découvert bancaire permet à une entreprise de rendre son compte courant débiteur jusqu'à un montant plafonné, avec l'autorisation de la banque. Cependant, cette autorisation est souvent accordée sous réserve de la caution des associés ou des dirigeants³⁹.

Le découvert bancaire est utilisé pour compléter le financement normal du cycle d'exploitation lorsque le fonds de roulement ne suffit pas à couvrir tous les besoins en fonds de roulement. Sa durée maximale est d'un an mais peut être renouvelée en fonction des besoins de l'entreprise.

- **Le crédit de campagne**

Le crédit de campagne est un crédit à court terme octroyé lorsque les activités d'une entreprise sont saisonnières, que ce soit dans le cycle de production ou de vente, voire les deux successivement. Pour que le banquier puisse bien évaluer le risque avant de prendre une décision, le document crucial est le plan de financement de la campagne agricole, industrielle ou commerciale. Ce plan doit démontrer un besoin de financement qui diminue à mesure que les perspectives de vente s'améliorent. À la fin de la campagne, le crédit de campagne doit être entièrement remboursé avec les recettes générées

- **Le crédit relais**

Le crédit relais est un type de découvert bancaire destiné à financer une opération ponctuelle hors exploitation, telle que la vente d'un terrain, la cession d'un actif, l'émission d'obligations ou une augmentation de capital, en anticipant une rentrée de fonds dans un délai et un montant précis⁴⁰. Il s'agit d'une avance temporaire permettant de financer les immobilisations en attendant la rentrée des fonds.

- **Les crédits de mobilisation des créances commerciales**

Les crédits de mobilisation des créances commerciales permettent aux entreprises d'obtenir une avance sur le paiement des factures de leurs clients avant leur échéance, afin de financer leur activité. Ces crédits incluent différentes formes telles que l'escompte, la mobilisation Dailly et l'affacturage.

- **L'escompte commercial**

L'escompte est un type de crédit offert par les banques permettant aux clients de disposer du montant d'une remise d'effets avant leur échéance. Le banquier prélève une somme appelée escompte sur le montant de l'effet escompté, qui comprend les intérêts et les commissions⁴¹.

- **L'affacturage « le factoring »**

³⁸ BELLIER, D. ; KHATH, S. : « Gestion de trésorerie », Ed Economica, Paris, 2000, P.78.

³⁹ FORGET, J. : « Optimiser la gestion financière de l'entreprise à court terme », Ed d'Organisation, 2005, P.5.

⁴⁰ BOUYACOU, F. : « L'entreprise et le financement bancaire », Ed CASBAH, Algérie, 2003, P.235.

⁴¹ BENKRIMI, K. : « Crédit Bancaire et Economie Financière », Edition EL DAR EL OTHMANIA, Alger 2010, P.29.

L'affacturage est une opération par laquelle une entreprise spécialisée, souvent une filiale d'une banque, rachète les créances commerciales détenues par un vendeur. En d'autres termes, il s'agit de l'achat définitif par le factor des créances commerciales à court terme que possède une entreprise sur ses clients⁴².

Chaque demande de crédit, qu'elle soit sous forme de prêt, d'avance, ou de découvert, implique un certain niveau de risque pour la banque. Par conséquent, la décision d'accorder ou non le crédit doit être basée sur une évaluation objective de la situation économique et financière de l'entreprise.

➤ **La loi de Daily**

La mobilisation Daily est une méthode qui permet à une entreprise de céder ses créances clients en échange d'un simple bordereau contenant les informations relatives aux clients, au lieu de paiement, au montant des créances et à leurs échéances prévues. En contrepartie de ces factures, la banque accorde à l'entreprise un crédit selon les modalités suivantes :

- Une avance est effectuée en ouvrant généralement une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié.
- Un découvert autorisé est garanti par les créances.

B. Les crédits à moyen termes

Le crédit à moyen terme s'étend sur une période de deux à sept ans et est principalement destiné à financer l'achat d'équipements amortissables sur une durée de huit à dix ans. Ce type de crédit peut également être utilisé pour le financement de certaines constructions peu coûteuses nécessaires aux entreprises industrielles.

Les banques de dépôt, les banques d'affaires et les banques spécialisées dans les crédits à moyen et long terme sont généralement les principaux distributeurs de ce type de crédit. L'octroi d'un crédit à moyen terme entraîne des frais de commission d'engagement pour la banque, tandis que les intérêts ne sont facturés qu'au fur et à mesure de l'utilisation du crédit⁴³.

Les banquiers proposent trois types de crédits à moyen terme, à savoir :

- **Le crédit à moyen terme réescomptable**

Le crédit à moyen terme réescomptable est octroyé sous forme de mobilisation sur compte et implique que l'emprunteur souscrive un billet à ordre d'un montant correspondant à l'avance accordée. Ce type de crédit peut être réescompté auprès de la Banque d'Algérie conformément à l'article 71 de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

- **Le crédit à moyen terme mobilisable**

Dans ce type de crédit à moyen terme, le marché financier remplace la Banque d'Algérie dans le processus de récupération des fonds engagés en crédit, sans avoir recours au réescompte. Toutefois, actuellement, il n'est pas possible de mettre en pratique cette opération pour le crédit mobilisable sur le marché financier en Algérie.

- **Le crédit à moyen terme non-mobilisable (direct)**

⁴² PAGET, E. ; PAINVIN, N. : « La notation financière, Rôle des agences et méthode de notation », édition DONUD, Paris 2007, P.7.

⁴³ BOUYACOUB, F.: Op.cit, P.252.

Le crédit à moyen terme est qualifié de "direct" lorsqu'il est financé par la banque à partir de ses propres ressources. Dans ce cas, le billet à ordre signé par l'emprunteur est considéré comme une reconnaissance de dette plutôt que comme un instrument comptable⁴⁴.

C. Les crédits à long termes

Les crédits à long terme sont destinés à financer les projets d'investissement importants des entreprises, tels que l'achat d'équipements (machines industrielles), l'immobilier, ou encore des projets de croissance externe. Contrairement aux crédits à moyen terme, leur durée est supérieure à 7 ans, mais ils ont des caractéristiques similaires. Ils peuvent avoir une périodicité de remboursement mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle, à taux fixe ou révisable et sont généralement faits sur mesure pour chaque client.

• Le crédit-bail (leasing)

Le crédit-bail (leasing) est une méthode de financement des investissements professionnels. Le chef d'entreprise choisit l'équipement et s'entend avec le vendeur sur les modalités d'achat. Après examen du dossier, une entreprise de crédit-bail achète le matériel et le loue à l'utilisateur qui l'utilise à sa guise. À la fin du contrat, le chef d'entreprise peut ⁴⁵:

- Rendre l'équipement ;
- L'acheter pour sa valeur résiduelle convenue dans le contrat ;
- Ou continuer à le louer à un loyer très bas.

Le crédit-bail est juridiquement considéré comme une location. Il ne finance généralement que des équipements standard. La durée des contrats dépend de la durée d'amortissement fiscal des équipements financés (parfois légèrement plus courte). Les contrats incluent une valeur résiduelle (option d'achat en fin de location) qui représente généralement entre 1 % et 6 % du prix initial hors taxes des équipements. Les loyers de crédit-bail sont payables "à terme échu" (au début de la période) et peuvent être linéaires ou dégressifs, le plus souvent à échéance trimestrielle⁴⁶.

3. Les contraintes de développement des PME

3.1. Les contraintes de développement des PME en Algérie

Les PME en Algérie sont confrontées à un ensemble de contraintes variées, qui peuvent être plus ou moins sévères. Selon une étude de la Banque mondiale en 2003, ces obstacles incluent notamment la concurrence de l'économie informelle, l'accès limité au crédit et les coûts élevés des emprunts, les taux d'imposition élevés, l'incertitude quant à la politique économique, les délais bancaires, la corruption, la réglementation fiscale, l'accès limité aux terrains, l'acquisition de devises étrangères, les restrictions douanières, l'enregistrement de l'entreprise, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, les services portuaires, l'accès limité aux télécommunications, les lois du travail et l'accès à l'énergie.

Ces obstacles peuvent être perçus différemment selon les propriétaires et les dirigeants d'entreprise, et leur impact peut varier en fonction de la nature des activités. Pour mieux comprendre ces contraintes et leur poids respectif, il est utile de se pencher sur les obstacles les plus importants, tels que les contraintes liées à l'économie informelle, les problèmes financiers, les difficultés du marché du travail, les questions de foncier industriel, les problèmes

⁴⁴BOUYACOUB, F.: Op.cit, P.253.

⁴⁵ BEGUIN, J-M. ; BERNARD, A. : « L'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation groupe Eyrolles, Paris 2008, PP.253-54.

⁴⁶ Idem.

administratifs et judiciaires, ainsi que les problèmes liés aux informations. Ces obstacles peuvent ralentir le développement des PME en Algérie⁴⁷.

3.1.1. Les contraintes découlant des activités informelles

Les PME sont confrontées à de nombreuses contraintes résultant de la prévalence du secteur informel dans leur environnement. Ce secteur, bien qu'il soit difficile à estimer en termes de taille, est considéré comme non structuré et comprend différentes catégories telles que les formels, les formels non enregistrés, les formels-informels et les informels purs. Selon une enquête nationale menée par l'Office National des Statistiques en 2007, environ deux tiers des micro-entrepreneurs en Algérie sont considérés comme "informels" dans l'ensemble de l'activité économique. Ce chiffre met en évidence l'absence d'une distinction claire entre le secteur formel et informel, où l'activité spéculative peut parfois surpasser l'activité productive.

Dans cet environnement socio-économique dominé par le secteur informel, les PME doivent faire face à diverses manifestations de ce phénomène. Elles sont confrontées à la sous-déclaration des ressources humaines, financières, techniques et technologiques, ainsi qu'à la fraude fiscale, à la concurrence déloyale des importateurs qui contournent les barrières tarifaires et à la pratique de la non-facturation.

3.1.2. Les contraintes financières

Les PME sont confrontées à des contraintes financières importantes qui entravent leur développement et leur capacité d'investissement. L'accès aux sources de financement, en particulier à moyen et long terme, est souvent considéré comme l'un des principaux obstacles majeurs. Pour les PME qui ne disposent pas de garanties suffisantes, l'accès aux financements est encore plus difficile.

En Algérie, les PME font également face à des difficultés financières. Selon le rapport des actions des bases nationales de la PME du ministère de PME et de l'artisanat en janvier 2004, les principales difficultés financières rencontrées par les PME algériennes comprennent⁴⁸:

- L'absence de la notion de prise de risque partagée par les institutions de financement ;
- Le coût élevé du crédit, les garanties exigées par les banques sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs ;
- L'inefficacité de la réglementation des changes, inadaptée aux échanges de services ;
- Un système de fiscalité ordinaire lourd, qui manque d'une vision stratégique de développement, et l'absence d'une parafiscalité qui encourage l'emploi ;
- L'appui des banques inadapté aux besoins de financement des PME, les instructions d'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles données économiques.

Ces contraintes financières poussent les dirigeants de PME à recourir souvent à des ressources de financement familiales (l'autofinancement) ou à des réseaux de financement informel pour survivre, en attendant une amélioration du réseau formel et une modération des conditionnalités jugées insurmontables par les investisseurs privés.

3.1.3. Contraintes relatives au marché du travail

Les défis liés au marché de travail en Algérie sont nombreux et variés. Les plus importants incluent :

- Le manque flagrant d'experts en gestion, de gestionnaires et de techniciens qualifiés ;

⁴⁷ KORICHA, Y. ; GABOUSSA, A. et SILEKHAL, A. : « PME en Algérie, état, des lieux, contraintes et perspectives », Paris. 2011.

⁴⁸ CHRISTINE, C. : « le financement des PME », documentation française, pris, 2009.

- Des difficultés importantes dans la gestion des ressources humaines, y compris la gestion des contrats et des procédures de licenciement, qui entraînent des coûts élevés ;
- L'absence d'instituts de formation spécialisés et la qualité insuffisante des programmes offerts ;
- Un écart important entre les formations dispensées par les universités et les besoins réels des entreprises en matière de techniques modernes de gestion, de marketing et de management ;
- Des difficultés pour de nombreux nouveaux diplômés à maîtriser les langues étrangères, ce qui peut nuire à leur employabilité sur le marché du travail.

3.1.4. Contraintes liées au foncier industriel

Les contraintes relatives au marché du foncier industriel constituent un obstacle majeur à la réalisation de nombreux projets et intentions d'investissement, notamment étrangers. Les principales difficultés rencontrées sont les suivantes :

- Le traitement opaque des dossiers entrave sérieusement la promotion de l'investissement ;
- Les écarts de prix entre le foncier public et privé encouragent la rétention spéculative ;
- La majorité des terrains viabilisés restent inutilisés, étant soit la propriété de sociétés publiques en faillite, soit détenus par des propriétaires privés qui les conservent à des fins spéculatives.

3.1.5. Contraintes d'ordres administratif et judiciaires

Les contraintes administratives sont des obstacles liés à l'administration publique. En Algérie, cette administration est devenue un frein majeur à l'émergence d'une économie de marché basée sur la libre concurrence et la promotion de l'investissement privé. Cette situation découle notamment du manque de transparence dans le traitement des dossiers, de la complexité des procédures administratives, de l'absence d'engagement des institutions concernées, de l'insuffisance de coordination et de connexion entre les divers organismes impliqués, de l'absence de structures d'accueil et d'encadrement, ainsi que de la bureaucratie excessive dans les procédures administratives⁴⁹.

3.1.6. Contraintes d'informations

Les PME en Algérie font face à un défi majeur lié au manque d'informations fiables et à jour dans leur quête pour conquérir les marchés extérieurs. En effet, l'économie algérienne souffre d'un manque criant de disponibilité d'informations économiques, financières et commerciales. Les principales contraintes liées à ce manque d'informations sont :

- Le manque d'informations sur la concurrence et les pratiques des opérateurs économiques ;
- L'absence de banques de données statistiques et d'un système national d'information ;
- Le manque de données et d'études de marché au niveau national, régional et local ;
- Les difficultés d'accès aux sources d'informations spécialisées et à Internet, qui reste peu utilisé dans le monde des affaires en Algérie (80 % des PME n'y ont pas accès) ;
- L'indisponibilité de données et d'orientations sur les opportunités d'investissements.

⁴⁹ CHABHA, B. : « Les contraintes de développements du marché financier Algérien », Centre national de documentation 2010.

4. Les perspectives de développement des PME

Les perspectives de développement des PME peuvent être améliorées de manière durable en mettant l'accent sur quatre étapes clés, comprenant ⁵⁰:

4.1. Améliorer l'environnement des affaires

Il est essentiel de promouvoir le développement de l'information pour faciliter la prise de décision en matière de prêt. Cela implique l'adoption de normes comptables, la création de cabinets comptables indépendants et crédibles, ainsi que la multiplication des centrales de risques pour fournir des informations sur la solvabilité des entreprises. Une réforme du droit commercial, y compris la clarification des titres de propriété et un système de faillite efficace, est également nécessaire. La fiscalité doit être conçue de manière à encourager les entrepreneurs à entrer dans l'économie formelle.

4.2. Aider les PME à satisfaire aux exigences de la finance formelle

Renforcer les capacités des PME et utiliser divers instruments financiers peuvent faciliter leur conformité aux exigences de la finance formelle. Par exemple, le franchisage peut réduire le risque de faillite en transférant une marque ou un savoir-faire.

4.3. Rendre le système financier plus accessible aux PME

Les établissements de micro-crédit sont confrontés à des limites de capacités financières et à des coûts élevés de refinancement. Le développement de produits d'épargne à long terme et la création de banques de refinancement spécialisées ou une collaboration plus étroite avec le secteur bancaire peuvent faciliter leur viabilité financière. La solidarité entre les banques, avec la mise en place de mécanismes de fonds interbancaires pour mutualiser les ressources investies dans les PME, est également bénéfique.

4.4. Élargir l'offre de financement

Les établissements financiers ne sont pas la seule source de financement pour les PME. En plus des transferts de fonds des travailleurs expatriés, qui jouent un rôle essentiel dans le développement de l'activité privée, les interdépendances entre les PME et les grandes entreprises peuvent également constituer des sources de financement potentiellement importantes⁵¹.

Pour faciliter l'accès des PME au financement, il est important de favoriser les transferts de ressources et de garantir leur solvabilité auprès des établissements financiers. Les liens avec les grandes entreprises peuvent également aider les PME à bénéficier de crédits-exports⁵², un mécanisme particulièrement pertinent dans les pays où les institutions sont faibles, car les partenaires commerciaux sont mieux informés que les autres créanciers sur les capacités de remboursement de leurs clients⁵³.

⁵⁰ KAUFFMANN, C. : « Le financement des PME en Afrique : Améliorer l'accès des PME au financement : une approche en quatre volets », coédition de la Banque africaine de développement et le Centre de développement de l'OCDE, Repères n°7, mai 2005.

⁵¹ Revue de l'OCDE sur le développement : « **Caractéristiques et importance des PME** », 2004/2 (no 5).

⁵² **Le crédit export**, ou crédit acheteur, est destiné à financer un contrat d'exportation de biens d'équipement et/ou services signé entre un exportateur et un acheteur. Les banques s'engagent à mettre à la disposition de l'emprunteur les fonds nécessaires pour régler le fournisseur et l'emprunteur donne un mandat irrévocable aux banques de verser les fonds au fournisseur et à lui seul. Le crédit export présente de nombreux avantages pour le fournisseur. Le crédit-export est l'application de l'assurance-crédit aux projets d'exportation.

⁵³ KAUFFMANN, C., Op.cit. Repères n7, mai 2005.

Section 3 : L'impact de la pandémie COVID-19 sur les PME en Algérie

La pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur l'économie mondiale, avec des répercussions significatives sur les PME. L'Algérie n'a pas été épargnée par cette crise, avec des conséquences économiques et sociales importantes.

Dans cette section, nous examinerons l'impact de la pandémie COVID-19 sur les PME en Algérie, en mettant en évidence les défis rencontrés par ces entreprises et les mesures prises pour les soutenir face à cette crise

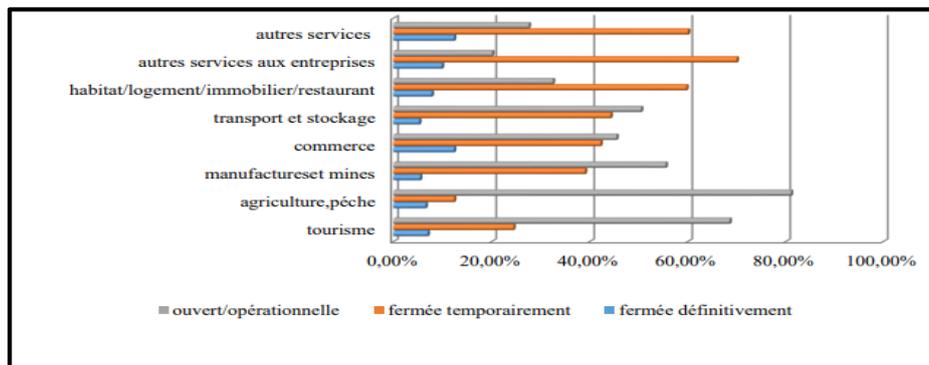
1. Situation des entreprises au moment de la pandémie

Avec l'apparition de la pandémie de COVID-19, la situation des entreprises s'est encore détériorée. L'annonce des premiers cas de contamination a mis en lumière une possible crise sanitaire, ce qui a poussé les autorités publiques à prendre une série de mesures pour gérer la pandémie. Dans ce contexte, les entreprises déjà fragilisées par la crise économique ont dû procéder à l'arrêt partiel ou total de leurs activités, tout en assurant la prise en charge des salaires des employés confinés.

Il est intéressant de noter que les PME ont été plus préoccupées par les répercussions de la pandémie que les grandes entreprises⁵⁴. En effet, la taille des entreprises semble jouer un rôle important dans leur capacité à faire face à la crise.

Dans l'ensemble, l'impact économique de la pandémie sur les PME algériennes a été important et a nécessité des mesures de soutien du gouvernement pour atténuer ses effets néfastes sur les entreprises⁵⁵.

Figure N°2 : situation des entreprises selon la branche d'activité.



Source : enquête réalisée par le groupe 'EVIDENCIA BUSINESS ACADEMY', avril 2020

2. Les facteurs affectant le fonctionnement des entreprises

Les facteurs qui ont eu le plus grand impact sont la baisse de la demande, la réduction de la production, les problèmes de trésorerie et les ruptures d'approvisionnement.

Les entreprises ont également signalé, mais dans une moindre mesure, des difficultés à accéder aux services financiers⁵⁶.

⁵⁴ LERARI, L. ; HAMDAR, O. : « Impact du Covid 19 et management pour les PME algériennes », Revue des Etudes Economiques, Vol. 22, N°. 01, Année 2020, P.57.

⁵⁵ KAMALDEEP, S.: Article; « Impact of Covid-19 on SMEs Globally », SHS Web of Conferences 129, 01012 in Globalization and its Socio-Economic Consequences 2021.

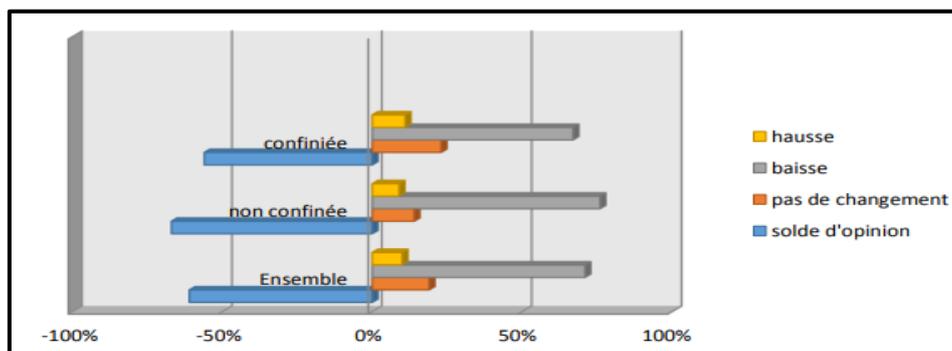
⁵⁶ Rapport d'enquête d'évaluation de l'impact du coronavirus auprès des entreprises : Algérie (juin – juillet 2020), Université Abderrahmane Mira Bejaia.

▪ **Choc de la demande**

Les entreprises ont fait part d'une baisse de la demande de leurs produits ou services depuis le 20 mars 2020,

Le graphique ci-dessous illustre une analyse par branche d'activités, mettant en évidence que le secteur du tourisme est le plus durement touché, avec une proportion de chefs d'entreprise signalant une baisse de la demande supérieure de 19 points par rapport aux autres branches⁵⁷.

Figure N°3 : Evolution de la demande de produits ou service selon les zones.

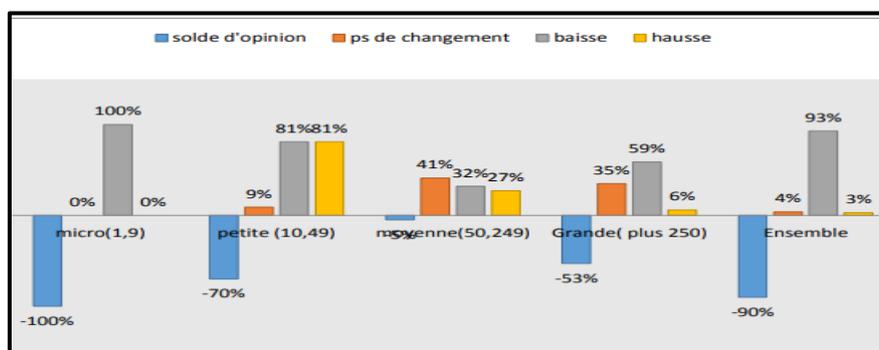


Source : enquête d'évaluation de l'impact du coronavirus auprès des entreprises algérienne, 'EVEDENCIA', avril .2020.

▪ **Choc de l'offre**

En ce qui concerne l'offre, la grande majorité des entreprises (93%) ont déclaré une baisse de leur production depuis le 20 mars 2020, indépendamment du secteur d'activité. Seulement 3% des entreprises ont rapporté une hausse de la production, principalement les moyennes entreprises⁵⁸.

Figure N°4 : évolution de la production depuis le 20 mars 2020selon la taille des entreprises.



Source : enquête d'évaluation de l'impact du coronavirus auprès des entreprises algérienne, 'EVEDENCIA', avril .2020.

Selon les résultats de l'enquête, il est possible de dire La pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur les PME, les confrontant à divers défis économiques. Les principales conséquences de la pandémie incluent la perte de revenus due à la fermeture des entreprises et à la diminution de la demande des consommateurs. Les restrictions sanitaires ont contraint de nombreuses entreprises à fermer temporairement ou à réduire leurs activités, entraînant une baisse significative de leurs revenus.

L'incertitude quant à l'avenir des entreprises a également été un défi majeur, car la durée et l'ampleur de la crise étaient difficiles à prévoir. Cette incertitude a poussé de nombreuses PME

⁵⁷ Ibid. Des données à partir d'enquête, avril 2020.

⁵⁸ Ibid.

à adopter une approche prudente en termes d'investissement et de recrutement, ce qui a ralenti la reprise économique⁵⁹.

3. L'impact économique de la pandémie sur les PME algériennes et les solutions envisagées

Depuis le début du confinement, les PME en Algérie ont dû faire face à des défis et des risques considérables causés par la pandémie⁶⁰.

3.1. Impact direct au plan organisationnel des entreprises

▪ Sur le plan humain :

Certaines entreprises ont mis en place des mesures de protection conformes aux recommandations gouvernementales pour assurer la sécurité de leurs employés et des visiteurs face à la pandémie de COVID-19. Malgré ces précautions, certaines entreprises ont néanmoins signalé des cas de COVID-19 parmi leur personnel ou au sein de leur famille, ce qui a entraîné leur mise en quarantaine.

▪ Au niveau opérationnel

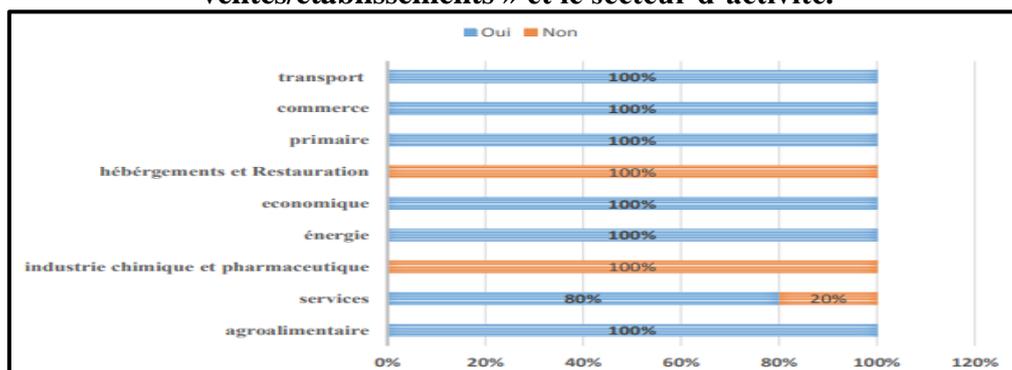
La pandémie a entraîné la fermeture de points de vente/établissements, l'arrêt temporaire de l'activité, la réduction de l'activité et la modification des horaires de travail, ce qui a obligé les entreprises à réorganiser leur mode de fonctionnement et de gestion.

La majorité des entreprises ont dû s'adapter à la crise sanitaire actuelle (COVID-19) en utilisant des plates-formes numériques pour éviter la fermeture de leur entreprise. La plupart des entreprises ont mis en place des systèmes de travail flexible tels que la vidéoconférence, la réunion téléphonique et le télétravail, quelle que soit leur taille ou leur type⁶¹.

▪ Fermeture de points de ventes/établissements

La fermeture de points de vente ou d'établissements a touché une majorité d'entreprises, mais cela varie selon les secteurs. Les secteurs les plus touchés sont le transport et les services. Le secteur économique et l'hébergement/restauration ont également été affectés.

Figure N°5 : Répartition des entreprises selon la « Fermeture de points de ventes/établissements » et le secteur d'activité.



Source : Résultats d'une enquête sur Impact de la crise sanitaire sur les entreprises de la ville de Bejaia, Bejaia 2021.

⁵⁹ LERARI, L. ; HAMDAROU, O. : Op.cit, P.60.

⁶⁰ HASSAINE, Y. ; BADRI, A. : « L'impact de la pandémie de Covid-19 sur les PME en Algérie », Volume 8, Numéro 02, Juin 2021.

⁶¹ AIT SI SAID, R. ; « L'impact du Covid-19 sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) en Algérie » article publié dans la revue de l'université Abderrahmane Mira, 2021, P.83.

➤ Arrêt temporaire de l'activité

Plusieurs entreprises ont été contraintes de suspendre temporairement leurs activités, parfois pendant une période allant jusqu'à six mois. Les secteurs les plus touchés sont les services, suivis par l'agroalimentaire et le secteur primaire.

➤ Réduction de l'activité

La majorité des entreprises ont signalé une réduction de leur activité, qui peut être attribuée à plusieurs facteurs tels que le manque de matières premières, le confinement ou la fermeture des frontières.

3.2. Impact sur les indicateurs et les agrégats économiques

Il est clair que le COVID-19 a eu un impact négatif sur la plupart des agrégats économiques. Les scores d'opinion obtenus indiquent que les activités, la production, l'emploi et l'investissement ont été affectés par la pandémie. Bien que la décision pour l'ensemble de l'exercice comptable soit prématurée dans le contexte actuel, des baisses sont prévues pour des variables économiques telles que le chiffre d'affaires, la production, l'investissement et l'emploi pour l'ensemble du secteur.

• L'impact sur le chiffre d'affaires, investissement et l'emploi

- Le chiffre d'affaires des entreprises algériennes devrait connaître une forte baisse, en particulier dans les secteurs du transport, des services, du secteur primaire, de l'industrie chimique et pharmaceutique. Les entreprises du secteur économique sont relativement optimistes, avec une prévision de baisse limitée.
- L'investissement est fortement impacté par la crise économique liée à la pandémie. La plupart des entreprises prévoient une diminution de leurs investissements, en particulier dans les secteurs économiques, de l'hébergement et de la restauration, ainsi que dans le secteur primaire.
- L'emploi en Algérie a été fortement touché, en particulier dans les secteurs du transport, des services, de l'hébergement et de la restauration, et de l'agroalimentaire. Les mesures de confinement ont entraîné une baisse de la demande et des pertes d'emplois réelles⁶².

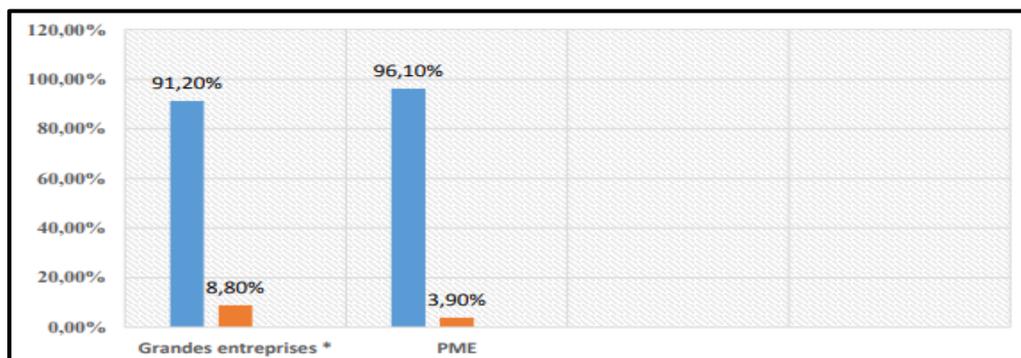
3.3. Impact au plan financier**• Impact sur la trésorerie des entreprises**

La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur la trésorerie des entreprises en Algérie. Les mesures de confinement ont entraîné une baisse des ventes et des recettes, tandis que les dépenses liées aux mesures sanitaires ont augmenté. Les retards de paiement ont également aggravé la situation financière des entreprises. Les PME sont particulièrement vulnérables et ont exprimé un besoin urgent de liquidités pour assurer leur survie à court terme⁶³.

⁶²AIT SI SAID, R. : Op.cit, P.85.

⁶³HASSAIN, Y. ; BADRI, A : Op.cit, P.1415.

Figure N°6 : Répartition des besoins en trésorerie par type d'entreprise.



Source : Résultats de l'enquête sur Impact de la crise sanitaire sur les entreprises de la ville de Bejaia, Bejaia 2021.

- **Impact sur les relations avec les partenaires commerciaux**

D'après une enquête réalisée dans la wilaya de Bejaia, il est évident que la pandémie de COVID-19 a considérablement impacté les relations commerciales entre les entreprises et leurs partenaires en Algérie. Près de 90 % des partenaires commerciaux interrogés ont été affectés par la crise sanitaire, avec une incidence plus importante sur les PME par rapport aux grandes entreprises. Les difficultés de trésorerie, les retards de paiement et les annulations de commandes ont détérioré les relations commerciales.

Pour faire face à cette crise, les entreprises ont dû prendre diverses mesures, notamment la renégociation des contrats et la diversification de leurs activités. Il est à noter que les conséquences à long terme de cette crise pourraient avoir un impact durable sur la confiance et la stabilité des partenariats commerciaux⁶⁴.

- **Impact sur les commandes des entreprises**

La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur les commandes des entreprises en Algérie, provenant de leurs partenaires commerciaux. Selon une enquête menée dans la wilaya de Bejaia, près de 98 % des entreprises ont connu une diminution des commandes de la part de leurs partenaires. Les PME ont été particulièrement touchées, avec plus de 91 % de leurs partenaires réduisant leurs commandes, tandis que les grandes entreprises ont également subi une baisse de 80,6 % de leurs commandes.

Pour stimuler la demande et soutenir les secteurs les plus touchés par la crise, les entreprises et les gouvernements peuvent mettre en place différentes mesures. Cela comprend des campagnes de promotion des produits locaux, des programmes de soutien financier spécifiquement destinés aux PME et des investissements publics dans des projets d'infrastructure pour stimuler la demande. En renforçant leur résilience face à de telles crises, les entreprises peuvent se préparer au mieux pour l'avenir et éviter de graves difficultés financières⁶⁵.

4. Les mesures gouvernementales pour soutenir les PME face à la pandémie

Les autorités algériennes ont mis en place une série de mesures pour aider les entreprises qui sont en difficulté financière pendant cette période de ralentissement économique important.

⁶⁴ Données de l'enquête sur Impact de la crise sanitaire sur les entreprises de la ville de Bejaia, Bejaia 2021.

⁶⁵ Idem.

Ces mesures comprennent des ajustements fiscaux, douaniers et bancaires pour éviter les faillites et les licenciements massifs⁶⁶.

A. Les mesures fiscales

Dans le contexte de la mise en place des mesures d'allègement adoptées par les autorités publiques pour soutenir les entreprises touchées financièrement par la crise sanitaire en cours en Algérie, l'administration fiscale a pris les mesures suivantes ⁶⁷:

- **Report des déclarations fiscales et de paiement des impôts**

- Report de la déclaration mensuelle série G n°50 : Les contribuables relevant du régime du réel et des professions libérales bénéficient d'une prolongation du délai de soumission de la déclaration mensuelle série G n°50 pour les mois de février et mars, ainsi que du paiement des droits et taxes y afférents, jusqu'au 20 mai 2020. Les contribuables relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) doivent continuer à déclarer et payer leurs impôts et taxes en ligne.
- Report de la déclaration trimestrielle série G n°50 : Les contribuables relevant de l'IFU ont jusqu'au 20 mai 2020 pour soumettre leur déclaration trimestrielle série G n°50 (IRG/salaires janvier-février-mars).
- Report de la déclaration annuelle de résultats : Le délai de soumission de la déclaration annuelle de résultats (bilan et annexes) est prolongé jusqu'au 30 juin 2020 pour les sociétés relevant du régime du réel. Pour les sociétés relevant de la DGE, le délai est prolongé jusqu'au 31 mai 2020. Les contribuables doivent s'acquitter des droits correspondants dans les 20 jours suivant la soumission de la déclaration annuelle.
- Report de la déclaration annuelle de revenus série G n°1 : Les exploitants d'entreprises individuelles ont jusqu'au 30 juin 2020 pour soumettre leur déclaration annuelle de revenus (IRG/domicile).

- **Reconduction du Report de paiement du premier trimestre de l'acompte provisionnel IRG/IBS**

Les entreprises ont la possibilité de reporter le paiement du 1er acompte provisionnel de l'IRG/IBS jusqu'au 20 juin 2020. De plus, les exploitants d'entreprises individuelles peuvent soumettre leur déclaration annuelle de revenus (IRG/domicile) jusqu'au 30 juin 2020.

- **Echéancier de l'imposition des bénéfices non affectée**

Les contribuables éprouvant des difficultés financières ont la possibilité de demander un plan de paiement échelonné pour leurs dettes fiscales. De même, les contribuables qui ont déjà bénéficié d'un tel plan peuvent demander une révision de celui-ci en cas de difficultés de trésorerie.

- **Suspension de l'imposition des bénéfices non affecté**

Les dispositions de l'article 15 de la loi de finances de 2020, relatives à l'imposition des bénéfices non affectés des exercices 2016 et ultérieurs, sont suspendues.

⁶⁶ LAGHOUAIT, S. : « Expertises, covid-19 / Algérie : mesures de soutien aux entreprises », 16 avril 2020.

⁶⁷ Ordonnance du 25 mars 2020.

B. Les mesures prises en matière douanières

Le gouvernement a mis en place des mesures pour faciliter l'importation de certains produits et interdire l'exportation d'autres. Les produits alimentaires et les dispositifs médicaux nécessaires pour la prévention et la lutte contre les effets du Covid-19 sont soumis à une procédure de dédouanement accéléré appelée "couloir vert".⁶⁸

C. Mesures relatives aux cotisations sociales

Les mesures concernant les cotisations sociales permettent aux employeurs, où qu'ils soient dans le pays, de déposer les instruments et les ordres de paiement des cotisations de sécurité sociale dans n'importe quelle structure de la CNAS sans avoir à se déplacer vers leurs agences affiliées. Les déclarations peuvent également être effectuées en ligne via le site web de la CNAS et le portail dédié. Les mesures comprennent une prorogation de 30 jours, jusqu'au 30 mai, pour le paiement des cotisations sociales des travailleurs salariés exigibles en avril, ainsi qu'une prorogation jusqu'au 30 septembre pour le paiement des cotisations des travailleurs non-salariés auprès de la CASNOS, initialement prévu le 30 juin. De plus, les majorations et les pénalités de retard concernant les versements de cotisations sociales sont suspendues pour une durée de 6 mois à partir d'avril⁶⁹.

D. Les facilités bancaires

- **Opérations de commerce extérieur**

La Direction Générale Du Commerce a communiqué aux banques intermédiaires que les documents nécessaires aux importations peuvent désormais être transmis de manière électronique, accompagnés d'un Swift de confirmation émanant de la banque expéditrice. Ces documents électroniques peuvent être utilisés pour toutes les formalités bancaires et douanières liées aux importations⁷⁰.

- **Les financements octroyés aux entreprises**

Les entreprises ayant subi des difficultés financières liées à la pandémie peuvent bénéficier d'un report ou d'un rééchelonnement des échéances de leurs crédits auprès des banques et des établissements financiers⁷¹. Les banques ont également la possibilité d'accorder de nouveaux crédits aux emprunteurs ayant déjà bénéficié de ces mesures. Ces mesures s'appliquent aux banques publiques et privées et ont pour objectif d'aménager les remboursements des crédits accordés aux entreprises impactées par la crise sanitaire.

L'association professionnelle des banques et des établissements financiers a donné des instructions aux banques et établissements financiers pour appliquer les mesures suivantes⁷² :

- Reporter et/ou renouveler les échéances des prêts dus à partir du 31 mars 2020 ;
- Rééchelonner les dettes impayées à partir du 31 mars 2020 ;
- Prolonger les délais d'utilisation des prêts et des paiements différés ;
- Supprimer les pénalités de retard pour les dettes dues à partir du 31 mars 2020 ;
- Maintenir et/ou renouveler les prêts d'exploitation.

⁶⁸ www.cgea-dz.org. Consulter le 18/05/2023 à 01 :51.

⁶⁹ Déclaration en date du 15 avril 2020, le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, en accord avec le premier ministre.

⁷⁰ Communiquée de la DGI relatif aux mesures fiscales de soutien aux entreprises. 5 avril 2020.

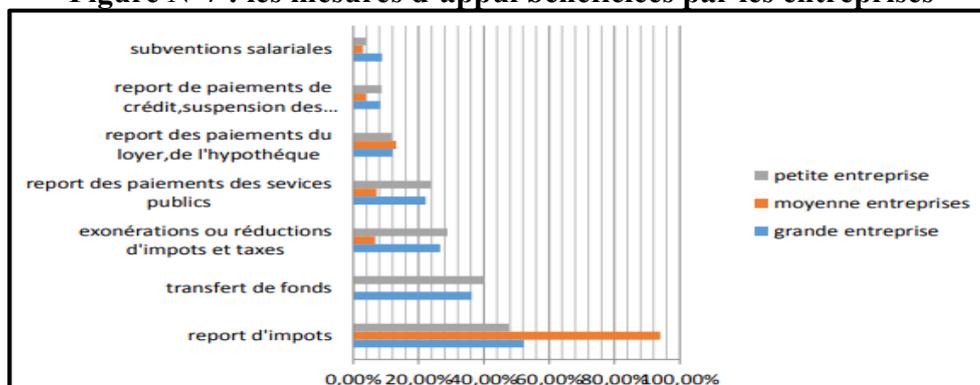
⁷¹ **Benali, A** : – Site web, Algérie – Eco .com. Consulter le 07 mars 2023 le 05 :10.

⁷² Loi de finance 2021 : soutien aux entreprises impactées par la covid-19, 20 septembre 2021.

La Banque d'Algérie a assoupli certaines dispositions prudentielles applicables aux banques et établissements financiers en ramenant le coefficient de liquidité à 60%.

Ces mesures ont été mises en place à partir du 1er mars 2020 et se poursuivent jusqu'au 30 décembre 2020.

Figure N°7 : les mesures d'appui bénéficiées par les entreprises



Source : données de CNAS, CASNOS.2020

La Banque d'Algérie a décidé de prolonger pour la deuxième fois les mesures d'allègement de certaines dispositions prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers, jusqu'au 31 mars 2021.

La Banque centrale a annoncé dans un communiqué publié sur son site Internet qu'elle prendrait des mesures pour aider les entreprises nationales à faire face aux répercussions de la crise sanitaire.

Ces mesures incluent la réduction du seuil minimum du coefficient de liquidité et la dispense des banques et établissements financiers de l'obligation de constituer un coussin de sécurité.

De plus, les paiements des tranches de crédit arrivant à échéance pourront être reportés ou les créances de la clientèle rééchelonnées pour assurer la poursuite des financements en faveur des bénéficiaires des mesures de report ou de rééchelonnement des créances⁷³.

Le ministère des Finances a demandé à l'Association des banques et établissements financiers d'évaluer les préjudices subis par les opérateurs économiques en raison de la Covid-19, en particulier les PME et les petits métiers. Le ministère a rappelé l'obligation pour tous les membres de l'association d'appliquer le dispositif déjà adopté par l'ABEF et a appelé à une écoute constante et attentive envers la clientèle pour lui apporter le soutien nécessaire durant cette période exceptionnelle⁷⁴. Les pouvoirs publics ont pris des mesures de protection de la population ainsi que des mesures de sauvegarde de l'économie, au profit des entreprises, des artisans, des commerçants et des ménages, toutes catégories dont les revenus ont été considérablement réduits.⁷⁵

⁷³ <https://www.bank-of-algeria.dz/crise-sanitaire-la-banque-dalgerie-reconduit-mesures-dallegement-dispositions-prudentielles-3>. Consulter le 07/05/2023 à 05 :16.

⁷⁴ Banque Extérieure d'Algérie (BEA), crédit populaire d'Algérie (CPA).

⁷⁵ « Communiqué de la réunion du conseil des ministres ». Agence presse services, 12 mars 2021.

Conclusion

En conclusion, les petites et moyennes entreprises (PME) ont un rôle important dans l'économie mondiale. Ces PME ont contribué de manière significative à la création d'emplois, à la valeur ajoutée et aux exportations, que ce soit dans les pays industrialisés ou en transition. Cependant, l'accès au financement demeure l'un des principaux défis auxquels sont confrontées les PME, d'autant plus dans le contexte de la pandémie de COVID-19 qui a fortement impacté leurs activités.

Dans ce premier chapitre, nous avons constaté que les PME ne possèdent pas de définition universelle, leur définition variant d'une économie à une autre. Toutefois, elles peuvent être identifiées à travers deux critères principaux : des caractéristiques descriptives qualitatives et une dimension quantitative.

Il est important de souligner que les PME représentent la majorité des entreprises en Algérie et dans le monde, et qu'elles sont un moteur essentiel de création de richesse et d'emplois. Leur structure organisationnelle se caractérise par une gestion de proximité, une simplicité structurelle et une faible spécialisation, ce qui les distingue des grandes entreprises.

Pour soutenir le développement et la croissance des PME, il est nécessaire que les gouvernements et les institutions financières mettent en place des politiques et des programmes de soutien adaptés à leurs besoins spécifiques. Parallèlement, les PME peuvent également explorer des options de financement alternatives telles que le crowdfunding et les prêts entre pairs afin de diversifier leurs sources de financement.

Donc, il est essentiel de fournir aux PME les moyens financiers nécessaires pour stimuler leur croissance, favoriser la création d'emplois et contribuer à la reprise économique. Les PME constituent un moteur essentiel de l'économie mondiale et méritent d'être soutenues pour assurer leur succès à long terme pour cette raison le gouvernement algérien a pris des mesures importantes en mettant en place des dispositifs tels que l'ANADE, l'ANGEM, la CNAC et l'ANDI pour soutenir les jeunes chômeurs dans la création de leur entreprise et renforcer ainsi le rôle des PME dans l'économie nationale.



Chapitre 02

Introduction du chapitre

L'émergence dynamique des PME à partir des années soixante-dix a joué un rôle essentiel dans le développement économique en créant une relation étroite et interdépendante avec les banques, mais marquée par des difficultés et des conflits liés à des objectifs divergents.

Les entrepreneurs expriment souvent leur mécontentement face aux abus de pouvoir des grandes institutions financières, perçues comme exigeantes et peu sensibles aux spécificités des PME. De leur côté, les banquiers rencontrent des obstacles dans leurs relations avec les entrepreneurs en raison du manque de compétences en gestion de ces derniers et de la communication insuffisante des informations nécessaires dans les dossiers de crédit. Ces divergences entraînent des frictions et alimentent la perception d'une discrimination envers les PME au profit des grandes entreprises.

Les banques jouent un rôle crucial dans le financement des PME, contribuant ainsi à leur développement économique et à leur croissance. En tant qu'intermédiaires financiers, elles fournissent les ressources nécessaires telles que des prêts et des lignes de crédit pour soutenir les investissements et le fonctionnement des PME. Cependant, cette relation complexe présente des contraintes et des défis spécifiques.

Ce chapitre examine en détail la relation entre les banques et les PME, les défis auxquels les banques sont confrontées lorsqu'elles financent les PME, ainsi que l'impact spécifique de la pandémie de COVID-19 sur le financement bancaire des PME. En comprenant ces aspects, nous serons en mesure d'évaluer les défis actuels.

Ainsi, ce chapitre sera structuré en trois sections :

- Les banques et leur rôle dans le financement des PME.
- Appréciation et gestion des risques dans la relation banque-PME : Contraintes et perspectives.
- L'impact de la pandémie COVID-19 sur la relation banque-PME.

Section 1 : Les banques et leur rôle dans le financement des PME

Cette section met en évidence l'importance cruciale des PME dans l'économie mondiale, tout en soulignant la diversité des critères de définition selon les pays et les secteurs. Nous explorerons en détail le concept des PME, en examinant leurs caractéristiques et leurs typologies, ainsi que leur rôle et leur impact dans les domaines politique, économique, social et fiscal.

1. Notion générale sur la banque

Le rôle des banques dans le cycle économique est essentiel. Étant donné que les agents économiques ont des besoins importants en matière d'investissement, l'épargne joue un rôle crucial dans la politique de financement de ces opérations. En conséquence, les banques se présentent comme des intermédiaires nécessaires pour mettre à la disposition des demandeurs de financement les fonds des épargnants.

1.1. Définition de la banque

Les banques sont des institutions ou des entreprises qui ont pour activité principale de collecter des fonds du public sous forme de dépôts, qu'elles utilisent ensuite pour accorder des crédits ou réaliser des opérations financières en leur nom propre.

La banque peut être définie de deux manières différentes en fonction de la perspective envisagée : juridique ou économique.

- **Définition juridique**

Du point de vue juridique, une banque est une « institution autorisée à effectuer des opérations financières et commerciales, telles que la gestion des moyens de paiement, l'octroi de crédits et la réception de dépôts du public ⁷⁶».

- **Définition économique**

D'un point de vue économique, les banques sont des « intermédiaires financiers ayant le pouvoir de créer de la monnaie, c'est-à-dire la capacité de créditer le compte d'un client sans que cette opération ne soit compensée par le débit du compte d'un autre agent ou un dépôt préalable ⁷⁷».

1.2. Les fonctions de la banque

Les fonctions de la banque sont définies par la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Selon cette loi, les opérations des banques incluent la réception des fonds publics, les opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de moyens de paiement pour la clientèle⁷⁸.

Les différentes fonctions de la banque, sous toutes leurs formes, sont généralement similaires et se présentent de la manière suivante :

- Les fonctions du service clientèle sont essentielles pour la stabilité du bilan bancaire car elles reflètent la part de marché de la banque. Ces fonctions génèrent des marges plus élevées que les opérations de change et contribuent aux revenus d'intérêts du produit net

⁷⁶ BEITONE, A. ; DOLLO, C. ; GUIDONI, J-P. et LEGARDEZ, A. : « Dictionnaire des sciences économique », Edition Armand Colin, Paris, 1991.

⁷⁷ Idem.

⁷⁸ COUSSERQUES, S. : « Gestion de la banque », 5ème édition, Paris, France, 2007, P.103.

Chapitre II : Le rôle des banques dans le financement des PME .

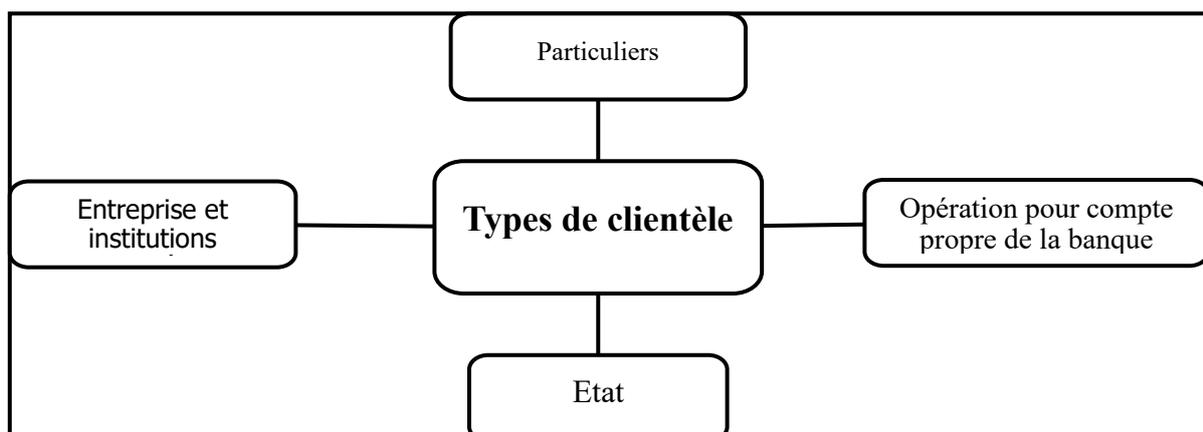
bancaire. Pour évaluer la performance de ces fonctions, deux critères sont importants : l'évolution des opérations clientèle et la structure des crédits et des dépôts.

- Les opérations de change regroupent les activités de trésorerie et interbancaires, ainsi que les transactions sur titres. Les prêts et les emprunts effectués dans ce cadre sont généralement à taux variable et la marge perçue est peu sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Les opérations sur titres représentent souvent la part la plus importante du bilan des banques.
- La gestion de liquidité est une fonction importante pour les banques, qui doivent faire face à des besoins quotidiens de liquidités. En cas de déficits temporaires, les banques peuvent emprunter de la liquidité auprès de la banque centrale ou sur les marchés de capitaux pour répondre à ces besoins.

1.3. Les types de clientèle bancaire

Les banques ont une clientèle diversifiée qui comprend une grande variété d'agents économiques tels que des entreprises financières et non financières, des particuliers et des entités publiques, qui ont des besoins de plus en plus complexes et diversifiés. Les sources de revenus des banques peuvent être classées en plusieurs groupes en fonction de la nature de l'intermédiation des produits bancaires.⁷⁹

Schéma N°01 : Types de clientèle.



Source : MIKDASHI, Z Les banques à l'ère de la mondialisation. Paris : Edition Economica, 1998, P.10.

Le secteur bancaire est généralement divisé en deux catégories : le secteur bancaire privé et le secteur bancaire public.

Le secteur bancaire privé est constitué de banques commerciales et d'institutions financières détenues et gérées par des entités privées, telles que des actionnaires privés, des investisseurs institutionnels ou des entreprises. Ces banques privées sont régies par les lois et réglementations du pays où elles opèrent et cherchent souvent à maximiser les profits pour leurs actionnaires. Elles offrent divers services financiers tels que des comptes de dépôt, des prêts, des cartes de crédit, des services de gestion de patrimoine et des services d'investissement.

Le secteur bancaire public, quant à lui, comprend des banques publiques ou des institutions financières contrôlées par le gouvernement. Il peut s'agir de banques centrales, de banques de développement ou de banques d'État. Leur mission principale est souvent d'assurer la stabilité

⁷⁹ MIKDASHI, Z. : « Les banques à l'ère de la mondialisation ». Paris : Edition Economica, 1998, P.10.

Chapitre II : Le rôle des banques dans le financement des PME .

financière, de promouvoir le développement économique et de fournir des services bancaires essentiels à la population. Les banques publiques peuvent également soutenir des initiatives gouvernementales spécifiques telles que le financement de projets d'infrastructure ou le soutien aux petites et moyennes entreprises.

A. Le secteur bancaire public

Le tableau ci-après présente les principales activités de chacune des six (06) banques publiques algériennes⁸⁰.

Tableau N°03 : Les principales activités des banques publiques algériennes

Banques	Activités principales
BEA	Marché des grandes entreprises et secteur des hydrocarbures.
BNA	Marché des grandes entreprises et des PME-PMI.
BADR	Secteur rural (Crédit agricole, équipements), grandes entreprises, PME.
CNEP BANQUE	Eventail très large de produit d'épargne et de formules de financement de l'immobilier, clientèle de particuliers.
BDL	Généraliste bancaire, clientèle des entreprises, des PME-PMI et des particuliers, profession libérales, prêts sur gage.
CPA	Généraliste bancaire, clientèle des entreprises et des particuliers, PME-PMI.

Source : Document du ministère des finances : Rapport final GAP et AFD : bancarisation de masse en Algérie : opportunités et défis, juin 2006.

En outre, à partir de 2006, le secteur bancaire public en Algérie est composé de cinq (05) établissements financiers offrant une large gamme d'activités. Le tableau récapitulatif ci-dessous présente les principales activités de ces établissements financiers⁸¹.

Tableau N°04 : Les activités principales des établissements financiers publics en Algérie

Etablissements financiers (publics)	Activités principales
SOFINANCE (société financière, de participation et de placement) (01 agence à Alger)	A l'origine, l'objectif visé est l'accompagnement des entreprises publiques dans le cadre de la restructuration du secteur public, actuellement, elle vise l'émergence, le développement et la consolidation du tissu industriel constitué de PME-PMI.
FINALEP	Société de capital investissement axée en priorité sur le renforcement des fonds propres des PME-PMI en phase de création, de développement ou de transmission.
SRH (Société de refinancement hypothécaire)	Refinancement des crédits immobiliers octroyés aux ménages pour l'achat d'un logement neuf, la restauration ou la construction d'une habitation par les banques et les établissements financiers.
SALEM (Société algériennes de location d'équipements et de matériels)	Société de crédit-bail, filiale de CNMA, spécialisée dans le leasing mobilier, elle investit généralement le secteur Agricole.

⁸⁰ Document du ministère des finances : Rapport final GAP et AFD : bancarisation de masse en Algérie : opportunités et défis, juin 2006.

⁸¹ Ibid., PP.17-18.

Chapitre II : Le rôle des banques dans le financement des PME .

BAD (Banque algérienne de développement)	Institution financière mise en place par les pouvoirs publics au début des années 1960 (autre fois la caisse) au service de développement économique du pays.
---	---

Source : Document du ministère des finances : Rapport final GAP et AFD : Bancarisation de masse en Algérie : opportunités et défis, juin 2006, PP.17-18.

B. Le secteur bancaire privé à capitaux internationaux

Le tableau ci-après nous présente les activités principales des banques privées en Algérie⁸².

Tableau N°05 : Les activités principales des banques privées en Algérie

Banques privées	Activités principales
Banque Al baraka Algérie	Produits islamiques.
Arab Banking Corporation Algérie (AGB)	Clientèle d'entreprise.
Natexis Banque	
Société générale Algérie	Banque universelle de détail et de proximité avec une propriété donnée au financement des grandes entreprises. Son réseau d'agence est en développement.
Citibanque	Clientèle d'entreprises « haut de gamme » et secteur des hydrocarbures.
Arab Bank PLC Algérie	Succursales de banques à clientèle d'entreprise « haut de gamme ».
BNP/Paribas Eldjazair	Banque universelle de détail à réseau d'agence de plus en plus étendu.
Trust Bank Algérie	Clientèle d'entreprise « haut de gamme ».
Algérie Gulf Bank (AGB)	Clientèle de grandes et moyennes entreprises
Housing Bank for Trade and Finance	Clientèle d'entreprises et de particuliers « haut de gamme ».

Source : Document du ministère des finances : Rapport final GAP et AFD : Bancarisation de masse en Algérie : opportunités et défis, juin 2006, PP.17-18.

1.4. Typologie de la banque

La classification des banques nous permet de mettre en évidence l'existence de différentes catégories de banques :

- **Les banques commerciales** : Les banques commerciales sont des institutions qui interagissent directement avec les acteurs économiques. Elles collectent les épargnes de ces derniers, gèrent leurs dépôts et leur offrent une large gamme de services bancaires. Pour ce faire, elles disposent d'un réseau d'agences réparties sur le territoire où elles exercent leurs activités⁸³.
- **Les banque de dépôt** : Les banques de dépôt ont la capacité de recevoir des dépôts et d'accorder des crédits à toutes échéances, mais sont limitées dans leur activité de prise de participation dans le capital des entreprises non bancaires⁸⁴. Elles sont généralement bien connues du grand public car elles gèrent les dépôts d'argent de leurs clients, sous forme de

⁸² Document du ministère des finances : Op.cit., PP.17-18.

⁸³ BEIONTONE, A. ; CAZORLA, C. et DOLLO, A. : Dictionnaire de science économique 3ème édition Armand Colin, Paris 2010, P.427.

⁸⁴ CHARLS PUPION, P. : « Économie et gestion bancaires », Edition DUNOD, PARIS, 1999, P.16.

comptes courants, comptes épargne, et proposent d'autres services bancaires qui peuvent également les classer dans d'autres types de banques.

- **Les banques d'investissements :** Les banques d'investissement ont pour objectif principal de mobiliser des capitaux pour financer des projets à long terme. Elles peuvent utiliser les fonds des épargnants, mais se financent également avec leurs propres capitaux pour accorder des crédits ou des prêts à des tiers sous forme d'obligations.
- **Les banques d'épargne ou de prévoyance :** Ces banques ont pour spécialité la collecte des ressources des petits épargnants, notamment à travers des dépôts à court terme tels que les livrets d'épargne. Elles offrent généralement des produits d'épargne attractifs avec des taux d'intérêt compétitifs et des garanties de sécurité pour les fonds déposés. Elles sont souvent des acteurs importants dans le financement de projets à caractère social ou environnemental, car elles cherchent à investir les fonds collectés dans des projets à fort impact positif.
- **Les banques d'affaires :** Les banques d'affaires se concentrent sur le financement et la gestion d'autres établissements en leur accordant des crédits et en participant à leur capital. Elles opèrent sur le marché des capitaux en utilisant leurs propres ressources financières.
- **Les banques mixtes :** sont des établissements bancaires qui présentent des caractéristiques communes aux banques de dépôt et aux banques d'affaires.
- **La banque centrale :** est une institution chargée de superviser le système bancaire d'un pays et souvent appelée « banque des banques » ou « banque de l'État ». Elle a le pouvoir exclusif d'émettre la monnaie nationale, y compris les billets et les pièces de monnaie, et est responsable de la mise en œuvre de la politique monétaire pour assurer la stabilité des prix⁸⁵.

1.5. Le rôle de la banque

La banque joue un rôle essentiel en agissant en tant qu'intermédiaire financier entre les déposants et les emprunteurs. Elle collecte les ressources auprès de sa clientèle et les transforme en crédits accordés aux clients qui en ont besoin. Ces activités bancaires, qui englobent un large éventail d'opérations, permettent à la banque de remplir sa fonction de facilitateur dans le processus de financement.

1.5.1. Intermédiation financière

La fonction principale des établissements bancaires est de collecter des dépôts à court et moyen terme dans le but de les transformer en crédits à moyen et long terme, comme le stipule l'ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 : « Les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci ⁸⁶».

L'intermédiation bancaire est le cœur de métier des banquiers, qui consiste à collecter des fonds auprès des fournisseurs de capitaux pour ensuite prendre le risque de les prêter aux demandeurs.

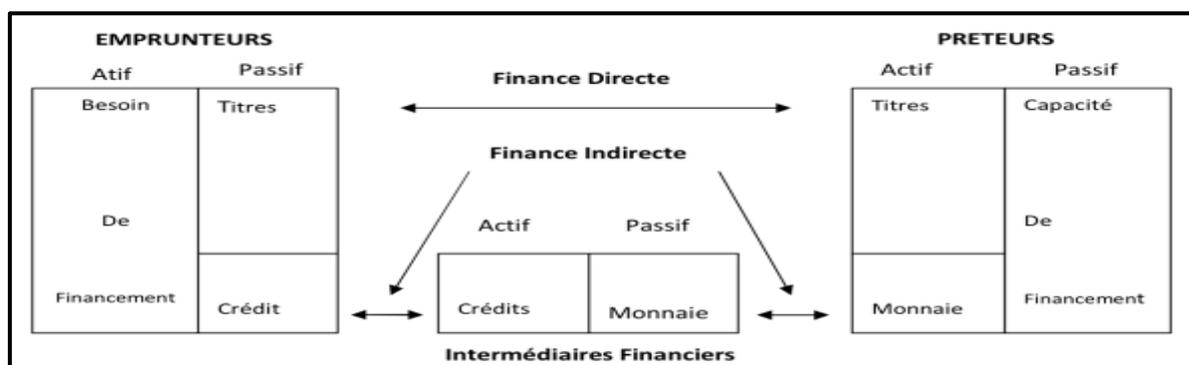
⁸⁵ Bank- of- Alegria .dz /html/persen.htm consulté le 06/05/2023 à 10h30.

⁸⁶ Article 66 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre II : Le rôle des banques dans le financement des PME .

Dans ce processus, la banque devient économiquement et juridiquement la seule contrepartie de ses clients, qu'ils soient des fournisseurs ou des demandeurs de capitaux.

Figure N°06 : Finance directe et indirecte



Source : COUSSERQUES Sylvie, "Gestion de la banque", 5ème édition, Paris, France, 2007, P.6.

- **La collecte** : La collecte de fonds du public est l'une des trois opérations bancaires qui caractérisent l'activité d'un établissement de crédit. Pour les banquiers, les dépôts de la clientèle constituent les ressources qui alimentent la partie la plus importante de leur activité : la distribution de crédit. Ainsi, la collecte de dépôts est une préoccupation majeure pour de nombreux établissements bancaires. Ces dépôts sont enregistrés dans différents types de comptes, réglementés de manière stricte sur le plan juridique⁸⁷.
- **Les financements** : Les financements accordés par les banques se divisent en quatre catégories principales, en examinant l'actif de la banque (emplois) : les financements à court terme, les financements à moyen et long terme, les participations directes dans leur capital, la création des filiales spécialisées (crédit-bail, capital-risque, affacturage, etc.) et en les dotant en capital.

1.5.2. Création monétaire

Les banques ont également un rôle dans la création monétaire. En effet, lorsqu'une banque accorde un crédit, elle crée simultanément une somme d'argent équivalente. Cela signifie que les banques peuvent augmenter la masse monétaire en circulation dans l'économie. Cependant, cette création monétaire doit être gérée avec précaution pour éviter les déséquilibres macroéconomiques.

2. La relation banque/PME

2.1 La relation client-banque : La dynamique entre la banque et l'entreprise

La vie économique quotidienne est largement dominée par deux acteurs incontournables : les banques et les entreprises. Ces deux acteurs majeurs entretiennent une relation étroite et interdépendante, où la banque joue un rôle crucial en tant que source de financement essentielle pour les entreprises.

La relation entre la banque et l'entreprise revêt une importance cruciale, car elle peut être bénéfique pour les deux parties. Les entreprises dépendent des services bancaires pour gérer efficacement leurs opérations quotidiennes, tels que les comptes courants, les prêts, les lignes

⁸⁷ <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2012/03/pdf/basics.pdf>. Consulter le 15/05/2023 à 15 :08.

de crédit, les cartes de crédit, les services de gestion de trésorerie, et autres services financiers. De leur côté, les banques ont besoin des entreprises en tant que clients pour générer des revenus et améliorer leur rentabilité.

2.2 La relation client-banque dans le contexte des PME

La théorie financière récente met en évidence l'interdépendance étroite entre les banques et les PME en raison de la nature opaque de ces entreprises, ce qui entrave leur accès aux marchés financiers⁸⁸. Dans de nombreux pays, les PME dépendent principalement des banques commerciales pour leur financement, ce qui rend l'accès au crédit bancaire crucial pour leur développement⁸⁹.

En Algérie, cette situation est particulièrement vraie, car les banques dominent le système financier, offrant ainsi peu d'options de financement en dehors de leur périmètre aux PME. Les banques jouent un rôle d'intermédiaire en fournissant des fonds aux PME et en gérant les services de paiement. Cette fonction d'intermédiation financière se traduit par des relations à long terme avec la clientèle, ce qui favorise la disponibilité des financements pour les PME⁹⁰.

Cependant, la relation de financement entre les banques et les PME peut être problématique en raison des comportements opportunistes des parties impliquées et de l'asymétrie d'information⁹¹. Les contrats entre les deux parties sont souvent incomplets en raison des limites de rationalité des acteurs économiques⁹². Les emprunteurs se soucient de la rentabilité des capitaux empruntés, tandis que les prêteurs se soucient de la solvabilité des emprunteurs, ce qui génère une méfiance réciproque⁹³.

2.2.La relation Banque – PME : opportunisme et incertitude

L'opportunisme désigne une attitude consistant à tirer le meilleur parti des circonstances, en accordant peu d'importance aux principes moraux. C'est l'art de composer avec les circonstances et de les gérer habilement pour obtenir un résultat.

L'opportuniste est un individu calculateur, dont l'intérêt réside dans la réalisation d'un résultat, quelles qu'en soient les conséquences. Il est froid, rusé, cynique, implacable, et capable de détourner les valeurs morales si cela lui est bénéfique. Il supprime la dimension affective lorsque cela sert ses intérêts, et dissimule ses pratiques douteuses en évitant toute condamnation directe de l'immoralité⁹⁴.

⁸⁸ **BADREDDINE, A.** : « Les effets de la multi bancarisation sur le financement des PME par les banques », Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université de Lyon 3, 2011.

⁸⁹ OCDE., 2007. « Le financement des PME et des entrepreneurs », In les synthèses de l'OCDE, février 2007.

⁹⁰ **ZIANE, Y.** : « Structure d'endettement des PME françaises : une étude sur données de panel », In Revue Internationale PME : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Vol. 17, n°1, 2004, PP.123-138.

⁹¹ **GARDÈS, N. et MAQUE, I.** : « La compétence relationnelle de l'entreprise : une réponse à l'opportunisme des relations banque-entreprise », In Revue Internationale PME : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Vol. 25, n°2, 2012, PP.129-157.

⁹² **TRABELSI, A.** : « Les déterminants de la structure du capital et les particularités du financement dans les PME : une étude sur données françaises », Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université Paris IX Dauphine.

⁹³ **PSILLAKI, M.** : « Credit Rationing and Small and Medium Sized Firms a Tentative of Linkage ». Revue Internationale PME. 1995, PP.67-90.

⁹⁴ **GARDÈS, N. et MAQUE, I.** : « La compétence relationnelle de l'entreprise : une réponse à l'opportunisme des relations banque-entreprise », In Revue Internationale PME : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Vol. 25, n°2, 2012, P. 129-157.

A. L'opportunisme de l'entreprise cliente

Le problème de l'opportunisme des entreprises clientes trouve sa source dans deux facteurs principaux : l'imperfection de l'information et l'asymétrie informationnelle, ainsi que la rationalité limitée des agents économiques qui empêche l'établissement de contrats complets. Cette situation crée des comportements opportunistes et de l'incertitude dans la relation contractuelle, exposant les banques au risque de non-remboursement des prêts.

Deux courants d'analyse, la théorie de l'intermédiation et la théorie de l'agence, ont étudié la relation entre les banques et les entreprises sous l'angle de l'asymétrie d'information, de l'opportunisme et des conflits d'intérêts. Ils mettent en évidence deux formes d'opportunisme :

- L'opportunisme précontractuel, où les individus détiennent des informations privées inaccessibles à l'autre partie, ce qui rend difficile l'identification des bons emprunteurs et crée un problème d'antisélection.
- L'opportunisme post-contractuel, où les actions mises en œuvre ne peuvent être observées, créant ainsi le risque moral. Ce risque moral se manifeste par des comportements stratégiques résultant de l'inobservabilité de certaines actions et se traduisant par le non-respect des engagements.

Pendant la relation de crédit, la banque peut avoir du mal à vérifier précisément les efforts fournis par l'emprunteur en raison du manque d'informations. Cela crée le risque d'aléa moral, où l'entreprise pourrait détourner les fonds prêtés à des fins plus risquées que prévu, cherchant à maximiser la valeur de l'investissement au détriment du risque.

B. L'opportunisme de la banque

L'opportunisme de la banque découle de l'asymétrie de la relation entre la PME et sa banque, où la dépendance de l'entreprise envers la banque pour ses financements crée un déséquilibre préjudiciable⁹⁵. Cela expose l'entreprise à des risques tels que le non-renouvellement des conditions d'accès au crédit et la rupture abusive de la relation financière. Les caractéristiques du contrat de crédit peuvent encourager des comportements opportunistes de la part de la banque, ce qui peut directement affecter l'entreprise et ses parties prenantes. Les garanties et le statut prioritaire de la créance permettent à la banque d'obtenir des renégociations avantageuses des termes contractuels en cas de difficultés financières, souvent au détriment des fournisseurs. De plus, la position privilégiée de la banque en cas de faillite peut inciter à la liquidation d'entreprises potentiellement viables.

2.3. Les facteurs qui influencent l'accès des PME au financement bancaire

Le financement des PME est influencé par de nombreux facteurs structurels, qui sont expliqués dans le tableau ci-dessous pour comprendre leurs comportements financiers.

Cependant, il est important de noter que ces facteurs évoluent et n'affectent pas toutes les entreprises de la même manière, en fonction de leur phase de développement, de leur secteur d'activité, ainsi que de leur environnement économique, social, culturel et politique. Selon ST-PIERRE ET FADIL (2011), ces facteurs peuvent être regroupés en trois catégories principales, certains étant spécifiques à ce type d'entreprises⁹⁶.

⁹⁵ GARDÈS, N. et MAQUE, I. Ibid. P.149.

⁹⁶ ST-PIERRE, J. : « La gestion du risque : comment améliorer le financement des PME et faciliter leur développement », Ed.Presses de l'Université du Québec, 2004.

Figure N°09 : Evolution de la structure financière de la PME

1 : En croissance ; 2 : Stable ; 3 : En diminution.

Stade de développement de la firme	Structure financière
1- Démarrage.	- Dette court terme : surtout les fournisseurs ¹ . - Dette long terme : quasi inexistante. - Fonds propres : économie du dirigeant (80 %) ² .
2- très petite entreprise.	- Dette court terme : fournisseurs ² , emprunt bancaire ⁴ - Dette long terme : leasing, liens spécifiques (3-5ans.) ² - Fonds propres : apport initial ³ et bénéfices accumulés ¹ .
3- petite entreprise.	- Dette court terme : emprunt bancaire ¹ , fournisseurs ² . - Dette long terme : leasing et liens spécifique ³ . financement global ¹ - Fonds propres : apport initial ³ , bénéfices accumulés ¹ .
4- moyenne entreprise.	- Dette court terme : emprunt bancaire, fournisseurs ³ - Dette long terme : liens spécifiques ³ , financement global ³ . - Fonds propres : apport des actionnaires ¹ , bénéfices accumulés ³ .
5- grande entreprise.	- Dette court terme : emprunt bancaire ³ , fournisseurs ³ . - Dette court terme : liens spécifiques ³ , financement global ³ - Fonds propre : émission d'actions ¹ , bénéfices accumulés ¹ .

Source : JULIEN P.A et Morel : « la belle entreprise », Montréal, boréal, 1986, P :190

2.3.1. Les facteurs ayant trait aux caractéristiques des PME

Selon Dietsch et Mahieux (2014), plusieurs facteurs liés aux caractéristiques des PME influencent leur accès au financement bancaire et la possibilité d'obtenir des conditions de prêt avantageuses pour leurs opportunités d'investissement. Les obstacles au financement de ces entreprises découlent souvent de leurs caractéristiques internes et de leur comportement⁹⁷. Les PME se caractérisent généralement par une faible capitalisation, et leurs états financiers ne font pas l'objet d'audits externes, ce qui limite la qualité des informations disponibles.

La taille de l'entreprise et son stade de croissance ont également un impact sur l'accord de crédit, avec une relation négative entre la taille de l'entreprise et le taux d'intérêt appliqué par les banques. L'âge de l'entreprise, le secteur d'activité et d'autres facteurs tels que la diffusion de l'information, la structure de propriété, le niveau d'endettement, le taux de croissance, jouent également un rôle dans l'accès au financement bancaire⁹⁸. Enfin, le risque global de l'entreprise joue un rôle décisif, car les banques évaluent la capacité de l'entreprise à générer suffisamment de bénéfices et de flux de trésorerie pour rembourser sa dette. Par conséquent, il est crucial pour les PME de présenter un profil attrayant afin d'attirer l'intérêt des banques et d'obtenir l'approbation d'un crédit bancaire⁹⁹.

Il est donc essentiel pour les PME de présenter le profil adéquat pour séduire les banques et obtenir l'approbation d'un crédit bancaire.

⁹⁷ DIETSCH, M. et MAHIEUX, X. : « Comprendre le déficit du financement des PME pour stimuler leur croissance », In Revue d'économie financière, Juin 2014, vol. 114, PP.17- 30.

⁹⁸ NEKHILI, M. et DERBEL, M. : « L'importance des variables structurelles et comportementales dans la décision d'accord de crédit aux PME tunisiennes », In Revue Internationale PME : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Vol. 20, n°3-4, 2007, PP.191-218.

⁹⁹ WAMBA, H. et TCHAMANBÉ-DJINÉ, L. : « Information financière et politique d'offre de crédit bancaire aux PME : cas du Cameroun », In Revue Internationale PME : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Vol. 15, n°1, 2002, PP.87-114.

2.3.2. Les facteurs ayant trait aux caractéristiques de l'entrepreneur

Les facteurs liés aux caractéristiques de l'entrepreneur comprennent son expérience et sa maturité, son engagement en termes d'éléments d'actif garantis, son origine ethnique, son patrimoine et les cautions qu'il peut fournir ¹⁰⁰, ainsi que son réseau et sa contribution en capital. En ce qui concerne la qualité des dirigeants, les banquiers s'intéressent principalement à plusieurs aspects :¹⁰¹

- La compétence du dirigeant, qui fait référence à sa formation et à son expérience professionnelle.
- L'âge du chef d'entreprise, qui revêt une grande importance pour les PME, car le fondateur de l'entreprise est souvent lui-même le dirigeant. Cela peut poser problème si la succession est mal préparée ou si le dirigeant est trop jeune et manque d'expérience dans les affaires.
- Le patrimoine, qui concerne les ressources financières des associés ou du dirigeant. Ce critère peut être évalué en fonction de la capacité de l'entreprise à obtenir des fonds propres supplémentaires en cas de besoin, face à des difficultés ou à des besoins d'expansion rapide. Le comportement du dirigeant-proprétaire, qui détient le contrôle de toutes les décisions, est difficile à prédire.

Le rôle de l'entrepreneur est primordial dans la structure financière de la PME, car ses caractéristiques psychologiques influencent les choix de financement de l'entreprise¹⁰².

2.3.3. Les facteurs se rapportant au système bancaire

Les facteurs liés au système bancaire comprennent la concentration et la concurrence entre les banques, les différents types de banques, leurs exigences en termes de taux et de garanties, ainsi que leur ancienneté et leur taille. La faible concurrence bancaire est un facteur de concentration des crédits, ce qui donne à certaines institutions bancaires un pouvoir de marché. Ce pouvoir de marché leur permet d'appliquer des taux d'intérêt élevés et d'exiger des garanties importantes.

Dans les pays en développement, par exemple, les institutions financières sont souvent des grandes banques d'État ou des banques privées contrôlées par des familles proches du pouvoir. Pour éviter la concurrence, les conditions d'entrée sur le marché financier pour les banques privées étrangères sont très strictes. Lorsqu'elles sont présentes, ces institutions sont de petite taille et ne peuvent pas rivaliser avec les banques locales.

2.4. Les avantages et les inconvénients de la relation banque-PME

La relation étroite entre les banques et les PME occupe une place centrale dans le financement de ces entités. Cette collaboration présente un ensemble d'avantages et d'inconvénients pour les deux parties impliquées. Une compréhension approfondie de ces avantages et inconvénients revêt une importance capitale pour appréhender les dynamiques et les contraintes inhérentes à cette relation spécifique.

2.4.1. Les avantages de la relation banque-PME

Les avantages de la relation banque-PME sont les suivants :

¹⁰⁰ WAMBA, H. et TCHAMANBÉ-DJINÉ L. Op.cit., PP.87-114.

¹⁰¹ PHUNG, T-A. :« Le rationnement du crédit des PME : Le cas du Vietnam », Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion ; Université Montpellier I.2010.

¹⁰² JULIEN, P-A.et MARCHESNAY, M. Op.cit., PP.189 -192.

- **Pour la banque :**

- La relation de clientèle réduit le risque de crédit en atténuant l'asymétrie d'information concernant les perspectives de l'entreprise, ses opportunités d'investissement et sa capacité de remboursement.
- Elle permet des économies d'échelle en réduisant les coûts de transaction liés à la collecte et au traitement de l'information.
- La banque bénéficie d'une position de quasi-monopole, ce qui lui permet de réaliser des gains à moyen et long terme avec le même client.

- **Pour la PME :**

- Les entreprises peuvent bénéficier de taux d'intérêt relativement bas et de facilités de crédit permanentes pour couvrir leurs besoins en fonds de roulement.
- La banque peut financer les opérations de croissance de la PME, notamment les investissements en recherche et développement qui sont caractérisés par une incertitude quant à leurs résultats.
- Les PME engagées dans une relation de clientèle banque-PME peuvent compter sur le soutien de leur banque en cas de difficultés financières.

Ces avantages contribuent à établir une relation durable entre les banques et les PME, favorisant ainsi le financement et le développement de ces entreprises.

2.4.2. Les inconvénients de la relation banque-PME

Les inconvénients de la relation banque-PME sont les suivants :

- Selon la théorie du hold-up, le coût du crédit pour les clients existants peut être plus élevé que pour les nouveaux clients, ce qui peut être préjudiciable aux PME qui entretiennent une relation à long terme avec leur banque.
- Les relations à long terme peuvent créer des distorsions de concurrence entre les banques sur les marchés du crédit. Les banques qui bénéficient de ces relations et des avantages informationnels qu'elles engendrent peuvent capturer leurs clients et profiter des rentes informationnelles, ce qui limite la concurrence et peut être préjudiciable aux PME en termes de conditions de crédit¹⁰³.
- Les banques peuvent être tentées d'utiliser les relations à long terme comme une variable stratégique pour se protéger contre l'entrée de nouveaux concurrents sur le marché. Cela peut restreindre les options des PME en matière de choix de banque et potentiellement limiter la concurrence sur le marché bancaire.

Ces inconvénients soulignent la nécessité pour les PME de maintenir une relation équilibrée et transparente avec leur banque, tout en étant conscients des éventuelles limitations ou pratiques stratégiques qui pourraient affecter leur accès au crédit et leurs conditions de financement.

¹⁰³ **EBER**, « les relations bancaires à long terme : 3une revue de la littérature », revue d'économie politique, 111, 2010, PP.195-200.

Section 2 : Appréciation et gestion des risques dans la relation banque-PME : Contraintes et perspectives

Dans la relation entre les banques et les PME, l'appréciation et la gestion des risques jouent un rôle crucial. Cette section se concentre sur les contraintes et les perspectives liées à l'appréciation et à la gestion des risques dans cette relation.

I. Les risques inhérents au financement bancaire des PME

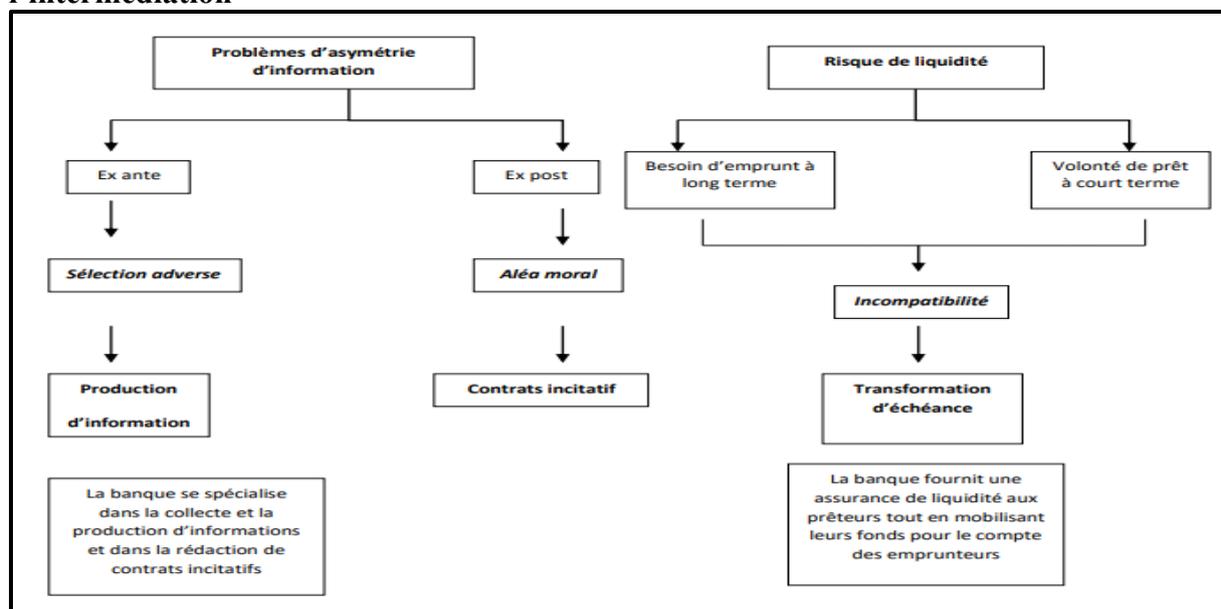
Le financement bancaire des PME est un processus qui comporte des risques inhérents qui sont inévitables. Ces risques font partie intégrante de la vie bancaire et peuvent être rencontrés à tous les niveaux de l'activité bancaire, tant en amont qu'en aval. Si ces risques ne sont pas correctement identifiés et gérés, même le plus petit d'entre eux peut compromettre la viabilité et la durabilité de la banque.

1. La définition du risque

Les risques auxquels les banques font face sont des risques spécifiques à leur activité et pour mieux comprendre la nature de ces risques, on peut se référer aux définitions suivantes : Selon MATHIEU.M, « le risque est consubstantiel à l'exercice du métier de banquier et en constitue en grande partie son fondement ¹⁰⁴ ». Pour illustrer cette idée, DESMICHT.F propose un exemple simple mais éloquent : « en acceptant les dépôts des clients sans les conserver dans son coffre pour lui rendre à sa demande ou à une date déterminée, le banquier prend un risque ¹⁰⁵ ».

2. Les sources des risques bancaire

Figure N°10 : Obstacles aux relations de finance directe et justifications de l'intermédiation



Source : CHRISTIAN de BOISSIEU (2004)

¹⁰⁴ MATHIEU, M. : « l'exploitant bancaire et le risque crédit : mieux le cerner pour mieux le maîtriser », édition la revue banque éditeur, Paris, 1995, P.14.

¹⁰⁵ DESMICHET, F. : « Pratique de l'activité bancaire », édition Dunod, Paris, 2004, P.239.

2.1.L'asymétrie de l'information

Les circuits de financement ont pour objectif de canaliser les fonds vers les individus et les entreprises ayant des opportunités d'investissement productif, ce qui est crucial pour assurer le bon fonctionnement et favoriser la croissance économique.

Cependant, l'asymétrie d'information représente un défi pour le système financier, car l'une des parties du contrat détient des informations moins précises que l'autre¹⁰⁶.

Dans le contexte du financement des PME, les propriétaires-dirigeants possèdent une connaissance plus approfondie de leur entreprise que les banques, ce qui contraint ces dernières à se baser sur des informations partielles lors de l'octroi de prêts. Cette disparité d'informations crée des risques liés à la probabilité de remboursement du prêt, qui dépend à la fois de la qualité du projet et du comportement de l'emprunteur sur la durée¹⁰⁷.

Cette situation peut entraîner différents risques résultant de la déficience informationnelle entre la banque et l'entreprise :

- **Le risque ex-ante (sélection adverse)**

Dans un environnement d'incertitude, il existe une imperfection de l'information et une asymétrie entre les différents acteurs. En effet, lorsqu'il y a des déséquilibres d'informations entre les banques et les PME qui demandent des crédits, un risque de sélection adverse se manifeste sur le marché du crédit. L'augmentation du taux d'intérêt demandé par la banque entraîne une augmentation du risque associé au projet de l'entreprise (PME), ce qui peut finalement réduire les revenus anticipés par la banque. Ce risque de sélection adverse peut amener la banque à restreindre son offre de financement (rationnement du crédit) et à exclure du marché du crédit les entreprises les plus risquées, notamment les PME¹⁰⁸.

La difficulté d'identifier la qualité de produits différents, résultant de la sélection adverse, peut être due à l'incapacité d'obtenir des informations fiables concernant les caractéristiques de biens apparemment identiques, car les individus préfèrent détenir des informations confidentielles.

- **Le risque ex-post (aléa moral)**

Dans le domaine du crédit, l'aléa moral se réfère à l'incapacité des prêteurs à contrôler les actions des emprunteurs et, par conséquent, les rendements des prêts.

Le risque ex post est dû à l'asymétrie d'information qui se crée entre l'emprunteur et le prêteur après la signature du contrat de crédit. Cette situation met en évidence les comportements stratégiques qui résultent de l'omission de certaines actions et qui se traduisent par le non-respect des engagements.

Dans le cadre de la relation banque-entreprise en général, et plus spécifiquement de la relation banque-PME, le contrôle du comportement opportuniste d'un entrepreneur est assuré grâce à l'utilisation de clauses contractuelles négociées lors de l'octroi d'un crédit. Ces clauses restrictives, également connues sous le nom de "convenants" dans le jargon des banquiers, servent de fondement juridique à la surveillance. Leur objectif principal est de limiter la prise de risque ou de préserver au mieux la valeur des actifs de l'entreprise emprunteuse. Ces clauses contractuelles sont également désignées comme des "sûretés négatives" car elles restreignent,

¹⁰⁶ BOUYACOUB, F : « L'entreprise et le financement bancaire », Casbah, Alger, 2000, P.224.

¹⁰⁷ MADOUCHE, Y. : « La relation Banque-PME en Algérie : les déterminants de la mise en place d'un financement relationnel et son impact sur les conditions de crédit », Thèse de Doctorat (Es) Sciences Economiques, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2021. P.32.

¹⁰⁸ MADOUCHE, Y. Op.cit. P.36.

surveillent ou interdisent certaines actions de gestion de l'emprunteur, notamment le dirigeant-proprétaire dans le cas des PME¹⁰⁹.

Tableau N°06 : Asymétrie d'information, risques inhérents et solutions de la théorie financière des contrats

Types d'asymétrie d'information	Type de risque	Solutions proposées par la théorie financière des contrats
Asymétrie d'information ex ante	Anti sélection	Actions menées par la banque (prêteur) : Offre de contrats révélateurs - Taux d'intérêt - Les garanties Actions menés par la PME (l'emprunteur) : L'envoi de signal - Structure financière - Structure de la propriété - Distribution de dividende - Situation concurrentielle - Etablissement de documents prévisionnels
Asymétrie d'information ex post	Aléa moral et opportunisme	Mise en place de contrats incitatifs : - Introduction de clauses restrictives - spécification des garanties requises - spécification du taux d'intérêt (prime du risque) (prix du crédit) Actions de contrôle (monitoring) : - monitoring non aléatoire en cas de défaut de paiement - monitoring aléatoire en cas de défaut de paiement

Source : inspiré de l'article de CIEPLY Selvie et GORDIN Mareceline, « Spécificité des banques dans l'expertise et le contrôle des risques PME », papier de travail journées internationales d'économie bancaire et monétaire. P.08.

2.2. Le risque de crédit

Le risque de crédit découle spécifiquement d'une opération de prêt et correspond à la possibilité qu'un événement défavorable perturbe le remboursement de la dette convenu avec le débiteur.

Le risque de crédit est le risque majeur que la banque assume dans le cadre de son activité principale d'intermédiation financière. Ce risque est particulier car il repose à la fois sur la relation de confiance initiale avec le client et sur le fait qu'il constitue la principale source de financement pour les banques. Selon Sylvie De Coussergues, le risque de crédit correspond à la situation où le débiteur ne peut pas honorer sa dette ou son engagement envers la banque¹¹⁰.

- **Le risque d'immobilisation**

Le risque d'immobilisation pour un banquier se réfère à la possibilité qu'il ne puisse pas rembourser ses propres créanciers au moment voulu en raison de l'immobilisation de ses actifs. Même si le prêt accordé est remboursé à temps, le banquier peut se retrouver dans une situation où il ne peut pas répondre aux demandes de retrait de ses déposants, que ce soit pour des dépôts à vue ou à terme, car il a utilisé ces fonds pour accorder des prêts¹¹¹.

- **Le risque de non remboursement**

Le risque de défaut Ce type de risque survient lorsque le débiteur est dans l'incapacité de rembourser son emprunt conformément aux termes du contrat, qu'il s'agisse des intérêts ou du principal de la créance.

Les banques redoutent fortement ce risque car il peut entraîner une perte sèche des fonds engagés. Le non-remboursement peut être dû à la dégradation de la situation financière de la contrepartie, à la mauvaise foi du débiteur ou à une crise économique. Il peut également être lié à une erreur d'appréciation commise lors de l'analyse du dossier de crédit. Le risque de défaut

¹⁰⁹ MADOUCHE, Y. Op.cit. P.36.

¹¹⁰ COUSSERGUES, S. : « Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie », 4ème édition, édition Dunod, Paris, 2005, P.105.

¹¹¹ AUSSET, G. et MARGERIN, J. : « Investissement et financement », Sedifor, Paris, 1990, P.86.

est considéré comme étant transmis, car il se manifeste en premier lieu au sein de l'emprunteur, avant d'être transféré à la banque en tant que créancier.

2.2.1. Typologies des risques de crédit

Chaque prêt accordé par une banque comporte des risques qui peuvent varier d'un prêt à un autre. Ainsi, l'analyse des risques revêt une importance particulière pour le banquier qui cherche à anticiper les risques associés à chaque prêt¹¹².

Le crédit étant au cœur de l'activité bancaire, les risques sont intrinsèquement liés à cette activité. On peut identifier quatre types de risques secondaires associés au risque de crédit : le risque d'insolvabilité, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

A. Le risque d'insolvabilité

Le risque d'insolvabilité se manifeste lorsque le client est dans l'incapacité de rembourser le prêt accordé par la banque. Cette situation peut être causée par le détournement des fonds vers un autre objectif que celui prévu ou par la perte d'exploitation de l'entreprise. Dans les deux cas, le client est en situation d'insolvabilité et la banque court un risque certain de perte. La survenue de ce risque a des conséquences négatives sur l'activité de la banque¹¹³.

B. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité est : « celui de ne pas pouvoir faire face à ses exigibilités immédiates avec ses liquidités disponibles¹¹⁴ ».

Le risque de liquidité découle du fait que les banques ont une fonction de transformation des échéances, où le terme des emplois est généralement plus long que celui des ressources. Cette situation peut conduire à deux types de risques de liquidité :

- **Risque de liquidité immédiate**

C'est lorsque la banque ne dispose pas de liquidités suffisantes pour faire face à une demande soudaine et importante de retraits de fonds de la part de sa clientèle ou d'autres établissements de crédit.

- **Risque de transformation**

Il survient lorsque le terme des emplois s'allonge alors que celui des ressources se raccourcit progressivement.

C. Le risque des taux

Le risque des taux découle de l'activité principale des banques, qui consiste à accorder des prêts en contrepartie d'une collecte de fonds. Ce risque survient lorsque le coût de la collecte devient plus élevé que les revenus générés par les prêts.

Toutefois, il peut survenir à l'avenir si les durées des prêts et des fonds collectés ne sont pas parfaitement alignées, c'est-à-dire si les prêts sont remboursés avant l'échéance prévue. Même dans le cas d'un alignement parfait, le risque peut se matérialiser si les emprunteurs ou les déposants remboursent leur prêt ou leur placement plus tôt que prévu.

D. Le risque de change

Le risque de change survient lorsqu'un prêt est accordé à une personne basée à l'étranger, en raison de la fluctuation du taux de change de la monnaie nationale par rapport à la monnaie

¹¹² **BOUIRA, N.** : « Développement et perspectives des PME algériennes », Mémoire de Magister en Stratégie., Université d'Oran, 2014, P.43.

¹¹³ **BESSIS, J.** : « Gestion des Risques et Gestion Actifs-Passif des Banques », Edition DALLOZ, Paris,1995, P.20.

¹¹⁴ **DARMON, J.** :« Stratégie bancaire et gestion de bilan », édition Economica, Paris, 1998, P.98.

étrangère. Si le taux de change augmente, cela peut entraîner un gain de change, tandis qu'une diminution peut causer une perte de change. Afin de se prémunir contre ce risque, le banquier peut demander à son client de signer un accord pour prendre en charge le risque de change.

3. Gestion des risques de financement des PME par les banques

La notion de risque bancaire englobe tous les événements qui pourraient entraver la réalisation des objectifs ou la maximisation des performances d'une banque. La gestion du risque de crédit est un axe stratégique majeur pour les établissements financiers bancaires. Bien que les PME aient accès à divers modes de financement, l'emprunt bancaire reste le plus couramment utilisé. Néanmoins, plusieurs contraintes peuvent limiter l'accès à ce mode de financement. Dans ce contexte, l'incertitude n'est bénéfique ni pour les intermédiaires bancaires, ni pour les PME, qui sont les principaux bénéficiaires de ces financements et représentent la majorité des entreprises¹¹⁵.

3.1. Gestion et évaluation du risque de crédit

Avec la forte concurrence dans le domaine du crédit, la gestion et l'évaluation des risques sont devenues des enjeux clés pour les banquiers. Pour ce faire, il existe plusieurs outils et méthodes qui peuvent renforcer la compétence des banques en la matière, ce qui contribue à améliorer leur solidité financière¹¹⁶.

La gestion des risques vise à optimiser les risques et les performances, et implique l'utilisation d'outils et de méthodes pour gérer le risque de crédit. En outre, la transparence entre les PME et les banques est cruciale pour maintenir une relation de confiance et éviter tout climat de méfiance. Les banquiers ont besoin d'informations fiables, régulières et récentes pour accorder des crédits en se basant sur des critères économiques et financiers rigoureux.

3.1.1. Méthode d'analyses et d'évaluation du risque de crédit

Pour évaluer le risque de crédit, il est essentiel de bien connaître la PME et d'évaluer soigneusement son projet. La banque utilise principalement l'analyse financière et des outils statistiques tels que des scores ou des systèmes experts pour évaluer le risque de crédit.

Pour minimiser le risque de crédit, la banque peut prendre des garanties telles que des cautions d'une personne ou d'une société de cautionnement, ou des suretés réelles comme des hypothèques. En outre, la banque peut inclure une marge de risque dans le taux d'intérêt, qui dépend du niveau de risque. En effet, l'information financière est cruciale pour la banque pour évaluer le risque de l'entrepreneur et sa capacité à rembourser le crédit¹¹⁷.

A. L'analyse financière

La nécessité pour les banquiers de surveiller de près le fonctionnement quotidien des PME, la pertinence de leurs investissements et les difficultés qu'elles rencontrent devrait être renforcée par leur fragilité en termes de projection dans le futur.

Ainsi, un véritable diagnostic doit être établi à partir d'une méthode d'analyse financière qui se base sur des documents comptables tels que le bilan, le compte de résultat, les annexes comptables, etc., tous élaborés à partir du plan comptable de l'entreprise.

¹¹⁵ ALLE, N-D. : « Taux d'intérêt et risque de crédit : analyse du comportement des banques en relation avec les petites et moyennes entreprises sénégalaises », Revue Interventions économiques, Papers in Political Economy| 2019.P.64.

¹¹⁶ ARNAUD de Servigny : « LE RISQUE DE CREDIT : nouveaux enjeux bancaires ». 2e Edition. DUNOD, 2003, P.4.

¹¹⁷ WAMBA, H. et TCHAMANBE-DJINE, L, Op.cit., PP.87-114.

L'analyse financière vise à évaluer le niveau de performance et la situation financière de l'entreprise dans son ensemble¹¹⁸, à partir de laquelle il est possible d'identifier les causes d'un déséquilibre financier ou d'une rentabilité insuffisante et de prendre des décisions. Pour cela, des outils d'analyse tels que le fonds de roulement et les besoins en fonds de roulement ont été développés pour renseigner sur l'équilibre financier de l'entreprise. Les questions auxquelles l'analyse financière doit répondre sont : la solidité de l'entreprise, sa rentabilité, sa solvabilité et sa pérennité

- **La solidité de l'entreprise**

La solidité financière de l'entreprise se mesure par sa capacité à absorber les risques et les pertes imprévues et à continuer à fonctionner normalement. Elle est notamment évaluée par la situation nette de l'entreprise, qui représente la différence entre ses actifs et ses dettes.

La situation nette est également composée du capital, des réserves, du report à nouveau et du résultat annuel, et permet d'estimer la valeur de l'entreprise. La solidité financière de l'entreprise est essentielle pour garantir sa pérennité à long terme.

- **La rentabilité de l'entreprise**

On peut mesurer la rentabilité de l'entreprise en évaluant ses performances économiques et financières. Elle reflète sa capacité à générer des bénéfices à partir de son activité. Les indicateurs clés de la rentabilité de l'entreprise incluent :

- **L'excédent brut d'exploitation (EBE)** : il permet de mesurer la rentabilité générée par l'activité de l'entreprise et sa capacité à produire des ressources à partir de son cycle d'exploitation.
- **Le résultat d'exploitation** : il mesure la performance de l'activité de l'entreprise en évaluant la rentabilité de son modèle économique, calculé en soustrayant les charges d'exploitation des produits d'exploitation.
- **Le résultat net** : il prend en compte l'ensemble des activités de l'entreprise et représente la part des ressources qui seront distribuées aux actionnaires ou conservées par l'entreprise.

- **La solvabilité de l'entreprise**

La solvabilité d'une entreprise se réfère à sa capacité à rembourser ses dettes lorsqu'elles arrivent à échéance. Les entreprises doivent avoir des ressources suffisantes pour faire face à ces engagements financiers, ce qui peut nécessiter de nouveaux financements. Les indicateurs clés de la solvabilité comprennent :

- **Le fonds de roulement** : c'est la différence entre les capitaux permanents et l'actif immobilisé net, ce qui représente la capacité de l'entreprise à financer ses activités et ses biens fixes avec des ressources à long terme. C'est un indicateur important de l'équilibre financier de l'entreprise¹¹⁹.
- **Le besoin en fonds de roulement** : il représente le solde entre les emplois et les ressources cycliques, c'est-à-dire le financement nécessaire pour les activités courantes de l'entreprise.
- **Le solde net de trésorerie** : c'est la différence entre les disponibilités et les dettes à court terme, et il reflète la capacité de l'entreprise à faire face à son endettement¹²⁰.

¹¹⁸ **Alain MARION** : « Analyse financière, concepts et méthodes », 2eme édition, ed DUNOD, Paris, P.1.

¹¹⁹ **AMELON, J-L.** : « L'essentiel à connaître en gestion financière ». 2ème édition MAXIMA, France, 2000, P.65.

¹²⁰ Ibid., PP.72-73.

Le calcul de la trésorerie à partir du bilan peut être trop restrictif, car il ne tient pas compte de la capacité de l'entreprise à mobiliser des lignes de crédit non utilisées. Par conséquent, il est important de prendre en compte la « trésorerie potentielle » pour évaluer la solvabilité de l'entreprise¹²¹.

- **La pérennité de l'entreprise**

La pérennité de l'entreprise est la capacité de cette dernière à maintenir, stabiliser ou améliorer ses performances économiques et financières à long terme, ce qui n'est évidemment pas possible à prédire avec certitude. Elle peut être mesurée en étudiant les mêmes indicateurs financiers que ceux utilisés pour mesurer la rentabilité et la solvabilité, tels que l'amélioration du chiffre d'affaires.

B. Analyse par la méthode des ratios

L'analyse financière par les ratios est de plus en plus utilisée dans divers domaines, car elle permet d'évaluer avec précision la situation d'une entreprise et de mesurer le risque de faillite en utilisant des ratios comptables.

En utilisant plusieurs ratios, nous pouvons élaborer un tableau de bord qui synthétise toutes les informations et facilite la prise de décision. Les ratios doivent être simples, significatifs, compréhensibles, peu nombreux et d'un coût raisonnable. Il existe une infinité de ratios possibles, mais il est important de sélectionner les ratios les plus pertinents en fonction des objectifs recherchés. Les ratios peuvent être regroupés en plusieurs catégories telles que les ratios de structure, de liquidité, de rentabilité et de gestion.

- **Ratio de structure**

Le ratio de structure financière mesure la manière dont une entreprise est financée en examinant la proportion de dettes et d'actions dans sa structure de financement.

En d'autres termes, il s'agit d'une mesure qui évalue la nature des sources de financement utilisées par une entreprise.

Tableau N° 07 : Les ratios de structure.

Ratio	Interprétation
Autonomie financière : Capitaux propres / Total dettes	Il mesure la capacité d'endettement de l'entreprise.
Indépendance financière : Capitaux propres / Total actif	Il mesure le degré d'indépendance de l'entreprise par rapport à ses prêteurs.
Couverture du BFR par le FR : FR / BFR	Il mesure le degré de couverture du BFR par le FR.
La capacité de remboursement : DLMT / CAF	Il permet de connaître le nombre d'années que mettrait la CAF pour rembourser les DLMT.
Financement des emplois stables : Capitaux propres / Immobilisations	Il mesure la couverture des emplois stables par les ressources stables.

Source : LOTMANI N, « Introduction à l'analyse financière », édition enseignement, Alger 2008, P.69

- **Ratio de liquidité**

Les ratios de liquidité permettent d'évaluer la capacité de l'entreprise à honorer ses obligations à court terme en utilisant le fonds de roulement et/ou en liquidant les actifs circulants¹²².

¹²¹ BOUCHAMA, C. : « Evaluation et choix des investissements ». Ed Dar Elgharb, Oran, 2002, PP.157-158.

¹²² OGIEN, D. : « Gestion financière de l'entreprise », édition Dunod, paris, 2008, P.75.

Tableau N° 08 : les ratios de liquidité.

Ratio	Interprétation
Liquidité générale : Actifs circulants / Dettes à court Terme	Il mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant ses actifs à court terme.
Liquidité restreinte : (Créances + disponibilités) / dettes à court terme	Il mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant les créances et les disponibilités.
Liquidité immédiate : Disponibilités/dettes à court terme	Il mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant les disponibilités.

Source : LOTMANI N, « Introduction à l'analyse financière », édition enseignement, Alger 2008, P.71.

- **Ratio de rentabilité**

Les ratios de rentabilité sont des indicateurs qui évaluent la performance opérationnelle d'une entreprise. Ils permettent de mesurer l'efficacité et la pertinence de son activité¹²³.

Tableau N° 09 : les ratios de rentabilité

Ratio	Interprétation
Taux de croissance du résultat net : $(R_n - R_{n-1}) / R_{n-1}$	L'évolution du résultat net permet de mesurer l'évolution de la rentabilité de l'entreprise.
Taux de marge nette : Résultat net/ Chiffre d'affaires HT	Il mesure la capacité d'une entreprise à générer du résultat net à partir du chiffre d'affaires.
Taux de marge commerciale : Marge commerciale /Ventes de marchandises HT	Ratio qui s'applique uniquement aux entreprises commerciales et permet de le comparer avec celui des entreprises du même secteur.
Taux de marge brute : EBE/Chiffre d'affaires HT	Il mesure la capacité de l'entreprise à générer une rentabilité d'exploitation à partir du chiffre d'affaires.
Rentabilité financière : Résultat net / Capitaux propres	Il mesure l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés.
Rentabilité apparente de la main d'œuvre : Valeur ajoutée / Effectif moyen	Ratio qui permet de mesurer la création de richesse par salarié qui doit être analysé d'une année sur l'autre et comparé par rapport à d'autres entreprises évoluant dans le même secteur d'activité.
Taux de rentabilité économique : EBE/Ressources stables	Il mesure la capacité de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés et les prêteurs.

Source : LOTMANI N, « Introduction à l'analyse financière », édition enseignement, Alger 2008, P.72.

- **Ratio de gestion ou de rotation**

Les ratios de gestion ou de rotation mesurent la performance opérationnelle d'une entreprise et indiquent à quel point sa gestion est efficace dans son secteur d'activité.

Tableau N° 10 : Les ratios d'activité et de gestion

Ratio	Interprétation
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT $(CA_n - CA_{n-1}) / CA_{n-1}$	L'évolution du CA permet de mesurer le taux de croissance de l'entreprise.
Taux de croissance de la valeur ajoutée : $(VA_n - VA_{n-1}) / VA_{n-1}$	L'évolution de la VA est également un indicateur de la croissance de richesse générée par l'entreprise.

¹²³ OGIEN, D. Op.cit., P.75.

Taux d'intégration : Valeur ajoutée/Chiffre d'affaires HT	Il mesure le taux d'intégration de l'entreprise dans le processus de production ainsi que le poids des charges externes.
Poids de l'endettement : Charges d'intérêts / EBE	Il mesure le poids de l'endettement de l'entreprise.
Partage la VA (personnel) : Frais personnel / VA	Il mesure la part de richesse qui sert à rémunérer le travail des salariés.
Partage de la VA (facteur capital) : EBE / VA	Il mesure la part de la VA qui sert à rémunérer les apporteurs de capitaux et à renouveler le capital investi.
Rémunération de l'Etat : Impôts et taxes / VA	Il mesure la part que prend l'Etat de la VA.
Rotation des stocks (entreprise commerciale) : (stock moyen de marchandises /coût d'achat des marchandises vendues) *360	Il mesure la durée d'écoulement des stocks. Une augmentation de cette durée entraîne une augmentation du BFR.
Rotation des stocks (entreprise industrielle) : (stock moyen matières premières *360) /coût d'achat matières premières consommées (stock moyen produits finis *360) / coût de production des produits finis vendus	Il mesure la durée d'écoulement des stocks. Une augmentation de cette durée entraîne une augmentation du BFR.
Evolution FR : (FR / CA) *360	Il mesure la marge de sécurité financière en nombre de jours de CA.
Evolution BFR : (BFR /CA) *360	Il mesure l'importance du BFR en nombre de jours de CA.

Source : LOTMANI N, « Introduction à l'analyse financière », édition enseignement, Alger 2008, P.74.

3.1.2. La division et limitation du risque de crédit

Les banques sont confrontées au risque principal de ne pas récupérer le montant du crédit à son échéance, et leur rôle consiste à évaluer ce risque. Afin de gérer ce risque de manière efficace, les institutions financières accordent une grande attention à la mise en place d'un ratio de division des risques et à la réalisation de contrôles sur site pour évaluer la qualité des crédits accordés.

Les banquiers sont tenus de limiter le risque en effectuant des études approfondies et en divisant le risque sur plusieurs secteurs d'activité de petites et moyennes entreprises. Le ratio de division de risque (RD) est utilisé pour atteindre cet objectif.

Selon ce ratio, le montant des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas dépasser 25 %, et le montant des risques encourus sur les bénéficiaires de crédits, qui est équivalent à 15 % des fonds propres nets de l'intermédiaire financier, ne doit pas dépasser dix fois les fonds propres de la banque ou de l'établissement financier¹²⁴.

3.1.2.1. Le crédit Scoring

L'évaluation du risque de crédit est l'une des principales priorités stratégiques des banques, et plusieurs méthodes quantitatives sont utilisées pour mesurer ce risque.

¹²⁴ Article 2 de l'instruction n°74-94 du 29/11/1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

Une de ces méthodes est le crédit scoring, qui vise à synthétiser le risque de non-remboursement d'un crédit en utilisant une note ou un score. Le défi est de déterminer les informations relatives à l'emprunteur qui expliquent le mieux sa solvabilité¹²⁵.

Cette méthode repose sur des critères d'appréciation de la solvabilité, en utilisant des observations de séries statistiques constituées à partir d'échantillons significatifs de demandes de crédit d'entreprises classées en trois catégories : saines, incertaines et défaillantes. Des critères d'appartenance à ces trois classes sont ensuite établis pour sélectionner des ratios permettant de classer les entreprises selon ces catégories. L'objectif est de fournir une probabilité permettant de prévoir la défaillance des entreprises et de synthétiser le risque de non-remboursement d'un crédit en attribuant une note.

- **Détermination de la note totale score**

La note totale score est calculée en attribuant une note à chaque critère important et en les additionnant pour chaque élément de l'échantillon. Cette note totale permet de synthétiser la solvabilité de l'emprunteur.

- **La détermination de la note limite**

Pour déterminer la note limite, on cherche la note en dessous de laquelle la probabilité que l'emprunteur se révèle insolvable est élevée. Dans ce cas, la note optimale est celle qui a l'impact le plus favorable sur le profit de la banque.

3.1.2.2. Les garanties

Le prêt est l'un des rôles clés d'une banque, mais il est tout aussi important de se faire rembourser. Pour se protéger contre le risque de non-remboursement, la banque demande des garanties. Il existe une grande variété de garanties qui peuvent accompagner une opération de crédit. Les garanties destinées à protéger le créancier contre les conséquences de l'insolvabilité éventuelle de son débiteur sont appelées des "sûretés"¹²⁶. Nous allons discuter ici des sûretés personnelles et des sûretés réelles.

- **Les sûretés personnelles**

Les sûretés personnelles correspondent à un engagement pris par une personne physique ou morale de payer la dette à la place du débiteur principal en cas de défaillance de ce dernier. Ces sûretés peuvent prendre la forme de cautionnement ou d'aval.

- **Le cautionnement**

Le cautionnement est un accord contractuel par lequel une personne, la caution, s'engage à rembourser le créancier en cas de défaillance du débiteur principal. La caution n'est tenue de rembourser la dette qu'en cas de non-paiement du débiteur. Le cautionnement peut être simple ou solidaire, selon l'obligation prise par la caution¹²⁷.

- **L'aval**

L'aval est un engagement pris par une tierce personne, appelée "avaliste", pour garantir le paiement d'un effet de commerce. En effet, l'avaliste s'engage à payer la dette en cas de non-paiement par le débiteur principal. Cette opération est similaire à un cautionnement.

- **Les sûretés réelles**

La sûreté réelle est une garantie qu'une entreprise offre à sa banque prêteuse sous la forme d'un bien immobilier ou mobilier, permettant à la banque d'être remboursée sur le produit de la

¹²⁵ **DEPALLENS, G. et JOBARD, J-P.** : « Gestion de la banque », Paris, DUNOD, P.197.

¹²⁶ **MEBU, J-C.** : « Droit et mécanisme du crédit », inédit, UCAC, Yaoundé, 1999-2000.

¹²⁷ **NYAMA, J-M.** : « Eléments de droit des affaires Cameroun » OHADA, Yaoundé, PRESSES DE L'UCAC, 2000, P.245.

vente de ce bien en cas de non-paiement de la dette. Les différents types de sûreté réelle incluent le nantissement, le gage, l'hypothèque et le droit de rétention.

➤ **Le nantissement**

Le nantissement est un contrat qui peut être établi par un acte authentique ou un acte sous seing privé dûment enregistré. Le privilège lié au nantissement est établi dès que l'inscription est faite sur un registre public tenu au greffe du tribunal de commerce où le fonds est exploité, ainsi que dans chaque succursale faisant partie du nantissement¹²⁸.

Ce contrat consiste en la remise d'un bien immobilisé en garantie de la créance du créancier et peut prendre différentes formes, notamment :

- **Le nantissement de fonds de commerce**

Lorsqu'un débiteur souhaite garantir sa créance en utilisant son fonds de commerce, il peut avoir recours au nantissement de fonds de commerce.

- **Le nantissement de matériel et outillage**

Le nantissement de matériel et d'outillage est une forme de sûreté qui ne nécessite pas la remise du matériel en question.

En d'autres termes, le propriétaire du matériel conserve la possession et la jouissance de celui-ci. Cette forme de nantissement concerne les biens meubles neufs ou d'occasion destinés à l'équipement ou à l'exportation de l'entreprise.

➤ **Le gage**

Le gage est un contrat qui implique la remise d'un bien meuble par le débiteur au profit de son créancier, qui peut ainsi se faire payer en utilisant ce bien comme garantie. Cette opération est considérée comme une sûreté conventionnelle mobilière accessoire à un autre contrat. Elle entraîne la dépossession du débiteur. Tout type de bien meuble, corporel ou incorporel, peut faire l'objet d'un gage pour garantir une dette, qu'elle soit antérieure ou future, à condition qu'elle ne soit pas illégale ou nulle. L'annulation de la créance garantie entraîne également la nullité automatique du gage.

➤ **L'hypothèque**

L'hypothèque est un contrat par lequel le créancier obtient un droit réel sur un bien immobilier affecté au paiement de sa créance, lui permettant ainsi de se faire rembourser prioritairement sur le prix de ce bien en cas de vente, par rapport aux créanciers de rang inférieur, quel que soit l'acquéreur. Ce droit confère au créancier le droit de suite, le droit de préférence et le droit de rétention¹²⁹.

Il existe trois types d'hypothèques :

- L'hypothèque conventionnelle, qui est un contrat établi en forme authentique entre la banque et le débiteur pour garantir le paiement de la créance et doit être inscrit à la conservation des hypothèques pour informer les tiers et donner rang à la banque ;
- L'hypothèque légale, qui est une hypothèque prévue par la loi en faveur de certains créanciers bénéficiant d'une protection légale ;
- L'hypothèque judiciaire, qui est une décision de justice permettant à la banque de prendre une inscription d'hypothèque sur l'immeuble.

¹²⁸ Code de commerce Algérien, chapitre II, article 1142-3.

¹²⁹ Publié dans l'article 882 du Code Civil.

Section 03 : L'impact de la pandémie COVID-19 sur la relation banque-PME

La pandémie de COVID-19 a eu un impact majeur sur la relation banque-PME. Les PME ont fait face à des difficultés financières dues aux mesures de confinement et à la baisse de l'activité économique.

Les banques ont fourni un soutien financier crucial, mais ont également été affectées par des pertes et des risques accrus. Cette section examine les impacts de la pandémie sur le financement des PME, les mesures prises par les banques et les contraintes relationnelles entre les deux parties. Des pistes d'amélioration pour renforcer la collaboration sont également explorées.

1. Les impacts de la pandémie COVID-19 sur les PME et les banques

Depuis la rapide propagation de la COVID-19 à travers le monde, les marchés financiers ont été gravement perturbés. Les banques sont parmi les premiers acteurs à s'inquiéter des répercussions économiques de l'épidémie en Europe. Néanmoins, les spécialistes estiment que les risques de voir cette situation dégénérer en crise financière sont assez faibles, compte tenu des particularités de la situation actuelle.

La demande de financement pour les PME a augmenté afin de couvrir les pertes et maintenir leurs activités, tandis que les banques ont dû faire face à un risque accru de crédit, une baisse des taux d'intérêt et une concurrence accrue pour attirer les clients.

Les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures pour soutenir l'économie et les entreprises. Des possibilités ont été offertes aux banques d'accorder des moratoires de remboursement de prêts, et des programmes de soutien financier ont été mis en place pour les entreprises touchées par la pandémie.

La crise a également entraîné une baisse des achats et des ventes pour les PME, avec la fermeture de certaines entreprises et la mise en congé technique de certains travailleurs, ainsi qu'une réduction de la circulation de la monnaie. Les employés restants ont dû assurer la continuité du travail et être polyvalents pour couvrir les tâches des autres. Les entreprises ont également connu des difficultés pour recouvrer les dettes auprès des créanciers en raison du manque de liquidités¹³⁰.

Certaines entreprises ont également été contraintes d'augmenter les prix de leurs produits pour compenser les pertes causées par la crise. Les PME ont été confrontées à des difficultés de trésorerie en raison du ralentissement économique et des délais de paiement allongés, ce qui les a parfois amenées à augmenter les prix de leurs produits pour assurer leur survie¹³¹.

1.1. Situation des banques au moment de la pandémie

Au cours de la pandémie de COVID-19 en 2020, les banques ont été confrontées à des défis sans précédent. La fermeture de nombreuses entreprises, la perte d'emplois et la baisse de la demande ont entraîné une augmentation des défauts de paiement, ce qui a eu un impact sur la santé financière des banques.

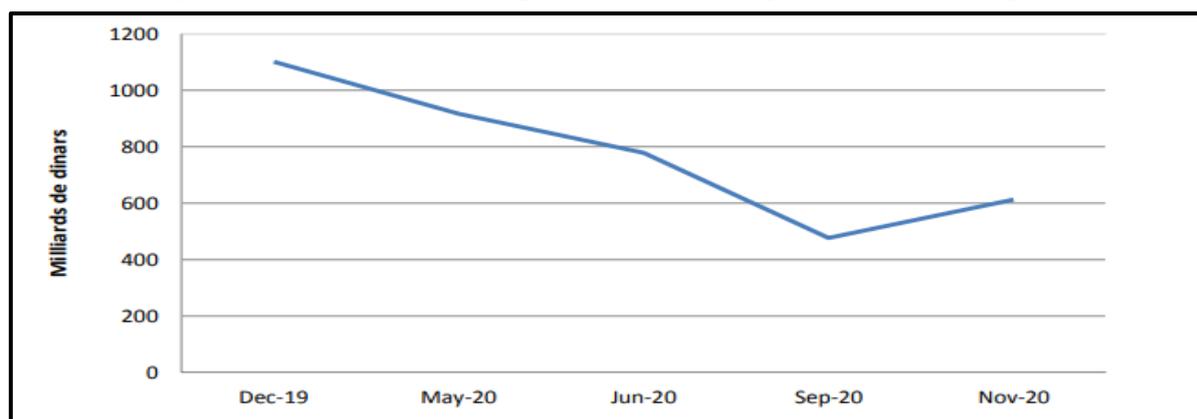
¹³⁰ ROMANI, C. : « L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES ENTREPRISES ET LEURS ORGANISMES DE FORMATION, Résultats d'une enquête auprès d'acteurs de terrain fin 2020 ». PP.12-33.

¹³¹ Idem.

Les banques ont également dû faire face à une augmentation de la demande de crédits et de liquidités de la part des clients, en particulier des petites entreprises, qui ont été touchées de manière disproportionnée par la crise économique résultant de la pandémie.

Pour faire face à ces défis, de nombreuses banques ont mis en place des programmes de report de paiement et de soutien financier pour aider les clients à surmonter les difficultés financières. Les banques centrales et les gouvernements ont également pris des mesures pour soutenir les banques, notamment en abaissant les taux d'intérêt, en fournissant des liquidités supplémentaires et en mettant en place des programmes de garantie de prêts¹³².

Figure N° 11 : Niveau de liquidités de la Banque Centrale d'Algérie.



Source : Banque d'Algérie.

Afin de stimuler l'économie, la Banque Centrale d'Algérie a adopté une approche proactive en mettant en place diverses mesures pour soutenir les entreprises touchées par la crise. Cela inclut la mise à disposition de sommes importantes.

Cependant, ces mesures ont eu un impact significatif sur le secteur bancaire, entraînant une baisse du niveau de liquidité. À la fin de l'année 2020, le niveau de liquidité est passé en dessous de 700 milliards de dinars, comparé à près de 1000 milliards en début d'année¹³³.

1.2. Les principaux risques pour les banques

Selon les spécialistes de Scope, plusieurs activités bancaires, telles que la banque d'investissement, la gestion d'actifs et la banque de financement, ainsi que les crédits destinés aux PME, pourraient subir une chute de leurs revenus. Cette situation pourrait également se traduire par des contre-performances sans précédent sur les marchés financiers.

En raison de la fermeture quasi-totale du marché des introductions, le marché secondaire sera inévitablement impacté si la tendance à la baisse des cours se poursuit sur une longue période.

En conséquence, les banques pourraient enregistrer des commissions moins importantes au cours du premier trimestre, voire même jusqu'au second trimestre 2020, en fonction de la durée de l'épidémie et des mesures de confinement associées.

Actuellement, les banques européennes doivent faire face à d'importants problèmes opérationnels qui comportent des risques potentiels. Elles doivent prendre des mesures spécifiques pour assurer la continuité de leurs activités en cas de confinement de leurs employés.

¹³² Rapport annuel de la banque mondiale, 2020.

¹³³ Idem.

Chapitre II : Le rôle des banques dans le financement des PME .

Le télétravail est souvent la solution la plus courante dans cette situation, mais chaque établissement doit relever le défi technique et organisationnel de coordonner son équipe à distance. Cela nécessite un système informatique performant pour garantir la qualité et la sécurité des services.

De plus, la mise en réseau de l'ensemble du personnel augmente la vulnérabilité de l'établissement face aux cyberattaques. Dans le contexte actuel, une récession économique est également un risque à ne pas écarter. Selon les experts, un scénario de récession, associé à une capacité de relance monétaire très limitée et à une faible propension pour la relance budgétaire, combiné à la menace du coronavirus, pourrait produire un résultat très défavorable pour les banques¹³⁴.

La pandémie a entraîné toute une série de pressions sur les institutions financières, la principale étant le risque de pertes sur les prêts accordés aux entreprises étrangères. Ces prêts risquent de ne pas être remboursés ou de l'être partiellement seulement. Par conséquent, les établissements les plus actifs dans le reste du monde, notamment les deux grandes banques, sont les plus exposés¹³⁵.

1.3. Impacts de la crise du coronavirus sur le secteur bancaire

Les banques jouent un rôle crucial dans l'économie en tant qu'intermédiaires entre les détenteurs et les fournisseurs de capitaux, et la crise de la Covid-19 a mis en évidence leur importance dans le maintien du système économique.

Le secteur bancaire est connu pour être un environnement fermé et complexe¹³⁶, et sa stabilité représente un enjeu crucial car elle peut avoir des répercussions sur l'économie nationale et mondiale¹³⁷.

Par conséquent, toute crise économique, monétaire ou financière peut avoir des effets significatifs sur un pays. La pandémie actuelle de COVID-19 révèle continuellement ses effets néfastes à travers le monde, affectant non seulement le secteur économique, mais également d'autres secteurs tels que la santé, l'éducation et le tourisme.

Avant la pandémie, les banques françaises étaient déjà confrontées à une concurrence féroce, notamment de la part de nouveaux entrants tels que les FinTech, les néo-banques et les géants de l'Internet. Pour rester compétitives, les banques traditionnelles doivent innover en permanence et adopter les technologies numériques¹³⁸.

Au cours des dernières décennies, les banques françaises ont entrepris des stratégies de croissance externe pour atteindre une taille critique, diversifier leurs services et trouver de nouvelles sources de revenus. Cela s'est traduit par des fusions et acquisitions importantes, telles que le rachat du CIC par le Crédit Mutuel, le rachat de Paribas par BNP, le rachat du Crédit Lyonnais par le Crédit Agricole, et le rapprochement de la Caisse d'épargne et de la Banque Populaire pour former la BPCE¹³⁹.

Les banques françaises ont également diversifié leurs produits et services en se tournant vers des secteurs tels que l'assurance, l'immobilier, les services et les banques en ligne. Elles

¹³⁴ Notation Scope Rating, sur besoins financement monétaire Business.

¹³⁵ RUCHE (Sébastien) : <https://www.letemps.ch/auteur/sebastien-ruche/banques> publié mercredi 11 novembre 2020. Consulter le 11/05/2023 à 14 :11.

¹³⁶ DESMITCH, F. Pratique de l'activité bancaire, édition DUNOD, Paris. (2004)

¹³⁷ PRUCHAUD, J. Evolution des techniques bancaires, éditions scientifiques RIBER, Paris. (1960)

¹³⁸ <https://master-iesc-angers.com/limpact-de-la-pandemie-covid-19-sur-le-secteur-bancaire-francais/>. Consulter le 20/05/03 à 00 :18.

¹³⁹ Idem.

ont également exploré des partenariats avec de grandes enseignes pour offrir des avantages à leurs clients.

2. Les mesures prises par les banques pour soutenir les PME

Les mesures prises par les banques pour soutenir les PME pendant la pandémie de COVID-19 ont été variées et ont permis de répondre aux besoins de financement et de trésorerie des entreprises. Ces mesures comprennent :

- **Report des échéances de remboursement** : Les banques ont accordé des délais supplémentaires pour le remboursement des prêts, permettant aux entreprises de gérer leur trésorerie plus efficacement. Cependant, cela peut entraîner des frais supplémentaires et des coûts d'intérêts à long terme.
- **Lignes de crédit spéciales** : Les banques ont mis en place des lignes de crédit spécifiques pour les PME, offrant des conditions plus souples que les prêts traditionnels, tels que des taux d'intérêt préférentiels et des périodes de remboursement prolongées. Cela aide les entreprises à faire face aux dépenses imprévues ou temporaires.
- **Facilités d'accès au financement** : Les banques ont proposé des garanties d'État ou des fonds de garantie pour réduire le risque pour les prêteurs et encourager l'octroi de crédit aux PME. Cela facilite l'accès des entreprises au financement nécessaire.
- **Restructuration de dettes** : Les banques ont modifié les conditions des prêts existants pour aider les emprunteurs à mieux gérer leur dette. Cela peut inclure la modification du taux d'intérêt, le report des paiements ou la conversion de dettes à court terme en dettes à long terme. Cependant, cela peut également entraîner des coûts supplémentaires et des frais juridiques.

La Banque d'Algérie (BA) a pris des mesures appropriées pour éviter tout manquement éthique, comme l'application de pénalités de retard sur le paiement des échéances de crédit ou l'émission de saisies-arrêts à l'encontre de leur clientèle en difficulté de remboursement de crédit. Le confinement imposé durant la crise sanitaire a mis en évidence l'importance de la digitalisation et des NTIC dans le secteur bancaire, ce qui a permis de réduire les coûts, d'optimiser les systèmes de gestion de production et de faciliter l'investissement. La banque a également proposé une démarche de souscription et d'ouverture de compte à distance dans le but de capter le maximum de clients.

Malgré ces mesures, les relations entre les PME et les banques ont parfois été difficiles en raison des restrictions de crédit et des conditions d'octroi de crédit plus strictes. Les banques ont également dû faire face à des risques accrus de crédit et à des pressions sur leurs marges, ce qui a rendu plus difficile la fourniture de financements aux PME.

En résumé, les banques ont pris diverses mesures pour soutenir les PME pendant la pandémie, bien que les relations avec ces dernières aient parfois été difficiles. La digitalisation et les nouvelles technologies ont contribué à faciliter certaines transactions, mais il reste encore des améliorations à apporter dans la collaboration entre les banques et les PME.

3. Les contraintes relationnelles entre PME et banques dans le contexte de la pandémie COVID-19

Les contraintes relationnelles entre les PME et les banques dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ont entraîné des difficultés d'accès au financement pour les PME. Les banques ont adopté une approche plus prudente en matière d'octroi de crédits, ce qui a entraîné des conditions plus strictes et une évaluation plus prudente des risques. De plus, les conditions d'octroi de crédit se sont durcies, rendant difficile pour les PME de répondre aux exigences des banques. Ces contraintes ont eu un impact significatif sur le financement des PME, augmentant les coûts de financement et réduisant l'offre de financement, ce qui a entraîné des conséquences négatives telles que des licenciements et des faillites.

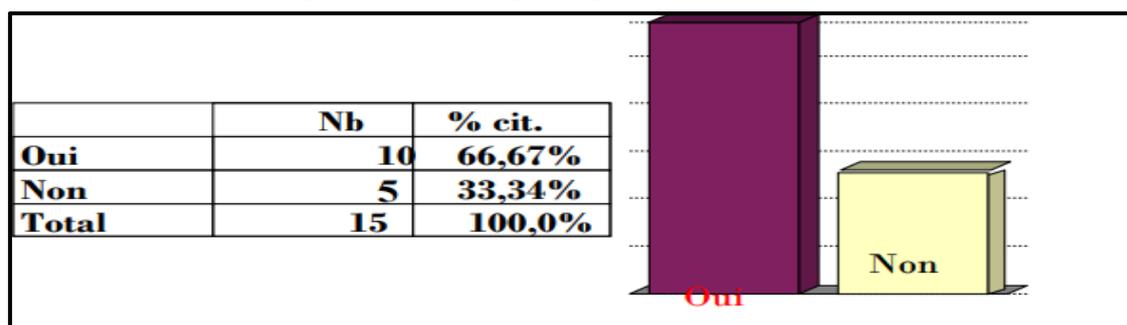
3.1. Politique d'octroi de crédit

La politique d'octroi de crédit est la manière dont les banques décident d'accorder des prêts à leurs clients potentiels, en fonction de leur solvabilité et de leur capacité à rembourser ces prêts. Cette politique est influencée par de nombreux facteurs, tels que l'environnement économique, la concurrence sur le marché bancaire, les politiques monétaires nationales et les réglementations gouvernementales.

La politique d'octroi de crédit des banques a été adaptée en fonction des nouvelles circonstances causées par la crise sanitaire. Certaines banques sont devenues plus restrictives en exigeant davantage de garanties ou en limitant les prêts à certains secteurs, tandis que d'autres ont adopté une politique plus accommodante en offrant des conditions de prêt souples. Ces ajustements dans la politique d'octroi de crédit ont été influencés par des facteurs tels que l'environnement économique, la concurrence sur le marché bancaire, les politiques monétaires et les réglementations gouvernementales¹⁴⁰.

La figure suivante nous permettra de visualiser l'évolution de l'orientation de la politique d'octroi de crédit des banques avant et après la crise sanitaire du coronavirus :

Figure N°12 : La politique d'octroi de crédit



Source : MOUFFOK (Nacer-Eddine) et BENEHELLAL (Nadir) « Impact du coronavirus sur l'activité bancaire en Algérie : étude par enquête de terrain auprès des banques de la wilaya de Bejaia », P.7-8.

3.2. Identification des risques de crédit depuis la crise du coronavirus

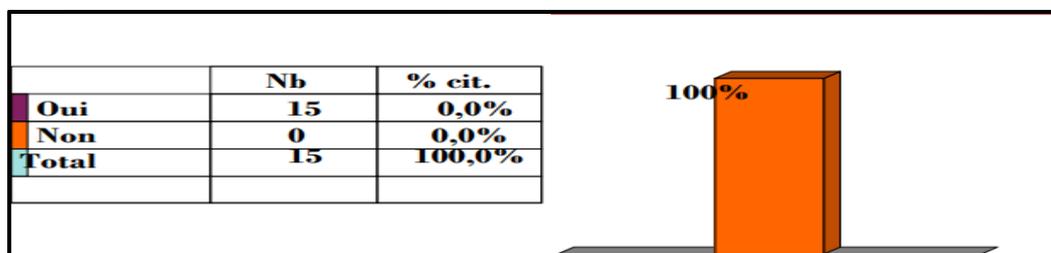
La pandémie de COVID-19 a conduit les banques à mettre en place de nouvelles techniques d'identification des risques de crédit pour mieux gérer les risques et minimiser les pertes potentielles. Parmi ces techniques, on retrouve l'analyse des impayés par secteur d'activité, la

¹⁴⁰ MOUFFOK, Nr-E. et BENEHELLAL, N. : « Impact du coronavirus sur l'activité bancaire en Algérie : étude par enquête de terrain auprès des banques de la wilaya de Bejaia », P.7-8.

méthode de scoring et l'audit interne. Ces outils permettent aux banques de comprendre les risques associés à chaque secteur et de prendre des mesures pour réduire les pertes¹⁴¹.

La figure suivante présente les choix des banques en matière d'adoption de nouvelles méthodes d'identification des risques de crédit.

Figure N°13 : Utilisation de nouvelles méthodes d'identification des risques de crédit



Source : MOUFFOK (Nacer-Eddine) et BENHELLAL (Nadir) « Impact du coronavirus sur l'activité bancaire en Algérie : étude par enquête de terrain auprès des banques de la wilaya de Bejaia ».

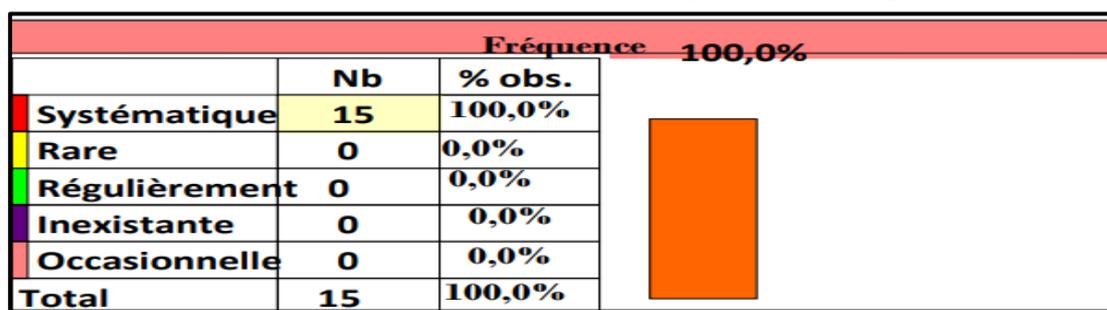
3.3. L'exigence de garanties depuis la crise du coronavirus

Les banques ont renforcé l'exigence de garanties en raison de l'incertitude économique causée par la crise sanitaire. Elles réévaluent les garanties fournies par les emprunteurs avec l'aide d'experts pour limiter les risques de défaut de paiement. Cependant, cette exigence accrue complique l'obtention de prêts pour les emprunteurs, qui doivent fournir des garanties plus solides pour répondre aux critères des banques.

Cette réévaluation des garanties est un processus clé pour les banques, car cela leur permet de limiter les risques de non-remboursement des prêts et de maintenir leur solvabilité. Cependant, cette exigence accrue peut compliquer l'obtention de prêts pour les emprunteurs, qui doivent fournir des garanties plus solides pour répondre aux critères des banques¹⁴².

3.4. Fréquence de recours aux outils de gestion des risques depuis la crise du coronavirus

Figure N°14 : Recours aux outils de gestion des risques



Source : MOUFFOK (Nacer-eddine) ; BENHELLAL (Nadir) ; Impact du coronavirus sur l'activité bancaire en Algérie : étude par enquête de terrain auprès des banques de la wilaya de Bejaia.

Les banques ont systématiquement recours aux outils de gestion des risques crédit depuis la crise du coronavirus. Ces outils sont utilisés pour minimiser les risques de non-remboursement des prêts, protéger la solvabilité des banques et maintenir leur activité en période de crise¹⁴³.

¹⁴¹MOUFFOK, N-E. et BENHELLAL, N. Op.cit, P.9.

¹⁴² Ibid., P.10.

¹⁴³ MOUFFOK, N-E. et BENHELLAL, N, Op.cit., P.11.

Conclusion du chapitre

La relation entre les banques et les PME est d'une importance capitale pour stimuler la croissance économique et le développement du pays. Cependant, les PME sont confrontées à des conditions de financement bancaire difficiles, ce qui entrave leur capacité à progresser et à diversifier leurs activités. Les difficultés d'accès aux services financiers sont souvent attribuées aux caractéristiques propres des PME ainsi qu'à l'asymétrie d'information entre les banques et ces entreprises.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé ces défis, en rendant l'obtention de financement encore plus difficile pour les PME. Dans ce contexte, il est crucial que les banques jouent un rôle proactif en fournissant un soutien financier adéquat, en mettant en place des mécanismes de garantie pour réduire le risque de crédit et en renforçant les capacités des PME en matière de gestion financière.

Pour améliorer la relation entre les banques et les PME, une collaboration étroite entre les banques, les pouvoirs publics et les acteurs du secteur privé est essentielle. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de garantie adaptés, de renforcer les compétences des PME en matière de gestion financière et d'accroître la transparence dans les relations entre les banques et les PME.

En conclusion, malgré les défis persistants, il est possible de surmonter les obstacles rencontrés par les PME en Algérie en améliorant la relation avec les banques. Cela peut être réalisé en favorisant la transparence, en investissant dans la technologie et en renforçant la collaboration entre toutes les parties prenantes concernées. En travaillant ensemble, il est envisageable de créer un environnement propice à l'épanouissement des PME et de soutenir ces acteurs clés de l'économie algérienne. Cela contribuera à la croissance économique et au développement du pays.



Chapitre 03

Introduction du chapitre

L'accès au financement constitue un défi majeur pour les PME à travers le monde. En raison de leur caractéristique spécifique, leur taille et leurs ressources limitées, ces entreprises rencontrent souvent des difficultés pour obtenir les fonds nécessaires à leur croissance et à leur développement. Cependant, avec l'avènement de la pandémie de COVID-19, ces défis se sont intensifiés, ajoutant une couche supplémentaire de complexité à une situation déjà délicate.

Dans ce chapitre, nous nous pencherons sur les contraintes relationnelles spécifiques auxquelles les PME sont confrontées en matière de financement dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Notre attention se portera particulièrement sur l'étude de cas réalisée à la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), mettant en lumière la relation entre les banques et les PME.

Nous commencerons par présenter la BADR en tant qu'organisme d'accueil central de notre étude. Nous mettrons en évidence le rôle essentiel de la BADR dans le financement des PME et explorerons les différentes options de financement qu'elle propose spécifiquement aux PME.

Ensuite, nous nous pencherons sur une étude de cas approfondie impliquant une PME spécifique, en l'occurrence "GRE034", qui a bénéficié d'un crédit de la BADR. Nous présenterons le contexte de cette PME ainsi que sa relation avec la banque. Nous analyserons également les défis auxquels elle a été confrontée pendant la pandémie, en examinant spécifiquement les cas de report d'échéance et de rééchelonnement.

Dans la section suivante, nous effectuerons une analyse synthétique des relations entre les PME et les banques pendant la pandémie de COVID-19. Nous mettrons en évidence les impacts spécifiques de la crise sanitaire sur l'accès au financement des PME et les mesures mises en place par les banques, en nous appuyant sur les observations tirées de notre étude à la BADR.

Notre objectif global est de mieux comprendre l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les relations entre les PME et les banques, ainsi que les défis auxquels les PME ont été confrontées. En fin de chapitre, nous présenterons une synthèse de nos observations clés et proposerons des recommandations concrètes pour renforcer le soutien financier aux PME dans le contexte de la crise sanitaire.

À travers cette analyse approfondie de la relation complexe entre les PME et les banques, nous aspirons à fournir des éclairages précieux sur les solutions envisageables pour faciliter le financement des PME durant les périodes de turbulences économiques, telles que la pandémie de COVID-19. Notre travail contribuera ainsi à une meilleure compréhension des enjeux financiers auxquels les PME sont confrontées et proposera des recommandations concrètes pour renforcer le soutien aux entreprises en période de crise.

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil

La BADR est une institution financière indépendante qui possède une entité juridique distincte. Son objectif principal est de fournir des financements pour divers projets dans le but de générer des bénéfices.

Dans cette section, nous aborderons le rôle de la BADR en tant qu'organisme d'accueil pour les entreprises, en mettant l'accent sur ses relations avec les PME et les différents crédits qu'elle accorde pour soutenir leur financement. Nous examinerons également l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'évolution de ces crédits, en tenant compte des perturbations économiques qui ont entraîné des difficultés financières.

1. Présentation de la direction de la banque de l'Agriculture et du Développement Rural

La Banque Nationale d'Algérie (BNA) a eu pour responsabilité de financer diverses activités, notamment dans le secteur agricole. Cependant, en raison de l'augmentation continue des besoins dans ce secteur, la BNA a connu une pénurie et une insuffisance notables. Par conséquent, il a été jugé nécessaire de créer une nouvelle banque chargée de cette mission, en remplacement de la Banque Nationale d'Algérie

¹⁴⁴.

En conséquence, La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) a été créée au niveau national le 13 mars 1982 en vertu du décret n° 82-106, dans le cadre de la restructuration du secteur bancaire. Son objectif initial était de financer les activités privées et publiques du secteur agricole, industriel, de l'irrigation et de la pêche maritime. En tant que banque spécialisée, la BADR se concentre sur le développement du secteur agricole en favorisant les activités agricoles, artisanales et industrielles, ainsi que le développement des exploitations agricoles et productives.

Au fil du temps, la BADR a élargi ses activités et s'engage désormais dans d'autres activités commerciales qui ont un impact sur le secteur agricole. Elle cherche à réaliser des bénéfices et doit donc répondre aux exigences et mécanismes de l'économie de marché en termes d'offre, de demande et de compétitivité. (Document interne reçu par la banque).

En décembre 1988, la BADR a été transformée en une société par actions conformément à la loi 01/88 et au décret n° 101/88, ce qui lui a conféré la personnalité morale et l'indépendance financière. Son capital social initial de 2 200 000 000 DA a été augmenté et atteint actuellement 33 000 000 000 DA.

La BADR a adopté le principe de décentralisation, ce qui lui permet d'accorder à ses succursales et agences des pouvoirs étendus en matière d'octroi de prêts et de mise en œuvre de la politique de restructuration de l'institution. Elle compte actuellement 39 succursales réparties dans différentes wilayas du pays, accompagnées de 332 agences affiliées. Certaines décisions sont prises au niveau central à Alger, mais la décentralisation facilite les services de la banque après la division du pays en 48 wilayas.

En 2017, le capital social de la BADR était de 54 000 000 000 DZD, et elle employait environ 7 000 cadres et employés travaillant dans les structures centrales, régionales et locales. Grâce à son réseau dense et à son importance, la BADR est la principale banque en termes de réseau à l'échelle nationale¹⁴⁵.

¹⁴⁴ Document interne de la banque d'agriculture et du développement rural, 2023.

Tableau N° 11 : Fiche signalétique de la banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

	
Création	Le 13 mars 1982
Raison sociale	La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural - BADR-
Capital social	54 000 000 000 <u>DZD</u>
Forme juridique	SPA
Actionnaires	L'État Algérien (100%)
Président Directeur Général (PDG)	Mohand Bourai (jusqu'au 29 avril 2021)
Siège social	17, <u>Boulevard Colonel-Amirouche</u> .16000 <u>Alger</u>
Effectif	7000 (2019)
Site internet	https://badrbanque.dz/
Numéro de téléphone	+213(0)21989323

Source : Élaboré par l'étudiante sur la base des documents fournis par la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural, Groupe Régional d'Exploitation de Bordj Bou Arreridj.

1.1. Historique de la BADR

La BADR occupe la première place au niveau national selon le classement du "BANKERS ALMANACH" (édition 2001), elle se positionne également à la 13ème place au niveau africain et à la 668ème place au niveau mondial parmi environ 4100 banques classées.

Initialement créée comme une institution orientée vers l'agriculture, la BADR est devenue, au fil du temps et notamment suite à l'adoption de la loi 90/10 sur la monnaie et le crédit, une banque universelle engagée dans le financement de tous les secteurs d'activité.

1.1. Missions et objectifs de la BADR

Fondamentalement, la Banque d'Agriculture et du Développement Rural (BADR) a été créée dans le but de remplir un ensemble de missions et de tâches, et vise à atteindre plusieurs objectifs. En ce sens, voici un résumé des principales missions et objectifs importants de la BADR.

1.2.1. Les missions de la BADR

La création de la BADR répond à une nécessité économique issue d'une volonté politique de restructurer le système agricole, dans le but d'assurer l'indépendance économique du pays et d'améliorer le niveau de vie des populations rurales.

Les principales missions de la BADR sont les suivantes ¹⁴⁶:

¹⁴⁶ Document interne de la banque d'agriculture et du développement rural, 2023.

- Gérer toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- Ouvrir des comptes à toute personne en faisant la demande ;
- Recevoir des dépôts à vue et à terme ;
- Contribuer à la collecte de l'épargne ;
- Participer au développement du secteur agricole ;
- Promouvoir les activités agricoles, agroalimentaires, agro-industrielles et artisanales ;
- Assurer le contrôle, en collaboration avec les autorités de tutelle, de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

Afin de mieux remplir ses missions et tâches, ainsi que de se rapprocher de ses clients, qui sont principalement des agriculteurs, des entreprises et des opérateurs privés, la BADR a jugé nécessaire d'élargir ses pouvoirs de décision dans différents domaines. Cela comprend la nature des crédits demandés, leur montant et le secteur d'activité dans lequel ces crédits seront utilisés par les structures d'exploitation. Cette approche permet aux clients de bénéficier d'une plus grande liberté dans leurs activités, de prendre des décisions plus autonomes et, par conséquent, de devenir plus compétitifs et perspicaces dans leurs choix.

1.2.2. Les objectifs de la BADR

Les objectifs de la BADR sont les suivants ¹⁴⁷:

- Accéder aux ressources aux meilleurs coûts et les rentabiliser grâce à des crédits productifs et diversifiés, tout en respectant les règles en vigueur ;
- Gérer rigoureusement la trésorerie de la banque, tant en dinars qu'en devises ;
- Assurer un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités qui la concernent, ainsi que l'extension et le redéploiement de son réseau ;
- Satisfaire les clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins ;
- Mettre en place une gestion dynamique en matière de recouvrement ;
- Développer l'aspect commercial en introduisant de nouvelles techniques de gestion telles que le marketing et l'élargissement de la gamme de produits proposés.

2. Présentation de l'organisme d'accueil GRE_BADR à l'agence de Bordj Bou Arreridj

La BADR de la région de Bordj Bou Arreridj est située au cœur de la ville, ce qui en fait un lieu très animé. Sa localisation englobe différents centres vitaux, complexes commerciaux et administrations. De plus, à proximité de cette agence, on trouve d'autres agences de banques telles que le Crédit Populaire Algérien (CPA), la Banque Nationale d'Algérie (BNA), ainsi que la Banque de Développement Local (BDL).

2.1. Présentation du Groupe Régional d'Exploitation « GRE 034 »

Le Groupe Régional d'Exploitation a pour mission de développer la collecte des ressources, la distribution des crédits et la promotion des produits et services offerts à la clientèle.

Ce groupe a été créé simultanément avec la création de la BADR à la même date. Auparavant, il fonctionnait en tant que service chargé du financement du secteur agricole au sein de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), conformément au décret exécutif 106/82. Ce service a ensuite été séparé en conservant les mêmes employés, au nombre de 5, incluant le directeur.

En 1992, la direction régionale de Bordj Bou Arreridj a été supprimée et remplacée par une agence centrale. Cette situation a perduré jusqu'en 1998, lorsque l'agence est devenue une simple agence

¹⁴⁷Document interne de la banque d'agriculture et du développement rural, 2023.

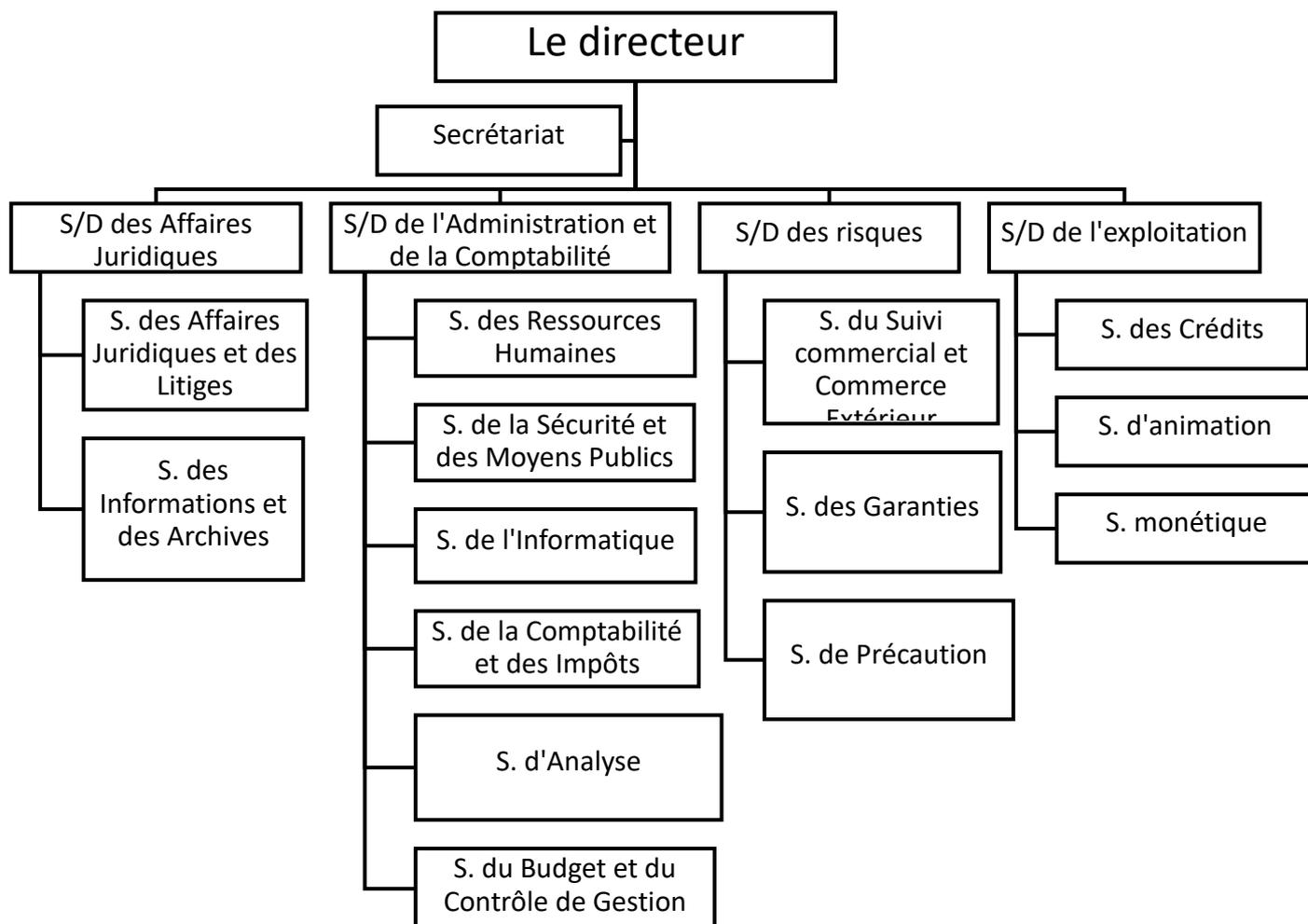
locale. Par conséquent, le nombre d'employés a été réduit à 50, dont beaucoup ont été transférés vers d'autres directions et agences.

Au début de l'année 2001, la direction régionale a été rétablie et a été rebaptisée "Groupe Régional d'Exploitation". Actuellement, il compte 71 employés répartis entre les agences et la direction, ainsi que près de 15 stagiaires et professionnels.

➤ L'organigramme du GRE « 034 »

Le Groupe Régional d'Exploitation est composé de plusieurs services, chacun étant supervisé par un directeur adjoint. Chaque service est spécialisé dans une tâche spécifique, et ces services se complètent mutuellement.

Schéma N°02 : L'organigramme du GRE « 034 »



Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, GRE « 034 ».

3. Le rôle de la Banque de la BADR dans le financement des PME

Pendant mon stage à la BADR « GRE034 », j'ai eu l'opportunité de mener une étude approfondie sur les relations entre les banques et les PME. Grâce aux informations fournies par la banque, notre étude a abouti à des résultats significatifs.

3.1. Les relations banque-PME au sein de la BADR

Les relations entre la BADR et les PME se caractérisent par un partenariat solide et une volonté commune de favoriser la croissance et le développement des entreprises. La BADR reconnaît l'importance des PME en tant que moteur de l'économie et créatrices d'emplois, et s'engage à les accompagner dans leur parcours entrepreneurial. Elle occupe la deuxième place en termes de

financement des PME. En 2021, la BADR a franchi un nouveau palier en accordant un nombre significatif de prêts et des montants importants pour soutenir le financement des PME et des start-ups. Cette performance est illustrée dans le tableau ci-dessous, qui présente la part de la banque dans la création d'emplois et le financement des PME.

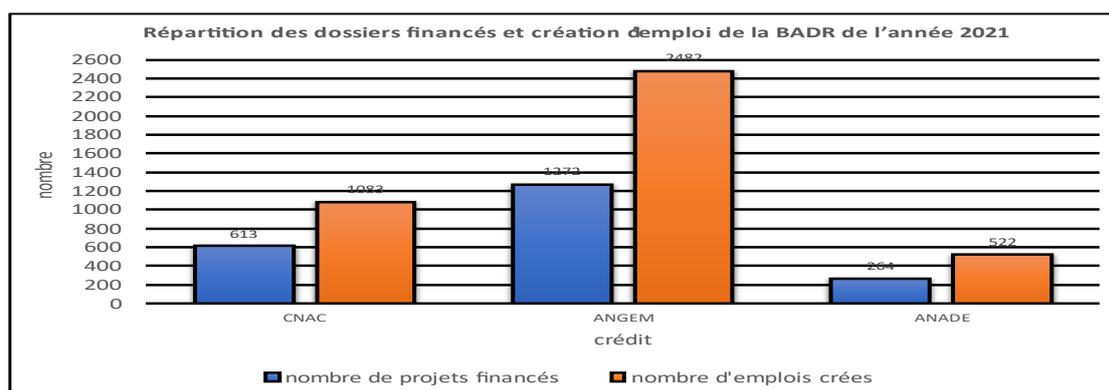
Tableau N°12 : Répartition des dossiers financés et création d'emploi de la BADR de l'année 2021

Crédit	Nombre de projet financés	Montant des crédits autorise	Nombre d'emplois créés
CNAC	613	2 257 514 959,51	1083
ANGEM	1272	2 996 437 862,84	2482
ANADE	264	61 546 594,53	522
Total	2149	5 315 499 416,88	4087

Source : Élaboré par nous-même partir des documents fournis par la BADR.

Ce tableau met en évidence l'engagement de la BADR dans le financement des projets et la création d'emplois, en partenariat avec les organismes de crédit CNAC, ANGEM et ANADE. Il témoigne de l'impact positif de ces financements sur l'économie et le développement des entreprises.

Figure N°15 : Représentation graphique sur Répartition des dossiers financés et création d'emploi de la BADR de l'année 2021



Source : Élaboré par nous-même à partir du tableau ci-dessus

Quelques éléments clés des relations entre la BADR et les PME¹⁴⁸ :

- **Accès au financement** : La BADR facilite l'accès des PME à des solutions de financement adaptées à leurs besoins spécifiques. Que ce soit pour des investissements, des besoins de trésorerie ou des projets d'expansion, la banque propose une gamme de produits financiers flexibles et compétitifs. Cela permet aux PME d'obtenir les fonds nécessaires pour développer leurs activités. Par ailleurs, la BADR joue également un rôle essentiel dans le secteur de l'agriculture, en offrant des services et des financements dédiés aux acteurs de ce domaine.
- **Accompagnement dans la croissance** : La BADR va au-delà du simple financement en accompagnant activement les PME dans leur croissance. Elle encourage l'innovation, la diversification des activités et le développement de nouveaux marchés. En travaillant en étroite collaboration avec les entrepreneurs, la banque identifie les opportunités de croissance et propose des solutions adaptées pour maximiser le potentiel des entreprises.

¹⁴⁸ Document interne de la banque d'agriculture et du développement rural, 2023.

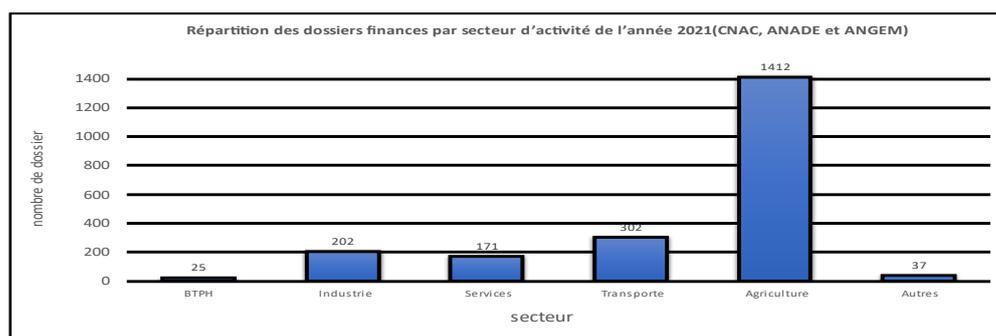
Tableau N°13 : Répartition des dossiers financés par secteur d'activité de l'année 2021 (CNAC, ANADE et ANGEM)

Consolidé au 31/12/2021	Nombre de dossiers financés	Taux %	Montant des crédits autorisés	Taux %
BTPH	25	1,17	50158396,8	0,94
Industrie	202	9,4	518941254,9	9,76
Services	171	7,96	470021647,8	8,84
Transporte	302	14,05	638786326,8	12,02
Agriculture	1412	65,70	3563154233	67,03
Autres	37	1,72	74437552.12	1,40
Total	2149	100	5 315 499 211,00	98,60

Source : Élaboré par nous-même à partir des documents fournis par la BADR.

Ce tableau illustre la répartition des financements accordés par la BADR aux différents secteurs d'activité, mettant en évidence son rôle dans le soutien à la diversification économique et au développement des entreprises dans ces domaines.

Figure N°16 : Représentation graphique répartition des dossiers finances par secteur d'activité de l'année 2021(CNAC, ANADE et ANGEM)



Source : Élaboré par nous-même à partir du tableau ci-dessus

3.2. Les différentes options de financement pour les PME offertes par la BADR

La BADR offre une diversité de crédits, parmi lesquels on retrouve le crédit ETTAHADI, le crédit-bail, le crédit RFIG, la CNAC, l'ANGEM et l'ANSEJ, qui ont récemment fusionné sous l'appellation d'ANADE. En plus de ceux-ci, la BADR propose également d'autres types de crédits pour répondre aux besoins variés de sa clientèle¹⁴⁹.

3.2.1. Crédits classiques

Les crédits classiques ou crédits d'investissement sont des formes de financement dont la durée est alignée sur la période d'amortissement des actifs, avec un taux d'intérêt de 5,5 % appliqué. Ces crédits sont généralement à moyen et long terme, et ils servent à financer les équipements de production ainsi que les biens subventionnés. Leur objectif principal est de soutenir les actifs à long terme de l'entreprise, tels que les immobilisations et les outils de travail. Le remboursement de ces crédits dépend entièrement des bénéfices réalisés. On peut les regrouper en deux grandes catégories.

¹⁴⁹ Document interne de la banque d'agriculture et du développement rural, 2023.

A. Les crédits à moyenne terme

Les crédits à moyen terme se caractérisent par une durée comprise entre trois et sept ans. Ils sont principalement utilisés pour financer l'achat d'équipements légers, c'est-à-dire des biens dont la période d'amortissement correspond à la durée de remboursement de ces crédits.

B. Les crédits à long terme

Les crédits à long terme sont le plus souvent octroyés par des institutions financières spécialisées dans le crédit national. Ces institutions proposent des prêts ordinaires ainsi que des prêts avec garanties mutuelles, sous réserve de l'acceptation d'un dossier. Toutes les entreprises industrielles et commerciales opérant dans le secteur concurrentiel peuvent obtenir un prêt ordinaire pour financer leurs investissements tangibles ou intangibles. La durée de remboursement d'un tel prêt est généralement comprise entre dix et quinze ans, mais peut s'étendre jusqu'à vingt ans. Lorsque l'entreprise demandeuse, le plus souvent une PME, ne peut fournir des garanties jugées suffisantes, le crédit national exige la garantie d'une société mutuelle à vocation professionnelle.

i. Les crédits moyens et long terme part bonifié

Une bonification est appliquée de manière équivalente au taux d'intérêt pendant toute la période de report, incluant les intérêts intercalaires. De plus, une bonification de 3 % est octroyée sur la durée d'amortissement du crédit.

ii. Les crédits moyens et long terme totalement bonifié

Une bonification totale du taux d'intérêt est appliquée sur toute la durée du report. De plus, une bonification de 0 % est appliquée sur l'ensemble de la période d'amortissement du crédit.

Conditions et structure de financement à moyen et long terme :

Le projet doit satisfaire aux critères d'éligibilité, de rentabilité et de solvabilité. Le financement bancaire ne peut représenter plus de 70 % du coût total du projet. La prise en compte des apports en nature dans l'évaluation de l'autofinancement des projets est soumise à l'expertise réalisée par un expert agréé par la banque.

C. Le crédit-bail (Leasing)

Le crédit-bail, également connu sous le nom de leasing, est un contrat conclu entre une banque (le bailleur) et un promoteur (le preneur) pour la location de biens, fabriqués localement, qui sont directement utilisés dans la réalisation de projets d'investissement.

La BADR a introduit le leasing financier dans le but de diversifier ses produits de soutien à l'économie nationale. Elle a mis en place en interne un financement par le biais du leasing financier, en se conformant aux résolutions prises par l'ensemble général concernant le lancement de cette activité. La BADR concentrera ses efforts sur le financement de biens matériels produits localement, notamment dans le domaine du matériel agricole.

o Caractéristiques du crédit :

- Montant : Le crédit peut couvrir jusqu'à 100 % du coût des équipements à acquérir. En général, une participation du promoteur représentant de 20 % à 30 % du coût total est requise.
- Durée de la location : Pour les moissonneuses-batteuses, la durée de location est de 10 ans, tandis que pour les autres équipements, elle est de 5 ans. Selon la nature et la typologie du projet, le client peut bénéficier d'un différé de remboursement allant de six mois à un an.

- Échéance : Le calendrier de remboursement est convenu entre les deux parties en fonction du type d'activité. Les paiements peuvent être mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels.
- Taux d'intérêt : Le taux d'intérêt appliqué est de 9 % TTC par an (composé de 5 % de taux de base et d'une bonification de 4 %).
- Subvention : Les clients financés par la BADR bénéficient d'une subvention de l'État, qui varie de 25 % à 40 %. Cette subvention est également accordée aux clients qui paient en espèces.
- Apport personnel : Pour les projets subventionnés par l'État, l'apport personnel est calculé à hauteur de 10 % du coût du projet. L'apport personnel représente généralement de 20 % à 30 % du coût total lorsque le projet est réalisé sans l'intervention des pouvoirs publics.

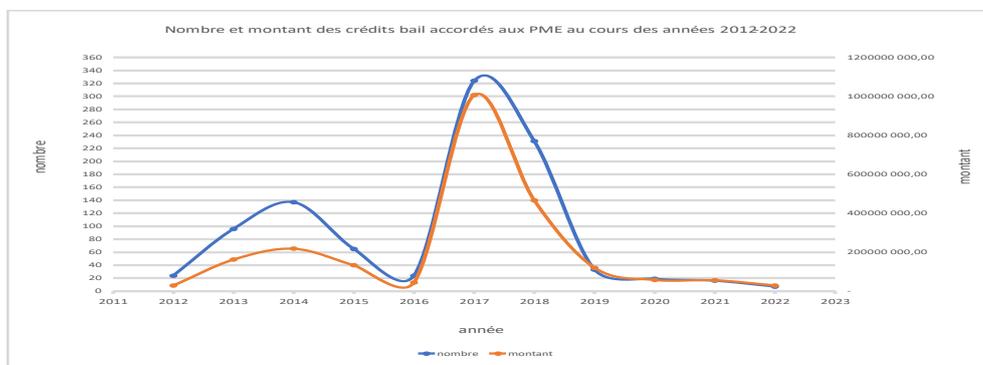
Tableau N°14 : Nombre et montant des crédits bail accordés aux PME au cours des années 2012-2022

L'année	Nombre	Montant
2012	24	28 532 208.00
2013	96	162 109 238.00
2014	137	217 718 299.00
2015	65	132 798 824.00
2016	24	44 914 755.00
2017	324	1 006 161 003.00
2018	231	465 615 957.00
2019	33	120 126 121.00
2020	19	57 252 096.00
2021	16	55 914 512.00
2022	7	29 408 895.00

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

Le tableau suivant sera traduit sous forme de graphe comme suit :

Figure N°17 : Représentation graphique sur l'évolution de nombre et montant des crédits bail accordés aux PME au cours des années 2012-2022



Source : Élaboré par nous-même à partir du tableau ci-dessus

Avant l'arrivée de la pandémie, on observe une tendance à la hausse des montants accordés aux PME via les crédits-bails, atteignant un sommet en 2017 avec un montant de 1 006 161 003 et 324

crédits-bails accordés. Cependant, à partir de 2018, les montants et le nombre de crédits-bails accordés commencent à diminuer progressivement.

En 2020, l'année marquée par l'impact mondial de la pandémie de COVID-19 sur l'économie, une baisse significative est constatée tant en termes de montant (57 252 096) que de nombre de crédits-bails (19) accordés aux PME. Cette diminution s'explique par les restrictions économiques imposées en raison de la crise sanitaire, qui ont engendré des difficultés financières pour de nombreuses entreprises et une réduction de la demande de crédits-bails.

Les années 2021 et 2022 montrent une poursuite de cette tendance à la baisse, avec des montants de crédit-bail respectifs de 55 914 512 et 29 408 895, ainsi que des nombres de crédit-bail de 16 et 7. Ces baisses prolongées sont également attribuables aux impacts persistants de la pandémie, les entreprises faisant face à des incertitudes économiques durables et à des difficultés accrues pour obtenir du financement.

D. Crédit dispositif

Le crédit dispositif, également connu sous le nom de Crédit d'Impôt Recherche (CIR), est un mécanisme de financement qui vise à soutenir les activités de recherche entreprises par les entreprises. Sa capacité à s'adresser à l'ensemble des acteurs socio-économiques, indépendamment de leur structure et de leur domaine d'activité, en fait un outil idéal pour renforcer la compétitivité des entreprises grâce à la recherche et à des partenariats publics ou privés.

En plus du ministère des Petites et Moyennes Entreprises, divers organismes gouvernementaux et institutions spécialisées jouent un rôle actif dans le développement des PME.

i. L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes (ANSEJ)

L'ANSEJ est une institution publique créée en 1996, dont la mission principale est d'encourager la création d'entreprises. Le dispositif ANSEJ est spécifiquement réservé aux jeunes chômeurs âgés de 19 à 35 ans qui ont une idée de projet de création d'entreprise. Placée sous l'autorité du Premier Ministre, l'ANSEJ assure un processus d'accompagnement qui couvre les différentes étapes de création, de lancement et d'extension de l'entreprise. Ce dispositif s'applique aux projets de création dont le coût total ne dépasse pas 10 millions de dinars.

ii. La caisse nationale d'Allocation chômage (CNAC)

La CNAC est responsable du dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activités réservé aux chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans. Ce dispositif offre plusieurs avantages et permet des investissements pouvant atteindre 10 millions de DA.

Les services fournis aux promoteurs par le dispositif comprennent :

- Un accompagnement personnalisé tout au long du projet, y compris l'élaboration du business plan.
- Des aides financières.
- Un prêt non rémunéré représentant 28 à 29% du coût total du projet.
- Une bonification des intérêts bancaires.

L'assistance pour l'obtention du financement bancaire (70% du coût total du projet) est simplifiée grâce à la mise en place d'un comité de sélection et de validation des financements de projets, ainsi que par la garantie des crédits par le Fonds de Caution Mutuelle Risques/Crédits pour les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans.

Les investissements réalisés dans ce cadre reposent sur un modèle de financement triangulaire, impliquant le promoteur, la banque et la CNAC, selon le schéma suivant :

- Apport personnel : 1 à 2% du coût total du projet.
- Financement CNAC : 28 à 29% du coût total du projet (non rémunéré).
- Financement bancaire : 70% (avec des intérêts bonifiés).

iii. L'agence Nationale pour la Gestion du Microcrédit (ANGEM)

L'ANGEM a été établie en 2004. Cette agence nationale vise à promouvoir le développement individuel des personnes en les aidant à devenir autonomes et à créer leur propre activité grâce à un dispositif appelé le microcrédit. Le microcrédit est un prêt accordé aux individus pour l'achat d'un petit équipement et de matières premières nécessaires au démarrage d'une activité ou d'un métier. Ce dispositif s'adresse à tous les citoyens âgés de plus de 18 ans, notamment ceux qui n'ont pas de revenus stables ou qui disposent de revenus irréguliers, ainsi qu'aux femmes au foyer. Son objectif est de favoriser l'intégration économique et sociale en encourageant la création d'activités de production de biens et de services.

- Le crédit "achat de matières premières" prévoit un financement à 100% du montant nécessaire à l'achat de ces matières premières par le biais d'un prêt non rémunéré, dans la limite d'un coût global ne dépassant pas 100 000 DA.
- Le crédit "acquisition de petits matériels et équipement" fixe le coût maximal de l'investissement à 1 million de dinars. Le montage financier proposé par ce dispositif est le suivant :
 - ✓ Apport personnel : 1% du coût global du projet ;
 - ✓ ANGEM : 29% du coût global sous forme de prêt non rémunéré ;
 - ✓ Banque : 70% du coût global avec des intérêts bonifiés.

En complément de ces quatre organismes, il existe également de nombreuses structures et instruments visant à favoriser la création et le développement des PME. Parmi ceux-ci, on peut citer ¹⁵⁰:

- ✓ Le Fonds de garantie des crédits aux PME, créé en 2004 ;
- ✓ L'Agence Nationale de développement de la PME, créée en 2005 ;
- ✓ La Caisse de Garantie des crédits à l'investissement des PME, créée en 2004.

Tableau N°15 : Structure de financement d'un crédit (ANSEJ, CNAC, ANGEM.)

Montant du Projet	Moins de 5 millions de DA	Plus de 5 millions de DA
Apport personnel du promoteur	1%	2%
Prêt non rémunéré par (ANSEJ, CNAC, ANGEM)	29%	28%
Crédit bancaire	70%	70%
Total	100%	100%

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

Le tableau présente la structure de financement d'un crédit pour les projets bénéficiant de l'ANSEJ, de la CNAC et de l'ANGEM en Algérie.

Tableau N°16 : Nombre et montant des crédits accordés aux PME au cours des années 2012-2022

L'année	ANGEM	CNAC	ANSEJ	Total	Montant
2012	45	123	319	487	3 313 439 900.00
2013	38	106	293	437	3 120 038 800.00

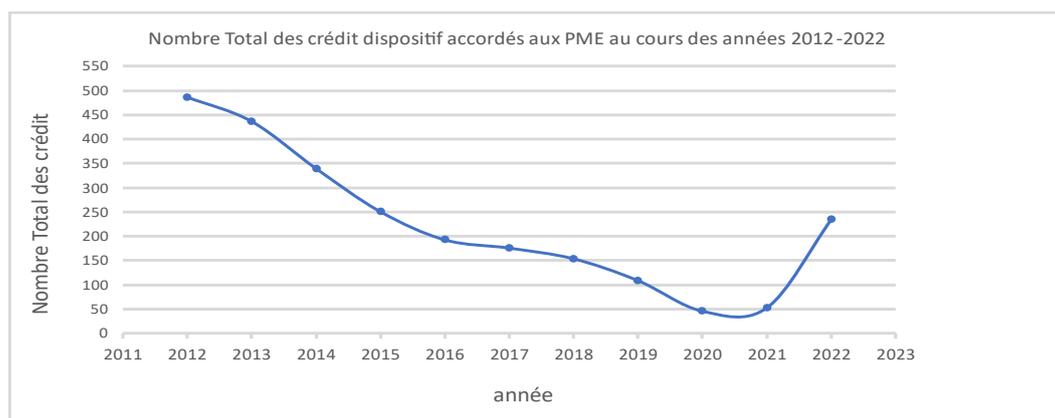
¹⁵⁰ Document interne de la banque d'agriculture et du développement rural, 2023.

2014	36	96	208	340	2 570 580 000.00
2015	35	89	127	251	2 257 256 000.00
2016	31	66	96	193	2 587 995 000.00
2017	29	53	94	176	2 754 696 598.00
2018	27	47	80	154	1 821 680 000.00
2019	23	33	53	109	687 000 000.00
2020	11	9	26	46	110 043 211.50
2021	9	14	30	53	186 455 590.20
2022	96	0	139	235	549 491 424.80

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

Le tableau présenté offre une vision du nombre de crédits accordés aux PME par les organismes ANGEM, CNAC et ANSEJ pour les années 2012 à 2022. Une observation générale révèle une tendance à la baisse du nombre de crédits accordés par ces organismes au fil des années.

Figure N°18 : Représentation graphique sur l'évolution de nombre total des crédit dispositif accordés aux PME au cours des années 2012-2022



Source : Élaboré par nous-même à partir du tableau ci-dessus

Les années 2020 et 2021 se démarquent par une diminution significative du nombre de crédits accordés par rapport aux années précédentes. Cette baisse suggère que la pandémie a probablement eu un impact négatif sur les PME, qui ont été confrontées à des difficultés économiques et à des contraintes financières réduisant leur accès aux crédits. Cette période difficile peut être associée aux restrictions commerciales, à la baisse de la demande et à l'incertitude économique induite par la crise sanitaire mondiale.

Il est cependant intéressant de noter une augmentation significative du nombre de crédits accordés par l'ANGEM en 2022, passant de 11 en 2020 à 96 en 2022. Cette augmentation pourrait être interprétée comme une réponse des autorités pour soutenir les PME et stimuler la relance économique après la pandémie.

D. Crédit d'exploitation agricole

Le crédit d'exploitation agricole est un type de crédit à court terme généralement octroyé par des banques ou des fournisseurs aux entreprises agricoles. Il a pour but de financer les actifs circulants, également appelés valeurs d'exploitation, tels que les stocks, les travaux en cours et les créances clients, qui ne sont pas couverts par les ressources financières à long terme de l'entreprise.

E. Les crédits de campagne

Les crédits de campagne sont des facilités de financement qui permettent à une entreprise dont l'activité est saisonnière de produire et/ou de constituer des stocks. Ces crédits sont souvent accordés sous forme de découvert ou d'escompte de billets à ordre acceptés par le client. Le caractère saisonnier de l'entreprise peut concerner les approvisionnements ou les ventes. Différents types de crédits de campagne sont disponibles :

- **Le crédit d'embauche** : il est octroyé pour financer l'achat de bétail et son engraissement en vue de sa revente. Les risques encourus sont élevés, notamment en raison des fluctuations possibles des prix de la viande et du bétail.
- **Le crédit de financement des stocks** : la banque apporte une aide financière aux entreprises en finançant leurs délais de stockage (crédit sur marchandises et escompte de warrant). Outre le caractère saisonnier de l'activité d'une entreprise, d'autres circonstances peuvent l'obliger à constituer des stocks supérieurs à la moyenne de ses besoins d'exploitation.
- **Les crédits de mobilisation de créances clients** : ils sont accordés aux entreprises et consistent à mobiliser des créances commerciales détenues sur des clients privés nationaux (escompte commercial) ou publics (mobilisation de droits acquis).
- **Les crédits par décaissement** : il existe trois types de crédits par décaissement que l'entreprise peut demander à sa banque afin de financer la réalisation d'une opération : les crédits de préfinancement, les crédits d'accompagnement ou de mobilisation de créances non constatées, et les crédits de mobilisation de créances constatées ou de droit acquis.
- **Le crédit documentaire** : il s'agit d'une garantie de paiement pour les importateurs et les exportateurs qui ne se connaissent pas bien. Le crédit documentaire permet de dénouer leur transaction commerciale en garantissant le paiement contre la présentation de documents conformes.

F. Crédit par signature

Le crédit par signature est un type de prêt bancaire où la banque s'engage à fournir une garantie sous forme de signature sans avoir à décaisser de fonds. Toutefois, l'analyse effectuée par la banque doit être aussi rigoureuse que pour tout autre type de prêt, car cet engagement peut impliquer des dépenses importantes.

G. Crédit spécifique de la BADR

• Crédit d'investissement « ETTAHADI »

ETTAHADI est un crédit d'investissement partiellement bonifié, octroyé dans le cadre de la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage, ou d'exploitations existantes sur les terres agricoles non exploitées relevant de la propriété privée ou du domaine privé de l'Etat¹⁵¹.

➤ Caractéristiques du crédit « ETTAHADI »

Le crédit ETTAHADI présente les caractéristiques suivantes¹⁵²:

Les intérêts du crédit sont pris en charge par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural via le FNDIA (Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole) selon les conditions suivantes :

- Si la durée de remboursement du crédit est inférieure ou égale à 3 ans, le MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural) assume la totalité des intérêts.
- Si le remboursement s'effectue entre 3 et 5 ans, le bénéficiaire du crédit doit payer un taux d'intérêt de 1%.

¹⁵¹ Document interne de la banque d'agriculture et du développement rural, 2023.

¹⁵² Idem.

- Si le remboursement s'effectue entre 5 et 7 ans, le bénéficiaire du crédit doit payer un taux d'intérêt de 3%.
- Au-delà de cette période, le bénéficiaire doit rembourser l'intégralité des intérêts du crédit.

Tout bénéficiaire du crédit ETTAHADI qui respecte les échéances de remboursement mentionnées ci-dessus est éligible à un autre crédit de même nature.

Tableau N°17 : Nombre et montant des crédits ETTAHADI accordés aux PME au cours des années 2012-2022

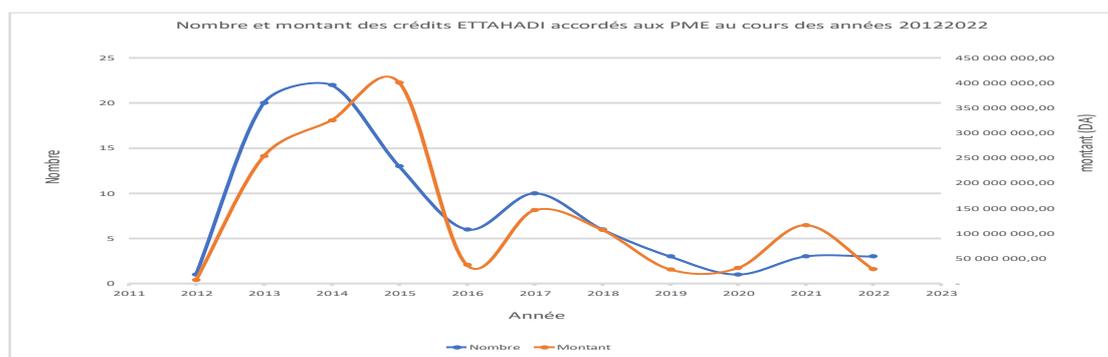
L'année	Nombre	Montant
2012	1	7 159 838,53
2013	20	253 892 415,94
2014	22	325 579 159,52
2015	13	400 848 023,76
2016	6	37 411 825,00
2017	10	146 503 942,34
2018	6	107 085 925,00
2019	3	28 387 000,00
2020	1	30 925 275,99
2021	3	116 640 000,00
2022	3	28 915 170,00

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

En examinant le tableau, on constate que les années 2020 et 2021 ont été marquées par des montants relativement bas accordés aux PME, comparativement aux années précédentes. Cette diminution peut être attribuée à l'impact économique de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des difficultés financières pour de nombreuses entreprises.

De plus, le nombre de crédits accordés aux PME a également diminué pendant ces deux années. En 2020, seul un crédit a été accordé, ce qui suggère une diminution significative par rapport aux années précédentes. Cela peut être le résultat des incertitudes économiques et des contraintes financières causées par la pandémie.

Figure N°19 : Représentation graphique sur l'évolution de nombre et montant des crédits ETTAHADI accordés aux PME au cours des années 2012-2022



Source : Élaboré par nous-même à partir du tableau ci-dessus

- **Crédit d'exploitation « RFIG »**

Il s'agit d'un crédit d'exploitation totalement bonifié destiné au financement des agriculteurs et éleveurs, activant à titre individuel, organisés en coopératives ou en groupements économiques¹⁵³.

- **Caractéristiques du crédit « RFIG »**

Les caractéristiques du crédit R'FIG sont les suivantes¹⁵⁴:

- Il s'agit d'un crédit d'une durée de 2 ans.
- Tout bénéficiaire du crédit R'FIG qui rembourse entre 6 et 24 mois bénéficie de la prise en charge totale des intérêts par le MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural) et est éligible à un autre crédit de même nature pour la période suivante.
- Cependant, si le bénéficiaire du crédit R'FIG ne parvient pas à rembourser intégralement dans les deux années prévues, il perd le droit à la prise en charge des intérêts par le MADR et devra les supporter lui-même.
- L'apport personnel pour ce type de crédit n'est pas exigible.

Tableau N°18 : Nombre et montant des crédits RFIG accordés aux PME au cours des années 2012-2022

L'année	Nombre	Montant
2012	423	257 257 138.84
2013	428	160 327 131.95
2014	407	198 121 342.91
2015	374	257 256 000.00
2016	317	167 889 846.32
2017	288	111 511 451.60
2018	293	125 930 450.60
2019	380	169 244 939.00
2020	324	127 051 996.80
2021	339	137 519 074.17
2022	401	182 784 200.00

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

On observe des fluctuations dans les montants accordés aux PME d'une année à l'autre. Les montants varient entre 257 257 138,84 en 2012 et 111 511 451,60 en 2017, avec un pic de 257 256 000,00 en 2015. Ces variations reflètent les besoins et les priorités changeants en matière de financement des PME au fil des ans.

Le nombre de crédits accordés aux PME suit également une tendance variable. Il varie de 428 en 2013 à 288 en 2017, avec une moyenne d'environ 350 crédits accordés par an. Ces variations indiquent des fluctuations dans la demande de crédits et dans leur attribution aux PME au cours de la période étudiée.

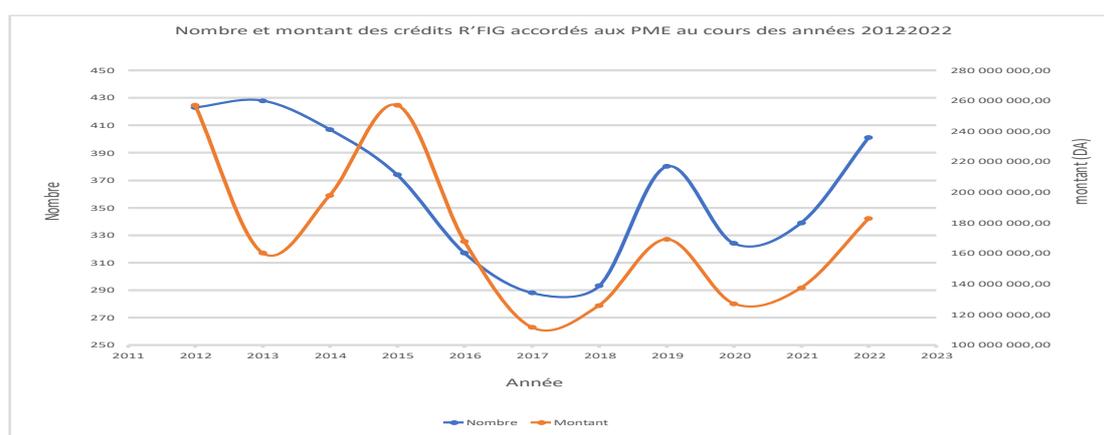
¹⁵³ Document interne de la banque.

¹⁵⁴ Idem.

Il est important de noter l'année 2020, où le montant accordé atteint son niveau le plus bas de la série, avec 127 051 996,80, et le nombre de crédits est également relativement bas, avec 324. Cette baisse peut être attribuée aux impacts économiques de la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné une réduction des activités des PME et une demande de crédits moins élevée.

En conclusion, le tableau met en évidence les variations des montants et du nombre de crédits accordés par R'FIG aux PME sur la période de 2012 à 2022. Ces variations reflètent les conditions économiques et les besoins spécifiques des PME. L'année 2020 se démarque par des montants et des nombres de crédits relativement bas, probablement en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités économiques.

Figure N°20 : Représentation graphique sur l'évolution de nombre et montant des crédits R'FIG accordés aux PME au cours des années 2012-2022



Source : Élaboré par nous-même à partir du tableau ci-dessus.

➤ **L'impact de la pandémie COVID-19 sur l'évolution du financement des PME par la BADR et la répartition des types de crédits accordés de 2012 à 2022.**

L'impact de la pandémie COVID-19 sur le financement des PME par la BADR et la répartition des types de crédits accordés de 2012 à 2022 nécessite une analyse approfondie. Avant la pandémie, le nombre de crédits accordés aux entreprises par la BADR était en constante augmentation. Cependant, en 2020, il a connu une chute significative en raison des conséquences économiques de la pandémie. Bien que le nombre de prêts ait légèrement augmenté en 2021 et 2022, il demeure inférieur aux niveaux observés avant la pandémie, ce qui soulève des inquiétudes quant aux risques et à la stabilité financière.

Outre la diminution du nombre de prêts, la pandémie a également influencé d'autres aspects du financement des PME tels que les montants des prêts, les taux d'intérêt et les conditions de remboursement. Une analyse plus approfondie de ces facteurs complémentaires est nécessaire pour évaluer pleinement l'impact global de la pandémie sur le financement des PME par la BADR. Pour mieux comprendre les implications sur les relations banque-PME, il serait bénéfique d'examiner des cas spécifiques de PME qui ont bénéficié de crédits de la BADR pendant cette période difficile. Cela permettrait de mieux comprendre les défis auxquels elles ont été confrontées et les mesures de soutien mises en place par la BADR pour les aider.

Section 02 : Analyse d'une relation entre la BADR et les PME : Le dispositif de soutien de la BADR en réponse aux difficultés rencontrées par les PME pendant la pandémie de Covid-19

Pour mieux comprendre l'impact de la pandémie COVID-19 sur les relations entre les PME et les banques en matière de financement, nous allons examiner deux situations de remboursement de crédit pour une PME auprès de la banque BADR : un cas de report d'échéance et un cas de rééchelonnement. Ces exemples concrets nous permettront d'analyser les défis auxquels les PME ont été confrontées pendant la pandémie et les mesures prises par la banque pour soutenir ces entreprises.

1. Présentation de la PME, de son contexte et sa relation avec la BADR « GRE034 »

1.1. Présentation de la PME

La PME que nous allons étudier, appelée X, est une entreprise de taille moyenne située dans la zone d'activité de Bordj Bou Arreridj. Elle est enregistrée en tant que SARL et emploie environ 50 personnes. La société dispose d'un capital social de 100 000 MDA.

X se spécialise dans la production d'emballages en PEHD (Polyéthylène Haute Densité) et dans l'injection en polystyrène. Ses produits sont destinés au marché de l'emballage des fruits, légumes, viandes blanches et rouges, ainsi que du poisson. Les emballages fabriqués par X jouent un rôle crucial dans la préservation de la fraîcheur, de la qualité et de la durée de conservation des produits alimentaires.

Au début des premières années, X connaissait une croissance régulière. L'entreprise avait réussi à élargir sa clientèle et à augmenter son chiffre d'affaires. En moyenne, son chiffre d'affaires annuel s'élevait à environ 553 723.77 MDA, ce qui témoigne de la solidité de l'entreprise sur le marché.

1.2. La relation Banque-PME et la structure financière de l'entreprise

La société SARL X a établi une relation avec la GRE "034" le 13/08/2016, date à laquelle son compte numéro xxx a été ouvert. La société a bénéficié de financements de la part de la GRE pour ses besoins d'investissement, d'exploitation et d'engagements. Les fonds ont été utilisés pour soutenir les activités de l'entreprise et mettre en œuvre ses projets.

2. La demande de crédit :

La PME X a soumis une demande de crédit à la banque BADR dans le but de financer un investissement stratégique, comme indiqué dans l'annexe 01. L'objectif principal de cette demande de crédit était d'obtenir un prêt classique à court ou moyen terme d'un montant de 296 308,6 MDA, représentant 70 % du coût total de l'investissement. Un taux bonifié de 3,5 % a été convenu pour ce prêt, avec une période de remboursement de sept ans.

La durée de sept ans a été choisie en prenant en compte le cycle de vie de l'équipement financé, ainsi que la capacité de l'entreprise à rembourser le prêt sur une période plus étendue. Cette période plus longue permettait à l'entreprise de répartir les remboursements sur une période plus confortable et d'optimiser sa gestion financière.

La PME X a proposé des garanties pour sécuriser le prêt, notamment en offrant un gage sur les actifs de l'entreprise, tels que des biens immobiliers. Ces garanties ont été mises en place afin de réduire les risques pour la banque BADR et d'assurer un remboursement sécurisé du prêt.

Les termes de remboursement convenus entre la PME X et la banque BADR comprenaient des versements mensuels réguliers, englobant à la fois le remboursement du capital emprunté et les intérêts. Ces paiements mensuels étaient établis sur la base d'un calendrier de remboursement préétabli, permettant à l'entreprise de gérer ses flux de trésorerie de manière prévisible et d'honorer ses obligations de remboursement de manière régulière.

2.1. Analyse de la demande de crédit

Après avoir reçu la demande de crédit, nous procéderons maintenant à une analyse approfondie de cette demande afin de justifier la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette, en prenant en compte sa situation financière pré-pandémie. Cette étape implique l'analyse des états financiers de la PME, des projections financières post-pandémie, ainsi que de sa capacité à honorer les paiements du crédit. Nous examinerons également les risques associés à l'octroi du crédit ainsi que les éventuelles garanties proposées par la PME.

L'analyse de la demande de crédit pour une PME comprend plusieurs éléments essentiels permettant d'évaluer la capacité de l'entreprise à rembourser le crédit demandé, notamment :

États financiers de la PME : Il est important d'examiner les états financiers de l'entreprise, tels que le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Cela permet d'évaluer la santé financière actuelle de l'entreprise, sa rentabilité, sa liquidité et sa capacité à générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser le crédit.

2.2.1. Les flux financiers

- **Cash-flows prévisionnels et délai de récupération du capital**

Le cash-flow a dégagé sur l'activité de la société X est un bon indicateur de la capacité de paiement des échéances nées du crédit sollicité et évoluera favorablement.

Il couvrira aisément les échéances des crédits contractés. L'affaire disposera, grâce à une capacité d'autofinancement renforcée, d'une possibilité large de couvrir les investissements engagés par ses propres moyens.

Le projet de création et de diversification d'activité dans le même créneau permet de dégager des Cash-flows nets importants après déduction du coût lié aux deux types de crédits complémentaires sollicités ; ce qui laisse entrevoir des niveaux de rentabilité appréciables.

Tableau N°19 : Les Cash-flows net

Unité : en milliers de DA

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cash-flow Net	118 013,01	63 474,95	70 420,09	77 365,2	82 230,29	85 558,75	87 287,21

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

- **La position finale de trésorerie**

La position finale de trésorerie met en évidence un retour rapide à la liquidité. Celui-ci est assuré par les activités de l'entreprise considérée. L'activité projetée, dans la masse des Cash-flow, génère une bonne rentabilité et surtout des flux de trésorerie qui permettent, au-delà du paiement des annuités de remboursement du CMT, un délai de récupération des investissements au bout de quatre (04) années, 7 jours ouvrables et 01 heure d'exploitation de l'activité.

Tableau N°20 : La position de trésorerie finale

Unités : milliers DA

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Position finale trésorerie	0	118 013,01	178 898,39	246 728,97	321 504,66	401 145,44	486 704,19	573 991,4

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

- **Le taux interne de rentabilité du projet et autres indicateurs de rentabilité**

Tableaux N°21 : Les ratios d'analyse et d'évaluation

Ratio	Formule	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
-------	---------	------	------	------	------	------	------	------

Rendement économique	Valeur ajoutée/immobilisation	37,24%	38,35%	39,46%	40,57%	41,67%	41,67%	41,67%
Rentabilité commerciale	Résultat net/CA	15,33%	13,36%	13,55%	13,73%	13,58%	13,88%	14,13%
Rentabilité financière	Résultat net / CP	53,05%	48,83%	52,17%	55,51%	57,55%	58,94%	59,89%
	Valeur ajoutée /CA	28,57%	27,85%	27,21%	26,63%	26,10%	26,10%	26,10%

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

Le rendement économique (RE) de l'investissement est indéniable du fait qu'à partir de la première année d'activité le rapport ne cesse de s'accroître.

La rentabilité commerciale (RC) du projet est satisfaisante. Celui-ci, mesurée en rapportant le résultat net au chiffre d'affaires, oscillera à l'intérieur d'un intervalle allant de 13,36% à 15,33%. Il s'agit, d'un niveau de marge appréciable en comparaison a des activités industrielles similaires. La marge bénéficiaire est satisfaisante et en situation de remboursement totale du crédit, elle pourrait atteindre et se stabiliser autour de 21%.

La rentabilité financière est également avantageuse dans la mesure ou les ratios, dès la première année d'exploitation du projet, apparaissent des plus substantiels. Cela signifie que le dinar investi rapporte, sur l'ensemble des sept (07) exercices, une marge bénéficiaire moyenne de 0.55 dinar pour un dinar investi. Parallèlement à cela, la base matérielle de l'entreprise s'élargit grâce à une accumulation accrue du capital.

Le projet est à forte valeur ajoutée et dont le taux se stabilise autour de 41 %, ce qui est fort appréciablement terme de rentabilité ce projet.

Par ailleurs, l'entreprise de monsieur Y pour la production de biens en plastique injecte et articles en polystyrène expansé, s'engage à couvrir toutes les dépenses complémentaires au titre de lancement du projet d'exploitation de l'unité (dépenses exceptionnelles, surcouts, etc.).

• **Valeur actuelle nette :**

Pour le calcul de la VAN, il faudrait déterminer :

- Le taux d'actualisation des cash-flows ;
- La période de calcul à prendre en considération.

Le taux d'actualisation à retenir pour le calcul de la VAN est de : 10 %.

En second lieu et pour ce faire, il reste à déterminer la période de calcul de la valeur actuelle nette : la pratique comptable voudrait que la période retenue soit celle de la durée de vie (comptable) de l'investissement, soit sa durée d'amortissement plus que sa durée d'utilisation théoriquement admise et qui pourrait aller au-delà de ces limites conventionnelles.

La logique voudrait qu'on aboutisse à deux (02) périodes car si la durée de vie des équipements est de dix (10) ans, celle des bâtiments et construction est de vingt (20) ans. Mais par convention afin d'éviter tout calcul fastidieux aux résultats biaisés de cash-flows sur deux décennies, nous serions tentés de retenir la période de dix (10) ans pour l'appréciation de la VAN. Mais la prise en considération du délai de remboursement de sept (07) ans suffirait à vérifier la rentabilité du projet.

Projections financières postpandémie : Étant donné l'impact de la pandémie sur de nombreuses entreprises, il est crucial d'évaluer les projections financières de la PME après la période de crise. Cela permet de déterminer si l'entreprise est susceptible de se redresser et de générer des revenus et des bénéfices viables à l'avenir, ce qui renforce sa capacité à rembourser le crédit demandé.

Tableaux N°22 : Les Cash-flows bruts

Unité : en milliers DA

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cash-flows Bruts	118 013,01	112 859,85	119 804,85	126 749,97	131 615,52	134 943,52	136 671,98

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

- **Calcul de la VAN**

$VAN = - \text{investissement} + \text{cash-flow brutes actualisés}$

$$VAN = -432\,289 + (118\,013,01 * 0,909091) + (112\,859,72 * 0,826446) + (119\,804,85 * 0,751615) + (126\,749,97 * 0,683013) + (131\,615,05 * 0,620921) + (134\,943,52 * 0,564474) + (136\,671,98 * 0,511358)$$

$$VAN = -423\,298 + 604\,958,99633976$$

$$VAN = 181\,660,99633976 \text{ MDA}$$

La valeur actuelle nette est de :

+181 660,99633976 MDA

- **Le taux de rendement interne**

Taux : 20%

Tableaux N°23 : Cash-flows bruts actualisés à un taux de 20%

Unité : milliers DA

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
T=20%	98 344,13	78 374,75	69 331,54	61 125,55	52 898,19	45 192,31	38 142,68

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

$$\text{TRI (20\%)} : -423\,298 + 443\,404,15 = +20\,106,15.$$

Le taux de rentabilité interne, qui annule la valeur actuelle du flux des cash-flows du projet, avoisinerait les 20,25%.

Le projet d'investissement a un taux interne de rentabilité supérieur au taux d'intérêt bancaire. Le TRI aux environs de 20,25% est supérieur au taux (10%) ayant concouru à la détermination de la VAN.

Donc, la rentabilité de projet est en présence.

2.2. Décision de la banque BADR

Après avoir effectué une évaluation détaillée du crédit et examiné la situation financière de l'entreprise, la banque BADR a pris la décision d'approuver la demande de crédit émanant de la PME. Cette décision repose sur plusieurs facteurs, tels que la capacité de l'entreprise à rembourser le prêt, la solidité de son plan d'affaires, ainsi que les garanties proposées.

D'après les informations fournies, l'analyse de la demande de crédit indique que l'entreprise démontre une solide capacité de remboursement du montant demandé. Par conséquent, la banque a émis un avis favorable concernant la demande de crédit et accepte d'accorder un crédit à l'entreprise X.

De plus, la banque a pris en compte les garanties proposées par la PME, ce qui a contribué à réduire les risques associés à l'octroi du crédit. Les garanties fournies par l'entreprise, notamment ses actifs immobiliers, ont été considérées comme adéquates pour sécuriser le prêt et protéger les intérêts de la banque.

En 2016, le compte de l'entreprise a été autorisé à bénéficier de divers types de crédits, notamment :

Tableau N°24 : Contenu de dernière autorisation d'engagement du compte bancaire en 2016

Type de prêt ou de crédit	Montant	Limite utilisation	Durée amortissement	Différé partiel
CMT Construction (70 %)	145 658 800	12 mois	48 mois	24 mois
CMT équipements locaux (70%)	138 994 800	12 mois	48 mois	24 mois

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

➤ Garanties détenues

En ce qui concerne les garanties, il est nécessaire de les présenter selon les conditions suivantes :

• **Garanties bloquantes :**

- Hypothèque de la concession de 10.107 m élargie aux constructions.
- Souscription a la garantie CGCI.
- CSL des associés à hauteur nos engagement + chaine de billets à ordre.

• **Réserves bloquantes :**

- Versement de la part d'autofinancement (30%) sur les équipements à acquérir localement.
- Versement et/ou avancement des travaux de construction (30%).
- Permis de construire.
- Présentation des autorisations nécessaire pour l'exercice interne de l'activité.
- Constatation du raccordement aux réseaux des ressources énergétiques, hydrique et d'assainissement.
- Engagement de prendre en charge sur fonds propres, des autres rubriques du projet.
- Engagement notarie de nantissement des équipements à acquérir.
- Situations fiscale et parafiscales récentes (apurées ou accompagnées d'échéancier de remboursement).
- Conventions de prêt + assurance CAT-NAT.

• **Garanties non bloquantes :**

- Nantissement des équipements à acquérir.

• **Réserves non bloquantes :**

- DPAMR (équipements à acquérir)
- Augmentation du capital social à hauteur de 10% du cout du projet ou par intégration des apports à constituer dans le projet.

➤ La structure financière du projet

Le tableau de structure de financement du projet se présente comme suit¹⁵⁵ :

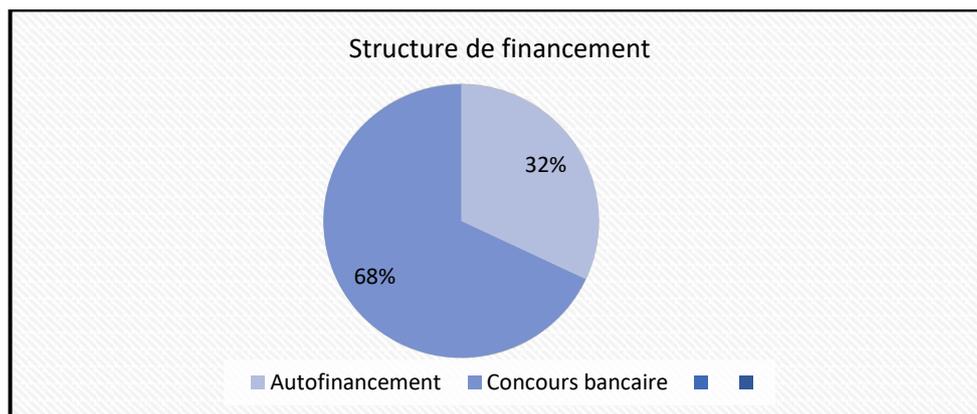
Tableau ° 25 : La structure de financement du projet

Désignation	Autofinancement		Concours bancaire	
	Montant	%	Montant	%
Construction	62425200	30%	145658800	70%
Equipements de production	59569200	30%	138994800	70%
Matériel roulant	12651000	100%	0	0%
Total	134645400	32%	284653600	68%

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

¹⁵⁵ Document interne de la banque d'agriculture et du développement rural, 2023.

Figure N°21 : La structure financière du projet



Source : Élaboré par nous-même à partir du tableau ci-dessus

Dans le domaine de la construction, l'autofinancement représente 30% du montant total, tandis que les concours bancaires contribuent à hauteur de 70%. Cela indique que l'entreprise utilise principalement des financements externes pour ses projets de construction.

En ce qui concerne les équipements de production, l'autofinancement représente également 30% du montant total, tandis que les concours bancaires contribuent à hauteur de 70%. Cela suggère que l'entreprise opte également pour des financements externes pour ses besoins en équipements de production.

En revanche, pour le matériel roulant, l'autofinancement représente 100% du montant total, ce qui indique que l'entreprise utilise ses propres ressources pour financer l'acquisition de ce type de matériel, sans recourir à des financements bancaires.

Donc, le tableau met en évidence la répartition la structure de financement pour différents domaines d'activité. Il montre une préférence pour les concours bancaires dans les secteurs de la construction et des équipements de production, tandis que l'autofinancement est utilisé exclusivement pour le matériel roulant.

Suite à l'obtention du crédit et à un bon démarrage de ses activités, l'entreprise a rencontré divers défis à partir de l'émergence de la pandémie de COVID-19. Cela a eu un impact sur sa capacité à respecter les échéances de remboursement convenues jusqu'en 2020.

3. Impact de la pandémie sur le remboursement

La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur de nombreuses entreprises, notamment les PME, compromettant leur capacité à rembourser leurs crédits. Quelqu'une principaux impact de la pandémie sur capacité de la PME à rembourser son crédit :

- **Baisse du chiffre d'affaires** : La pandémie a entraîné une diminution considérable de l'activité économique dans de nombreux secteurs. Les mesures telles que les confinements, les fermetures d'entreprises et les mesures de distanciation sociale ont provoqué une baisse significative des ventes et une diminution du chiffre d'affaires des PME. Cette réduction des revenus rend plus difficile pour l'entreprise de générer les liquidités nécessaires pour rembourser son crédit.
- **Difficultés de trésorerie** : La baisse des revenus a également entraîné des difficultés de trésorerie pour de nombreuses PME. Les flux de trésorerie réduits ont rendu plus difficile le respect des échéances de remboursement des crédits. Les PME ont dû faire face à des problèmes de liquidité et ont souvent dû prioriser les paiements essentiels, ce qui a pu entraîner des retards ou des défauts de remboursement des crédits.

- **Difficultés à respecter les échéances de remboursement** : En raison de la baisse des revenus et des difficultés économiques causées par la pandémie, certaines PME ont éprouvé des difficultés à honorer les échéances de remboursement convenues avec la banque. Les flux de trésorerie réduits et les contraintes financières rendent les paiements réguliers plus difficiles à effectuer, entraînant des retards ou des défauts de remboursement.
- **Nécessité de réorganiser les modalités de remboursement** : Face aux défis financiers engendrés par la pandémie, de nombreuses PME ont dû envisager une réorganisation des modalités de remboursement de leurs crédits. Cela peut impliquer des demandes de report de paiements, de renégociation des conditions de remboursement ou de modification des plans de remboursement afin de s'adapter à la nouvelle réalité économique.

4. Solution de la banque

En raison des difficultés financières engendrées par la pandémie, le client se trouve dans l'incapacité de respecter ses obligations de paiement.

Dans le but de soutenir les entreprises affectées par la pandémie de Covid-19, la banque BADR a mis en place un dispositif de soutien spécialement conçu pour accompagner les entreprises dans cette période difficile. Parmi les différentes mesures proposées par la banque, deux cas pratiques seront examinés : le report d'échéances et le rééchelonnement.

Il est important de souligner que ces cas pratiques ne couvrent pas toutes les situations possibles et que les mesures prises par la banque BADR peuvent varier en fonction des circonstances spécifiques de chaque PME. Néanmoins, ils offrent un aperçu des solutions mises en place pour atténuer les conséquences de la pandémie sur les relations de financement entre les PME et la banque.

4.1. Premiers cas : Cas de report d'échéances

Nous allons maintenant examiner le cas du report d'échéances. Dans cet exemple, l'entreprise X a obtenu un crédit d'investissement d'un montant de 145 658 800 MDA, remboursable avec un taux d'intérêt de 3,5 %.

Capital prêté : 14 565 800 DA

Capital mobilisé : 14 565 800 DA

Intérêt différé : 0 DA

Tableau N°26 : Les caractéristiques du prêt de 14 565 800 DA

Durée du prêt	82 mois et 27 jours	Taux TVA	19%
Durée d'amortissement	82 mois et 27 jours	Date maturité	30/06/2023
Date de 1 ^{er} paiement des intérêts	31/12/2019	Périodicité	Semestrielle
Date 1 ^{er} remboursement du principal	31/12/2019		

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

• Situation du crédit initial

Pour le crédit de 145 658 800 DA, le tableau d'amortissement avant de bénéficier du report d'échéance se présente comme suit :

Tableau N° 27 : Extrait du tableau d'amortissement initial du crédit de 145 658 800

Date	Amort	Principal	Intérêts	Taxes	Total	Taux (%)
31/12/2019	145.658.800	18.207.350	2.549.029,00	484.315,51	21.240.694,51	3.50
03/06/2020	127.451.450	18.207.350	1.895.840,32	360.209,66	20.463.399,98	3.50
05/12/2020	109.244.100	18.207.350	1.933.013,66	367.272,60	20.507.636,26	3.50

05/06/2021	91.036.750	18.207.350	1.593.143,13	302.697,19	20.103.190,32	3.50
04/12/2021	72.829.400	18.207.350	1.267.433,86	240.812,43	19.715.596,26	3.50
04/06/2022	54.622.050	18.207.350	955.885,88	181.618,32	19.344.854,20	3.50
03/12/2022	36.414.700	18.207.350	633.716,93	120.406,22	18.961.473,15	3.50
30/06/2023	18.207.350	18.207.350	366.422,92	69.620,35	18.643.393,27	3.50
Totaux		145.658.800	11.194.485,70	2.126.952,28	158.980.237,98	

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

En raison des conséquences financières de la pandémie, le client se trouve dans l'incapacité de respecter ses obligations de paiement. Il a réussi à rembourser la première échéance, mais il n'a pas la capacité de rembourser la deuxième, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°28 : Extrait du tableau d'amortissement des échéances à rembourser

Date	Amort	Principal	Intérêts	Taxes	Total	Taux (%)	
31/12/2019	145.658.800	18.207.350	2.549.029,00	484.315,51	21.240.694,51	3.50	Rembourser
03/06/2020	127.451.450	18.207.350	1.895.840,32	360.209,66	20.463.399,98	3.50	Prorogation de 06 moi

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

Afin de bénéficier d'un report d'échéance, le client doit effectuer une demande auprès de l'établissement financier prêteur. Cette demande doit contenir les informations suivantes :

- Le nom du client.
- L'objet de la demande.
- Le motif de la demande.
- Les informations relatives au crédit.
- Les échéances que le client souhaite reporter.

Une fois la demande déposée, la Banque examinera le cas pour vérifier si les conditions requises pour bénéficier du dispositif sont remplies.

Dans le cas du client X, l'entreprise a été directement affectée par la conjoncture économique résultant de la pandémie de Covid-19, ce qui l'a empêchée de payer l'échéance prévue le 03/06/2020, pour cette raison elle a demandé d'une prolongation de la banque, et après vérification de les condition nécessaire, elle a accepté la demande de prorogation de délai.

• **Situation après retraitement**

Après retraitement, et application du report d'échéances du crédit, nous avons obtenus le tableau d'amortissement suivant pour le client X :

Tableau N°29 : Extrait du tableau d'amortissement du crédit après report d'échéance de six mois

Date	Amort	Principal	Intérêts	Taxes	Total	Taux (%)
03/06/2020	127.451.450	18.207.350	1.895.840,32	360.209,66	20.463.399,98	3.50
05/12/2020	127.451.450	18.207.350	1.895.840,32	360.209,66	20.463.399,98	3.50
05/06/2021	109.244.100	18.207.350	1.933.013,66	367.272,60	20.507.636,26	3.50
04/12/2021	91.036.750	18.207.350	1.593.143,13	302.697,19	20.103.190,32	3.50
04/06/2022	72.829.400	18.207.350	1.267.433,86	240.812,43	19.715.596,26	3.50

03/12/2022	54.622.050	18.207.350	955.885,88	181.618,32	19.344.854,20	3.50
30/06/2023	36.414.700	18.207.350	633.716,93	120.406,22	18.961.473,15	3.50
31/12/2023	18.207.350	18.207.350	366.422,92	69.620,35	18.643.393,27	3.50
Totaux		145.658.800	11.194.485,70	2.126.952,28	158.980.237,98	

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

Suite à l'application du report d'échéance, nous observons un glissement dans le tableau d'amortissement. Nous remarquons que l'échéance numéro 2 de l'année, prévue initialement le 03/06/2020, a été prolongée de 6 mois.

4.2. Deuxième cas : Cas de rééchelonnement

Nous allons maintenant aborder le sujet du rééchelonnement de crédit, également connu sous le nom de consolidation. Dans ce contexte, nous ne traiterons pas l'intégralité du dossier, depuis la demande de crédit jusqu'à son obtention finale. Nous nous concentrerons plutôt sur les modifications et les changements apportés au remboursement du crédit.

La société Y a établi une relation avec la BADR et s'est vue accorder un crédit d'investissement.

Dans cet exemple, l'entreprise Y a obtenu un crédit d'investissement d'un montant de 10 000 000 MDA, remboursable sur une période de cinq ans avec un taux d'intérêt de 3,5 %.

Capital prêté : 10 000 000 DA

Capital mobilisé : 10 000 000 DA

Intérêt différé : 0 DA

Tableau N°30 : Les caractéristiques du prêt de 10 000 000.

Durée du prêt	60 mois et 19 jours	Taux TVA	19%
Durée d'amortissement	60 mois et 19 jours	Date maturité	27/08/2024
Date de 1 ^{er} paiement des intérêts	31/08/2019	Périodicité	Semestrielle
Date 1 ^{er} remboursement du principal	31/08/2019		

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

Au cours des premières années, l'entreprise était en bonne santé financière, respectant les échéances de paiement et remboursant ses dettes à temps. Cependant, l'apparition de la pandémie de Covid-19 a entraîné un changement de situation.

En raison de difficultés de trésorerie liées à la baisse d'activité pendant la pandémie, notre client s'est retrouvé dans l'incapacité d'honorer ses engagements envers son créancier. Dans cette situation exceptionnelle, notre client a fait appel au dispositif mis en place par la BADR pour soutenir les entreprises confrontées à cette période difficile.

Après avoir bénéficié du report d'échéance, la situation financière de notre client s'est détériorée, entraînant des retards de paiement et un impayé. En conséquence, notre client est désormais considéré comme un client à risque et fait partie des clients en souffrance. Afin de remédier à cette situation, notre client a décidé de recourir au rééchelonnement de crédit, acceptant ainsi les modifications et les pertes qui en découlent.

Nous allons maintenant examiner le cas du report d'échéances.

Pour effectuer une demande de consolidation notre client doit fournir les informations requises à la banque afin que son dossier soit étudié. Ces informations comprennent :

- Le nom du client.

- L'objet de la demande.
- Le motif de la demande.
- Les informations relatives au crédit.
- Les crédits concernés.
- L'accord de perte de bonification.

Cette demande permettra à la banque d'évaluer la situation financière de notre client et de déterminer les mesures appropriées pour aider à résoudre ses difficultés.

• **Situation du crédit initial**

Tableau N° 31 : Extrait du tableau d'amortissement initial du crédit de 10 000 000

Date	Amort	Principal	Intérêts	Taxes	Total	Taux (%)
31/08/2019	10 000 000	1000000	175000	33250	1208250	3.50
08/02/2020	9 000 000	1000000	157500	29925	1187425	3.50
08/08/2020	8000000	1000000	140000	26600	1166600	3.50
08/02/2021	7000000	1000000	122500	23275	1145775	3.50
08/08/2021	6000000	1000000	105000	19950	1124950	3.50
08/02/2022	5000000	1000000	87500	16625	1104125	3.50
08/08/2022	4000000	1000000	70000	13300	1083300	3.50
08/02/2023	3000000	1000000	52500	9975	1062475	3.50
08/02/2023	2000000	1000000	35000	6650	1041650	3.50
27/08/2024	1000000	1000000	17500	3325	1020825	3.50
Total		10000000	962500	182875	11145375	

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

En raison des conséquences économiques de la pandémie, la situation financière de notre client s'est détériorée, entraînant des retards de paiement. Malheureusement, le client n'a pas été en mesure de respecter ses engagements et n'a pas effectué les quatre paiements prévus, ce qui l'a placé en situation d'impayé.

Tableau N°32 : Extrait du tableau d'amortissement des échéances impayées

Date	Amort	Principal	Intérêts	Taxes	Total	Taux (%)	
31/08/2019	10000000	1000000	175000	33250	1208250	3.50	Rembourser
08/02/2020	9000000	1000000	157500	29925	1187425	3.50	Impayé
08/08/2020	8000000	1000000	140000	26600	1166600	3.50	
08/02/2021	7000000	1000000	122500	23275	1145775	3.50	
08/08/2021	6000000	1000000	105000	19950	1124950	3.50	

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

• **Retraitement des crédits détenus par le client**

Après avoir accepté la demande de rééchelonnement, la société A été soumise à plusieurs modifications de son crédit, qui peuvent être résumées comme suit :

- Remboursement de l'échéance effectuée le 31/08/2019.
- Perte de la bonification.

- Augmentation du taux d'intérêt de 3,5 % à 5 %.
- Transfert des intérêts impayés vers le capital emprunté.

Suite à l'application de ces modifications, nous présentons ci-dessous deux tableaux détaillant les opérations effectuées par la Banque pour établir un nouveau tableau d'amortissement pour le client après avoir accordé le rééchelonnement.

Tableau N° 33 : Réajustements effectués sur le crédit

Date	Amort	Principal	Intérêts	Taxes
08/02/2020	9000000	1000000	157500	29925
08/08/2020	8000000	1000000	140000	26600
08/02/2021	7000000	1000000	122500	23275
08/08/2021	6000000	1000000	105000	19950
Somme rééchelonnée	30000000	4000000	525000	99750

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

• Situation après retraitement

Nous présenterons ci-dessous les tableaux d'amortissement définitifs des crédits détenus par le client Y, qui tiennent compte des ajustements effectués.

Tableau N° 34 : Tableau d'amortissement mis à jour après consolidation du crédit

Date	Amort	Principal	Intérêts	Taxes	Total	Taux (%)
08/02/2020	-	-	-	-	-	-
08/08/2020	-	-	-	-	-	-
08/02/2021	-	-	-	-	-	-
08/08/2021	-	-	-	-	-	-
08/02/2022	10 624 750	1180527,78	531237,5	100935,125	1812700,4	5.00
08/08/2022	9 444 222	1180527,78	472211,111	89720,1111	1742459	5.00
08/02/2023	8 263 694	1180527,78	413184,722	78505,0972	1672217,6	5.00
08/02/2023	7 083 167	118027,78	354158,333	67290,0833	539476,196	5.00
08/08/2024	6 965 139	1180527,78	348256,944	66168,8194	1594953,54	5.00
08/02/2024	5 784 611	1180527,78	289230,555	54953,8055	1524712,14	5.00
08/08/2025	4 604 083	1180527,78	230204,166	43738,7916	1454470,74	5.00
08/02/2025	3 423 556	1180527,78	171177,777	32523,7777	1384229,33	5.00
27/08/2026	2 243 028	1180527,78	112151,388	21308,7637	1313987,93	5.00
Total		10624750	2921812,5	555144,374	13039206,9	

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

Suite à l'application du rééchelonnement des échéances, nous constatons que les échéances impayées ont été reportées. Cette reprogrammation des échéances a permis aux clients d'élaborer un nouveau plan de remboursement pour leurs engagements financiers.

Bien que cette opération soit plus coûteuse et entraîne des pertes pour les clients, elle a également eu un impact significatif sur leur capacité à faire face à leurs engagements, évitant ainsi les pénalités et autres conséquences plus graves liées aux impayés, telles que des poursuites judiciaires.

4.3. Contraintes relationnelles entre les PME (X-Y) et la BADR durant la pandémie Covid-19

La BADR, en tant que banque, doit prendre en considération ces contraintes relationnelles afin de maintenir une relation solide avec les PME pendant la période de crise. Quelques points importants à noter pour la BADR :

- **Souplesse dans les remboursements :** La BADR peut être confrontée à des demandes de report d'échéances ou de rééchelonnement de la part des PME en difficulté financière. Elle doit évaluer soigneusement ces demandes et prendre en compte les risques associés. Un report d'échéance ou un rééchelonnement peut aider les PME à surmonter leurs difficultés temporaires, mais la BADR doit évaluer sa propre capacité à supporter ces reports et rééchelonnements sans compromettre sa stabilité financière.
- **Gestion des risques :** La BADR doit être vigilante quant à l'augmentation des risques liés à la crise du COVID-19. Elle peut renforcer ses critères d'octroi de crédit et demander des garanties supplémentaires pour limiter son exposition aux risques. Cependant, il est important de trouver un équilibre afin de ne pas pénaliser les PME qui ont simplement besoin d'un soutien financier pour maintenir leur activité à flot. Une évaluation rigoureuse des risques et une analyse approfondie de la situation de chaque PME peuvent aider la BADR à prendre des décisions éclairées.
- **Solutions adaptées :** La BADR doit être en mesure de comprendre les besoins de financement spécifiques des PME pendant la crise. Cela peut inclure des mesures telles que l'octroi de prêts d'urgence, des lignes de crédit supplémentaires ou des solutions de financement flexibles. La BADR peut également travailler en collaboration avec d'autres institutions financières ou organismes gouvernementaux pour offrir un soutien financier plus large aux PME. L'adaptabilité et la créativité dans la recherche de solutions peuvent renforcer la relation entre la BADR et les PME.

La BADR doit prendre en compte les difficultés financières des PME pendant la crise du COVID-19 et mettre en place des mesures appropriées pour soutenir ces entreprises tout en préservant sa propre stabilité financière. Une communication transparente, une évaluation rigoureuse des risques et des solutions adaptées sont des éléments clés pour maintenir une relation solide entre la BADR et les PME.

Section 03 : Évaluation des défis et mesures prises pour le financement bancaire des PME par la BADR pendant la pandémie de Covid-19.

La pandémie de Covid-19 a eu un impact significatif sur le financement bancaire des PME auprès de la BADR Banque, se traduisant par une baisse des revenus des entreprises et une détérioration de leur solvabilité. Pour atténuer ces difficultés, la banque a réagi en mettant en œuvre des mesures de soutien, telles que la fourniture de prêts d'urgence et l'ajustement des critères d'éligibilité pour les PME.

1. Impact de la pandémie sur la capacité des PME à obtenir un financement bancaire

La capacité des PME à obtenir un financement bancaire a été considérablement entravée par les conséquences de la pandémie de COVID-19.

De plus, la diminution des revenus causée par les mesures de confinement et la crise économique a réduit la capacité financière de nombreuses entreprises, ce qui les rend moins attrayantes pour les banques qui cherchent à minimiser les risques.

L'incertitude économique générale liée à la pandémie a également suscité une certaine réticence de la part des banques à accorder des prêts aux PME. Enfin, la réorientation des priorités des institutions financières vers le soutien des secteurs les plus durement touchés, comme le tourisme et l'hôtellerie, a entraîné une diminution des ressources disponibles pour les prêts destinés aux PME opérant dans d'autres domaines.

1.1. Baisse de la demande des crédits

Face à la pandémie de COVID-19, les établissements financiers ont adapté leur politique de prêt afin de minimiser les risques potentiels. Cette approche prudente s'est traduite par une réduction de l'offre de financement disponible pour les PME.

Les critères d'éligibilité ont été renforcés, ce qui signifie que les entreprises doivent désormais satisfaire à des conditions plus strictes pour être considérées comme admissibles à un prêt. Ces critères peuvent englober des exigences telles qu'une situation financière solide, un historique de paiements positif et une santé économique favorable.

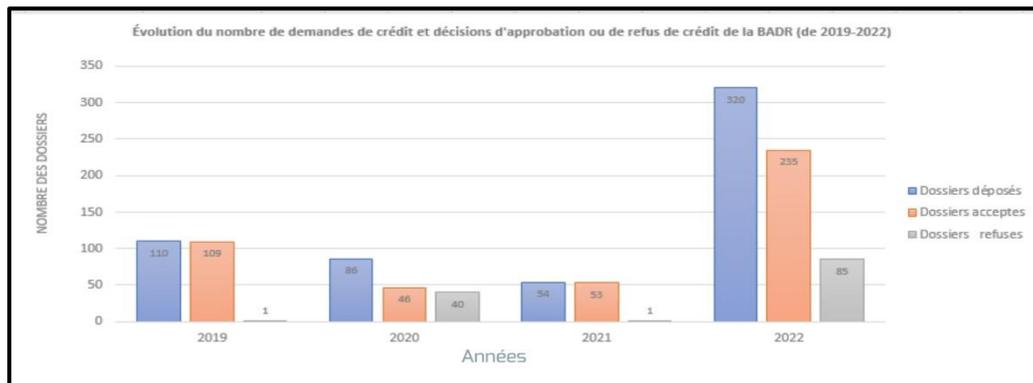
De plus, les exigences en matière de garanties ont été durcies, obligeant les PME à fournir des garanties supplémentaires ou à mettre en jeu des actifs pour obtenir un prêt. Ces mesures visent à réduire le risque de défaut de paiement et à protéger les intérêts des banques, mais elles peuvent rendre l'obtention de prêts plus difficile et complexe pour les PME déjà impactées par la crise économique résultant de la pandémie.

Tableau N°35 : Évolution du nombre de demandes de crédit et décisions d'approbation ou de refus de crédit de la BADR (de 2019-2022)

Années	Dossiers déposés	Dossiers acceptés	Dossiers ajournés	Dossiers refusés
2019	110	109	/	01
2020	86	46	/	40
2021	54	53	/	01
2022	320	235	/	85

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

Figure N°22 : Représentation graphique sur l'évolution du nombre de demandes de crédit et décisions d'approbation ou de refus de crédit de la BADR (de 2019-2022)



Source : Élaboré par nous-même à partir du tableau ci-dessus

Le tableau présente les données relatives aux demandes de crédit déposées à la BADR, ainsi que les décisions d'approbation ou de refus de ces demandes pour les années 2019 à 2022. L'analyse de ces données permet d'évaluer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les décisions de la banque.

En 2020, année où la pandémie a commencé à avoir un impact majeur sur l'économie mondiale, le nombre de demandes de crédit a diminué par rapport à l'année précédente. Seulement 86 dossiers ont été déposés, ce qui représente une baisse par rapport aux 110 dossiers déposés en 2019.

De plus, le nombre de dossiers acceptés en 2020 a connu une diminution significative, passant de 109 en 2019 à seulement 46. Cela indique que la BADR a adopté une approche plus sélective dans l'approbation des demandes de crédit pendant cette période. Parallèlement, le nombre de dossiers refusés a considérablement augmenté, passant de 1 en 2019 à 40 en 2020. Il est probable que la pandémie ait conduit la banque à percevoir une augmentation des risques, ce qui a entraîné une plus grande prudence dans l'octroi de crédits.

En revanche, en 2021, le nombre de demandes de crédit a continué de diminuer, avec seulement 54 dossiers déposés. Malgré cela, la grande majorité des demandes (53 sur 54) ont été acceptées, ce qui suggère une volonté plus forte de soutenir les entreprises pendant cette période difficile. Une seule demande a été refusée. On peut interpréter cela comme une réponse proactive de la BADR visant à atténuer les effets économiques négatifs de la pandémie et à soutenir les entreprises dans le besoin.

Enfin, en 2022, le nombre de demandes de crédit a connu une forte augmentation, atteignant 320 dossiers déposés. Malgré cette augmentation significative, le nombre de dossiers acceptés a également augmenté de manière notable par rapport à 2020, passant à 235. Cependant, le nombre de dossiers refusés a également augmenté, atteignant 85. Cette évolution peut être attribuée à une reprise économique progressive après les impacts initiaux de la pandémie, mais avec une certaine prudence de la part de la banque dans la gestion des risques.

1.2. Augmentation des risques de défaut de paiement

La pandémie de COVID-19 a entraîné une détérioration de la solvabilité des emprunteurs, y compris ceux de la BADR, ce qui a engendré une augmentation des risques de défaut de paiement et de retard de paiement. Les entreprises, en particulier les PME, ont été confrontées à d'importantes difficultés financières, ce qui a limité leur capacité à rembourser leurs prêts dans les délais convenus. Les mesures de restriction économique, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et la diminution de la demande ont exacerbé la situation financière des emprunteurs, entraînant une augmentation des retards de paiement. Pour faire face à ces défis, la BADR et d'autres institutions financières ont mis en place des mesures préventives. Elles ont renforcé leurs critères d'éligibilité et amélioré leurs procédures de suivi des paiements afin de limiter les pertes potentielles.

Tableau N°36 : Estimation de l'évolution des retards de paiement des échéances en 2020

Mois	Jan	fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	oct.	nov.	Déc
Les jours de retard	07	12	25	25	24	22	21	17	15	13	13	12

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

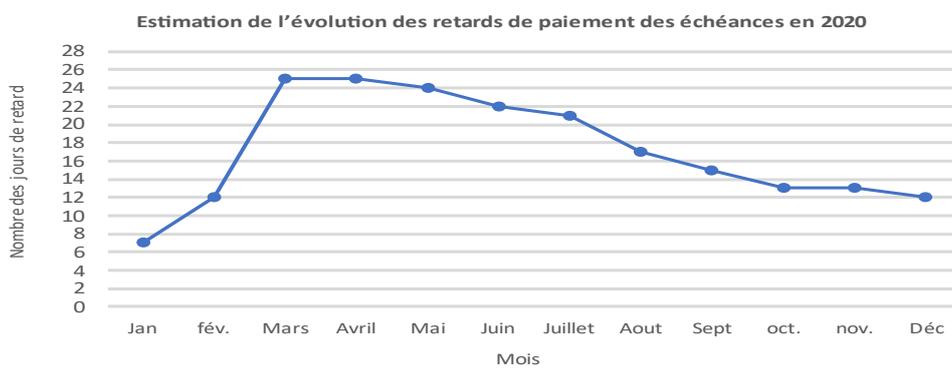
Le tableau présente une estimation de l'évolution des retards de paiement des échéances mensuelles en 2020, exprimés en nombre de jours de retard.

Les retards de paiement des échéances en 2020 ont connu une augmentation significative, principalement en raison des perturbations économiques causées par la pandémie. De nombreux emprunteurs ont été confrontés à des difficultés financières, ce qui s'est traduit par des retards dans le paiement de leurs échéances. Les mesures de confinement, la baisse de l'activité économique et les pertes d'emplois ont contribué à cette situation précaire.

Les retards de paiement ont eu des répercussions négatives à la fois sur les emprunteurs et sur les institutions financières, qui ont dû faire face à une augmentation des créances douteuses.

Face à cette situation, les autorités et les organismes de réglementation ont mis en place des mesures de soutien et des programmes d'aide visant à atténuer les conséquences de ces retards de paiement et à aider les emprunteurs à surmonter cette période difficile.

Figure N°23 : Représentation graphique sur l'évolution des retards de paiement des échéances en 2020



Source : Élaboré par nous-même à partir du tableau ci-dessus

Les retards de paiement ont augmenté progressivement de janvier à mars en raison des conséquences économiques de la pandémie, qui ont affecté la situation financière des entreprises et des particuliers. Cependant, à partir d'avril, les retards de paiement ont diminué progressivement grâce aux mesures prises par la BADR, telles que la prorogation des échéances. Les clients ayant des difficultés financières ont pu faire des demandes de report de paiement avant la date d'échéance, ce qui a évité des retards de paiement supplémentaires.

Il est important de noter que les chiffres du tableau sont des estimations et peuvent varier selon les situations individuelles. Une analyse plus approfondie et l'évaluation de l'efficacité des mesures prises par la BADR seraient nécessaires pour mieux comprendre l'impact de la pandémie sur les retards de paiement.

Tableau N°37 : Suivi des crédits RFIG (2019-2020)

	Nbre de dossier	Montant accordé	Montant remboursé	Montant impayé
Total	1363	210 600 616	448 135 985,8	15 507 602.13

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

Le tableau présente le suivi des crédits RFIG accordés par la BADR pour les années 2019 et 2020. Sur un total de 1 363 dossiers de crédit, un montant global de 616 600 210 unités monétaires a été accordé. Parmi ce montant, 448 135 985,8 unités monétaires ont été remboursées, tandis qu'un montant impayé de 15 507 602,13 unités monétaires subsiste. Ces chiffres indiquent que la majorité des clients ont rencontré des difficultés pour honorer leurs échéances de remboursement de crédit, probablement en raison de la pandémie de Covid-19 qui a entraîné d'importantes pertes financières.

Tableau N°38 : Suivi des crédits ETTAHADI en 2020

	Nbre de dossier	Montant accordé	Montant remboursé	Montant impayé
Total	04	27 077 445,99	64 865 867,85	18 859 924,79

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

Le tableau présente les crédits ETTAHADI accordés par la BADR pour l'année 2020. Sur un total de 4 dossiers de crédit, un montant de 27 077 445,99 unités monétaires a été accordé. Parmi ce montant, 64 865 867,85 unités monétaires ont été remboursées, tandis qu'un montant impayé de 18 859 924,79 unités monétaires est enregistré. Ces chiffres indiquent un taux de remboursement élevé pour les crédits ETTAHADI, malgré un montant impayé significatif. Cela souligne l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des PME et leurs difficultés à honorer leurs engagements financiers.

2. Réponse des banques aux besoins de financement des PME pendant la pandémie

La Banque d'Algérie (BA) a pris des mesures pour faire face aux répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 et assurer la continuité des activités des entreprises. Pour cela, la BA a publié une instruction destinée aux institutions financières, visant à assouplir certaines dispositions prudentielles applicables aux banques et établissements financiers. Ces mesures exceptionnelles consistent notamment à reporter les échéances de paiement et à rééchelonner les créances des entreprises impactées par la Covid-19.

En parallèle, la BA a réduit le seuil minimum de liquidité que les agences doivent maintenir, afin d'augmenter les niveaux de financement disponibles. Ce seuil est adapté en fonction de l'emplacement et du type de clientèle de chaque agence. De plus, les banques et établissements financiers sont exemptés de l'obligation de constituer le coussin de sécurité, qui représente les dépôts non rémunérés que chaque banque doit effectuer auprès de la banque centrale.

Ces mesures prises par la BA ont pour objectif d'accroître les capacités de financement des institutions financières en faveur des entreprises économiques, afin de soutenir l'économie nationale dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

2.1. Les mesures spécifiques prises par les banques pour soutenir les PME à faire face aux impacts économiques de la pandémie COVID-19

La Banque d'Algérie (BA) a mis en place des mesures pour soutenir les entreprises confrontées à des difficultés financières liées à la pandémie de COVID-19. Les entreprises éligibles peuvent bénéficier des mesures suivantes : (voir l'annexe 08).

- Report des échéances de crédit d'investissement pendant six à douze mois, avec maintien de la bonification du taux d'intérêt.
- Prolongation des crédits en différé de paiement jusqu'à douze mois.

- Possibilité d'utiliser les crédits en cours pendant douze mois supplémentaires, en dehors du différé.
- Rééchelonnement ou consolidation des échéances impayées depuis le 1er décembre 2019 sur une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois, avec un différé de paiement déterminé au cas par cas pour les crédits d'investissement.
- Report des crédits à échoir pendant six mois maximums pour les crédits d'exploitation, avec maintien de la bonification du taux d'intérêt.
- Renouvellement des lignes de crédit d'exploitation remboursées pendant la période du dispositif, avec possibilité de financements conditionnels si nécessaire.
- Rééchelonnement sur une durée maximale de 18 mois des crédits d'exploitation impayés à leur échéance en C.E.A.R et C.E.S pendant la période du dispositif.

Les clients éligibles doivent fournir une demande motivée ainsi que les documents nécessaires. D'autres mesures incluent la signature d'une convention de consolidation pour les entreprises en difficulté, l'annulation des pénalités de retard, le différé de six mois pour l'actualisation des garanties, la dispense de différé de paiement pour certains importateurs, et des dispositions finales concernant la période de validité du dispositif, l'application aux dispositifs d'aide existants, le suivi des dossiers et les ajustements du tableau d'amortissement.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des efforts de la BA pour soutenir les entreprises face aux impacts économiques de la pandémie de COVID-19.

➤ **Maintien de la bonification des crédits bonifiés « ETTAHADI ET R'FIG » pendant la pandémie covid-19**

Les tableaux présentent le suivi des crédits accordés par la BADR dans le cadre des programmes RFIG et ETTAHADI, et les mesures prises en réponse à la pandémie de Covid-19.

Tableau N°39 : Etat des crédits « R'FIG » sollicitant une prorogation de délais dans le cadre des mesures covid-19

Activités	Le montant accorde	Date d'obtention de crédit	Durée crédit	Durée déjà proroge	Durée de prorogation sollicitée	Observation
Céréale	117 863.00	30/09/2019	12 mois	12 mois	12 mois	/
Céréale	134 352.00	30/09/2019	12 mois	12 mois	12 mois	/
Céréale	339 554.00	30/09/2019	12 mois	12 mois	12 mois	/
Céréale	158 104.00	30/09/2019	12 mois	12 mois	12 mois	/
Céréale	185 104.00	30/09/2019	12 mois	12 mois	12 mois	/
Céréale	331 508.00	30/09/2019	12 mois	12 mois	12 mois	/
Aviculture	2 872 757.23	16/02/2016	18 mois	06 mois	06 mois	/
Céréale	286 535.00	30/09/2019	12 mois	12 mois	12 mois	/
Aviculture	116 000 000.00	08/01/2019	18 mois	06 mois	12 mois	/
Aviculture	30 000 000.00	19/08/2018	12 mois	12 mois	06 mois	/
Aviculture	46 000 000.00	16/08/2018	15 mois	09 mois	09 mois	/

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

Pour les crédits RFIG, le tableau montre les demandes de prorogation de délais accordées aux emprunteurs. Il indique les activités concernées, les montants accordés, les dates d'obtention de crédit,

la durée initiale du crédit, ainsi que la durée déjà prorogée et la durée supplémentaire demandée. Cela suggère que les emprunteurs ont rencontré des difficultés à respecter les délais de remboursement initiaux, ce qui a conduit à la nécessité de prolonger les échéances.

Tableau N°40 : Etat des crédits « RFIG » rééchelonnés dans le cadre des mesures covid-19

Activités	Le montant accorde	Date d'obtention de crédit	Durée crédit	Montant rééchelonné	Durée rééchelonnement	Observation
Aviculture	8 626 176.00	08/09/2014	09 mois	8 575 089.00	18 moi	/

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

Le tableau concerne les crédits RFIG qui ont été rééchelonnés en raison des mesures liées à la Covid-19. Il montre les activités, les montants initialement accordés, les dates d'obtention de crédit, la durée initiale du crédit, les montants rééchelonnés et la durée de rééchelonnement. Cela suggère que certains emprunteurs ont bénéficié de rééchelonnement de leurs crédits pour les aider à faire face aux difficultés économiques causées par la pandémie.

De même, les tableaux représentatifs du crédit ETTAHADI sont disponibles dans l'annexe 06 et 07.

2.2.Évaluation de l'efficacité des mesures de soutien des banques aux PME pendant la pandémie : Avantages et inconvénients

Afin d'évaluer l'efficacité des mesures de soutien des banques aux PME pendant la pandémie, il est utile de prendre en considération les avantages et les inconvénients suivants :

A. Les avantages :

Après avoir étudié les deux cas mentionnés précédemment, nous avons analysé le dispositif et identifié les avantages suivants :

- Assouplissement de la politique monétaire : La réduction du taux directeur et du TRO de la BA de 10% à 3% permet aux banques commerciales de disposer de fonds supplémentaires pour maintenir leurs activités et répondre aux besoins de leur clientèle.
- Allègement des clients en difficultés financières grâce au report des échéances : Il est possible de repousser les paiements prévus à une date ultérieure, offrant ainsi un soulagement aux clients en période de difficultés.
- Exonération des intérêts de retard : Aucune pénalité de 2% n'est appliquée aux paiements en retard pendant cette période de crise.
- Possibilité de rééchelonner les crédits : Les contrats de prêt peuvent être renégociés entre le créancier et le débiteur afin d'établir un nouveau plan d'amortissement adapté à la situation de l'entreprise.
- Différé d'un an après la consolidation du crédit : Une période d'un an est accordée à l'entreprise après la consolidation du crédit, pendant laquelle aucun paiement n'est requis. La banque peut ainsi utiliser ces fonds pour stimuler l'activité.

B. Les inconvénients :

Après avoir présenté les aspects positifs ci-dessus, examinons maintenant les aspects négatifs :

- Durée de report des échéances insuffisante : La période de trois à six mois accordée pour le report des échéances est considérée comme insuffisante pour relancer pleinement l'activité des PME. Cette courte période limite leur capacité à se remettre de la crise, à la fois du point de vue administratif et pour les clients qui doivent renouveler leur demande fréquemment sans parvenir à sortir de la crise.

- Taux d'intérêt élevé après consolidation et perte de la bonification : Pendant une crise économique, les entreprises rencontrent des difficultés financières qui rendent leur activité plus difficile. Dans certains cas, les PME perdent la bonification obtenue précédemment et se voient imposer un taux d'intérêt élevé sur leur consolidation. Cette situation a un impact direct sur leurs finances, augmentant leurs charges et affectant leur compétitivité sur le marché. Cependant, il convient de noter que certaines entreprises peuvent bénéficier d'une consolidation tout en conservant la bonification et le même taux d'intérêt initial, en fonction du type de crédit accordé.
- Transfert des intérêts au capital du nouveau crédit : Dans certains cas, comme celui du "Client Y" que nous avons étudié, les intérêts soumis à la TVA sont transférés au capital du nouveau crédit. Cette pratique entraîne une augmentation considérable du capital, ce qui a un impact sur les intérêts et les échéances futures à payer.
- Absence de réduction de la charge fiscale : Bien que le dispositif vise à soutenir tous les acteurs économiques, les taux d'imposition appliqués demeurent élevés. Cela pèse lourdement sur les finances des PME, limitant leur capacité à se redresser financièrement.
- Report des intérêts non payés pendant la période de différé vers les échéances futures : Après le rééchelonnement, nous constatons qu'aucun intérêt n'est à payer pendant la période de différé. Cependant, ces intérêts non payés s'accumulent et sont reportés sur les échéances futures une fois l'exonération terminée. Cela crée une charge financière supplémentaire pour les PME à l'avenir.

C. Solutions à apporter :

Le dispositif actuel mis en place pour faire face à la crise COVID-19 est assez limité, se résumant principalement au report et au rééchelonnement des échéances. Toutefois, il est essentiel d'enrichir ce dispositif afin d'offrir aux clients une plus grande diversité de choix, adaptés aux différentes situations auxquelles ils sont confrontés en cette période de crise exceptionnelle.

Dans cette optique, nous proposons les solutions suivantes :

- **Allègement du code fiscal** : Il serait bénéfique de réduire temporairement les taux de l'impôt sur les sociétés, de la TVA, etc. Cela permettrait aux entreprises de réallouer les fonds ainsi économisés à leurs activités, ce qui aurait un impact direct sur le marché économique et les recettes potentielles à l'avenir.
- **Assouplissement de la politique monétaire** : Une baisse du taux d'intérêt directeur de la Banque d'Algérie faciliterait l'accès des banques commerciales à des fonds supplémentaires, ce qui leur permettrait de réduire leurs taux d'intérêt.
- **Réduction des taux d'intérêt des consolidations** : Cette solution encouragerait les entreprises à opter pour des consolidations, ce qui permettrait aux banques de mieux gérer leurs crédits octroyés et de soutenir ces entreprises en réduisant leurs frais de service.
- **Facilitation de la relance des petites entreprises** : Accorder des micro-crédits aux entrepreneurs individuels soutiendrait leurs capacités financières limitées et favoriserait leur développement.
- **Décalage d'une année complète des échéances** : Étant donné la crise qui secoue le marché algérien, un décalage de trois mois à chaque fin de période n'est pas suffisant. En optant pour un décalage d'une année complète, les clients auraient plus de marge de manœuvre pour s'adapter à la situation actuelle et bénéficieraient d'un répit plus approprié.
- **Application du dispositif aux secteurs réellement touchés** : Il est important de cibler uniquement les secteurs impactés par la crise. Nous avons constaté durant notre étude que certains secteurs, tels que l'agroalimentaire et le secteur médical, ont connu une augmentation de leur activité pendant cette période, mais bénéficient néanmoins des avantages du dispositif. Il serait donc nécessaire pour la banque de définir les secteurs éligibles à ce dispositif et d'encourager les autres à honorer leurs échéances.

En mettant en place ces solutions supplémentaires, nous renforcerions le dispositif COVID-19 existant et offririons aux entreprises des options plus variées pour faire face à la crise.

3. Analyse synthétique des relations entre les PME et les banques et financement en situation des crise (covid-19)

L'analyse synthétique des relations entre les PME et les banques en période de crise, telle que la pandémie de COVID-19, met en évidence des changements significatifs. Certains de ces changements sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°41 : Analyse synthétique des relations entre les PME et les banques et financement en situation des crise (covid-19)

Aspects	Avant la crise	Pendant la crise	Après la crise
Accès au financement	Processus de demande de prêt généralement standardisé	Difficultés accrues pour obtenir des prêts en raison de l'incertitude économique	Réévaluation des critères de sélection et de risque par les banques
Besoins de liquidités	Besoins de liquidités stables et prévisibles	Augmentation soudaine et significative des besoins de liquidités pour faire face aux perturbations	Rééquilibrage des besoins de liquidités avec une reprise économique progressive
Solutions de financement	Principalement axées sur les prêts bancaires traditionnels	Offre de prêts de soutien d'urgence et de programmes de garantie pour soutenir les PME	Transition vers des solutions de financement plus diversifiées, y compris des mesures gouvernementales et des partenariats
Communication	Contacts occasionnels lors de la demande de prêt	Besoin d'une communication plus fréquente pour discuter des problèmes financiers et des mesures d'accompagnement	Mise en place de canaux de communication plus efficaces et de services de conseil pour les PME
Digitalisation	Processus bancaires principalement traditionnels	Transition accélérée vers les transactions en ligne et les services bancaires à distance	Adoption généralisée des services bancaires numériques et des plateformes technologiques

Source : Élaboré par nous-même à partir de l'étude menée de la BADR.

Conclusion du chapitre

Dans le cadre de notre stage à la BADR, nous avons pu approfondir notre compréhension des relations complexes entre les banques et les PME, en mettant en évidence les défis auxquels elles sont confrontées pour accéder au financement, surtout dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Nous avons constaté que la BADR joue un rôle essentiel en tant qu'organisme d'accueil pour les entreprises, en accordant une attention particulière aux PME et en leur proposant divers crédits pour soutenir leur financement. Cependant, l'impact de la pandémie de COVID-19 a engendré des perturbations économiques qui ont exacerbé les difficultés financières auxquelles les PME sont confrontées, mettant en évidence les contraintes relationnelles spécifiques qui ont émergé pendant cette période.

Pour mieux appréhender l'impact de la pandémie sur les relations entre les PME et les banques en matière de financement, nous avons étudié deux scénarios de remboursement de crédit pour une PME auprès de la banque BADR : le report d'échéance et le rééchelonnement. Ces exemples concrets nous ont permis d'analyser les défis auxquels les PME ont été confrontées pendant la pandémie et les ajustements opérés en réponse à cette crise, ainsi que les mesures prises par la banque pour les soutenir. Cependant, nous avons observé que le rééchelonnement s'est avéré plus coûteux et a entraîné des pertes pour les PME. Ainsi, nous concluons que les mesures prises par la banque comportent à la fois des avantages et des inconvénients pour les PME.

Il est crucial que les banques continuent de s'adapter aux défis posés par la pandémie de COVID-19. Cela nécessite le développement de mesures numériques et digitales efficaces pour soutenir les PME dans un contexte de crise. De plus, il est primordial d'envisager des solutions de financement flexibles et adaptées afin d'aider les PME à surmonter les difficultés financières auxquelles elles sont confrontées. Enfin, l'établissement d'un dialogue constructif entre les banques et les PME est essentiel pour comprendre et répondre de manière proactive à leurs besoins.



*Conclusion
Générale*

Conclusion générale

En conclusion, il est primordial de souligner le rôle essentiel des petites et moyennes entreprises (PME) dans le développement de la compétitivité et de l'innovation au sein de l'économie algérienne. Bien que ces entreprises aient enregistré une croissance significative au fil des années, elles font face à des difficultés qui les fragilisent et entravent leur fonctionnement, en particulier en ce qui concerne le financement lors de leur phase de création.

Dans leurs relations avec les banques, les PME sont souvent perçues comme des clients vulnérables et à haut risque par rapport aux grandes entreprises. Leur manque d'expérience, de transparence et de fiabilité dans la communication des informations rend les banques réticentes à leur octroyer des prêts. Les exigences en matière de garanties sont excessives et les taux d'intérêt appliqués sont élevés. Les décisions de financement reposent sur la confiance pour les PME établies et sur les garanties pour les PME nouvellement créées.

L'évaluation des risques liés au crédit revêt une importance capitale, car le risque est intrinsèque au crédit. Bien qu'il soit impossible de l'éliminer complètement, sa gestion et son analyse sont essentielles pour limiter les pertes associées au risque de crédit. Une gestion efficace du crédit favorise un système bancaire performant qui offre un accès facilité au financement pour les PME.

Les banques et les institutions financières jouent un rôle crucial dans le financement de l'économie en préservant et en mobilisant des fonds pour faciliter les investissements nécessaires. Cependant, l'apparition de la crise économique a engendré une situation difficile pour de nombreuses entreprises, notamment les PME, qui ont connu une diminution de leur activité voire un arrêt complet, entraînant ainsi une baisse de leurs revenus et de leur trésorerie. Cette situation a rendu l'accès au financement bancaire plus ardu pour ces entreprises, les empêchant de respecter leurs engagements envers les banques, les institutions financières et d'autres créanciers. En réponse à cette situation, la Banque Centrale d'Algérie a pris des mesures visant à assouplir les dispositions prudentielles applicables aux banques et aux institutions financières, tout en mettant en place un dispositif de soutien aux entreprises en difficulté en raison de la pandémie.

Il est impératif de poursuivre le développement de solutions adaptées pour faciliter le financement des PME et les aider à surmonter les obstacles auxquels elles sont confrontées. Cela contribuera à renforcer l'économie algérienne dans son ensemble et favorisera une croissance durable des entreprises.

Notre étude menée au sein de la Banque d'Agriculture et du Développement Rural, dans le cadre de notre mémoire de fin d'études, a permis d'établir un lien concret entre nos connaissances académiques et la réalité sur le terrain. Nous avons examiné les contraintes relationnelles entre les PME et les banques, ainsi que les défis de financement dans le contexte de la pandémie COVID-19.

Notre recherche a répondu à la problématique suivante :

« Comment la pandémie de COVID-19 a-t-elle impacté les relations de financement entre les PME et les banques, et quelles initiatives ont été prises par les institutions bancaires pour soutenir les PME pendant cette période de crise ? »

Pour cela, nous avons structuré notre étude en trois chapitres, où nous avons donné un aperçu de la notion de PME, de leurs caractéristiques et classifications. Ensuite, nous avons présenté les différentes sources de financement pour ces PME et analysé l'impact de la pandémie COVID-19 sur leurs activités. Nous avons également examiné le rôle des banques dans le financement des PME, ainsi que les risques et contraintes associés à ce financement.

Dans notre dernier chapitre, consacré au cas pratique, nous avons mené une analyse et une étude approfondie au sein de la Banque d'Agriculture et du Développement Rural. Nous avons utilisé des approches analytiques, descriptives et statistiques pour évaluer l'impact de la pandémie sur les

Conclusion générale

relations entre les PME et la banque. Nous avons également examiné les défis spécifiques rencontrés par les PME et les mesures prises par la banque pour les soutenir, en étudiant deux méthodes bancaires : le rééchelonnement et de prorogation des échéances.

❖ Les résultats de l'étude

Une fois notre travail achevé, nous avons tiré les conclusions suivantes :

- La notion de PME est vaste et complexe, et il existe de multiples définitions, concepts et perspectives visant à la définir correctement. Ainsi, la définition d'une PME peut varier d'un pays à l'autre en fonction des critères locaux adoptés tels que le capital ou le nombre d'employés.
- Les PME jouent un rôle crucial dans le processus de développement économique et social d'un pays, que ce soit dans les pays émergents ou développés. Elles contribuent de manière significative à la croissance du PIB du pays.
- L'accès au financement bancaire constitue l'un des défis majeurs auxquels sont confrontées les PME en raison de leurs caractéristiques spécifiques liées à leur taille. Les relations entre les PME et les banques sont souvent caractérisées par la perception des PME comme des clients vulnérables et à haut risque par rapport aux grandes entreprises. Leur manque d'expérience, de transparence et de fiabilité dans la communication des informations rend les banques réticentes à leur accorder des prêts.
- Les PME sont confrontées à plusieurs défis, notamment la baisse du chiffre d'affaires, la fermeture partielle ou totale de leurs activités, ainsi que la diminution de leur liquidité. La pandémie a aggravé leur situation, notamment en ce qui concerne le financement. Selon notre étude menée à la BADR, nous avons constaté que les PME étaient incapables de rembourser leurs échéances, mais la banque n'est pas restée les bras croisés et a mis en place des mesures spécifiques pour les soutenir.

❖ Le test des hypothèses

- Suite à notre étude, nous avons constaté que les PME sont confrontées à d'importants défis en matière de financement, tels que des difficultés d'accès aux crédits bancaires, des exigences strictes en matière de garanties, une dépendance à l'économie informelle et une capacité d'innovation limitée. Ainsi, nous avons pu confirmer notre première hypothèse.
- La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur la capacité des PME à accéder au financement bancaire en raison d'une baisse de la demande et d'une augmentation des risques de défaut de paiement. Cependant, à notre surprise, notre hypothèse initiale selon laquelle les taux d'intérêt seraient modifiés n'a pas été confirmée, remettant ainsi en question notre deuxième hypothèse.
- En réponse à la crise de la pandémie de COVID-19, les banques ont mis en place des mesures visant à soutenir les PME qui éprouvent des difficultés à honorer leurs engagements financiers. Néanmoins, ces mesures se concentrent principalement sur le report des échéances et la restructuration de la dette. Par conséquent, la réaction des banques ne confirme pas entièrement notre troisième hypothèse, qui suggérait des mesures telles que l'exigence de garanties supplémentaires pour les prêts aux PME, la réduction du montant des prêts et l'augmentation des taux d'intérêt.

Conclusion générale

❖ **Suggestions et recommandations**

À la lumière de notre travail de recherche et des constatations que nous avons faites, nous sommes en mesure de proposer les suggestions suivantes :

- Diversifier la gamme de produits en prenant en compte les différentes catégories d'entreprises afin de réduire le taux de chômage et d'améliorer le niveau de vie.
- La banque devrait effectuer une étude approfondie de la rentabilité et du succès des projets, en tenant compte de l'influence de facteurs externes tels que les changements climatiques et les crises sanitaires. Il serait opportun pour la banque de recourir à des modèles économétriques pour obtenir des prévisions plus précises.
- Il convient également pour la banque de prendre en considération d'autres indicateurs, tels que le ratio de risque liquidatif et le ratio de remboursement des dettes financières, afin de renforcer la prise de décision en matière d'octroi de crédits d'exploitation.
- Investir dans le capital humain en proposant des formations aux cadres est crucial. De plus, la banque devrait améliorer ses services grâce à la digitalisation et à l'utilisation des technologies numériques. Dans un environnement où le numérique est devenu indispensable, il est primordial pour la banque d'investir dans ces domaines.
- Réduire les obstacles liés à la transparence de l'information en établissant un réseau qui favorise la communication et l'échange de savoir-faire entre les différentes banques.

Suite à notre évaluation du dispositif actuellement en place, nous avons constaté qu'il ne suffit pas à atténuer les difficultés auxquelles les entreprises algériennes font face en raison de la pandémie. Il est nécessaire de le revoir afin de l'adapter aux nouvelles conditions du marché et d'aider les entreprises à se relancer. Actuellement, ces entreprises disposent de ressources limitées et sont contraintes de faire face à des taux d'intérêt abusifs pour honorer leurs obligations. C'est pourquoi nous formulons des recommandations visant à améliorer les mesures déjà mises en œuvre et à proposer d'autres mesures plus adaptées à la situation.

❖ **Limites de la recherche**

- Manque d'informations suffisantes : Le manque d'informations adéquates pour la recherche a rendu la question plus complexe et difficile à aborder.
- Échantillonnage limité : Cette recherche peut être limitée par un échantillonnage restreint de banques et de PME. Il peut être difficile d'obtenir un échantillon représentatif de la banque et des PME dans le contexte de la COVID-19 en raison de la disponibilité et de l'accès limités.
- Absence d'entretien avec une PME cliente : J'ai essayé de mener un entretien avec l'une des PME clientes de la banque BADR afin de mieux comprendre les obstacles auxquels elle est confrontée pendant la pandémie de la COVID-19 et les changements survenus avant et après la pandémie. Cependant, cela n'a pas été réalisé, ce qui aurait pu fournir une compréhension plus approfondie.
- Manque de données complètes : Il peut être difficile d'obtenir des données complètes et à jour sur les interactions entre les banques et les PME pendant la période de la COVID-19, ce qui peut limiter la précision et la généralisable des résultats.

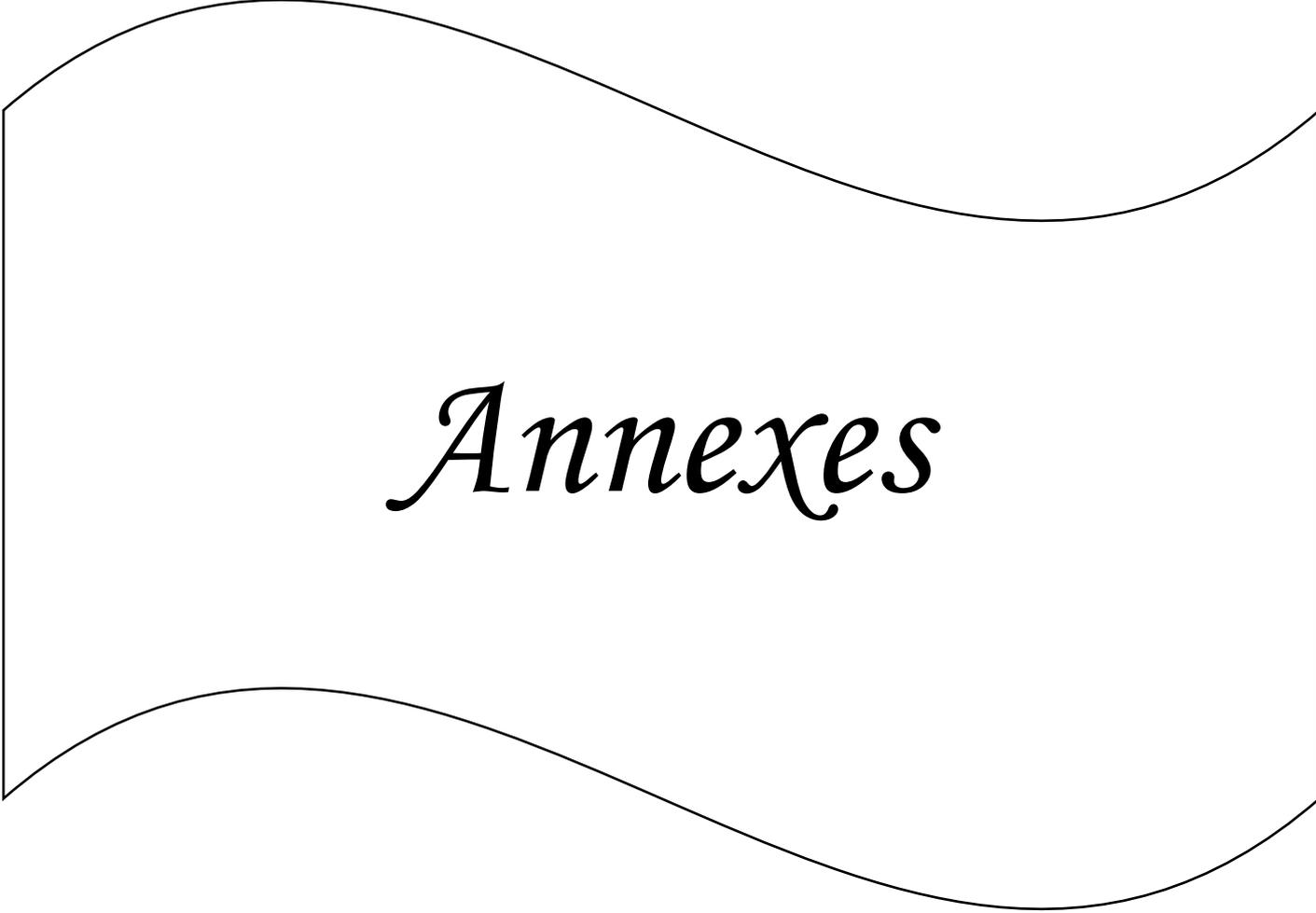
Conclusion générale

- Biais de perception : Il est possible que les répondants aient exprimé leurs expériences et leurs opinions de manière subjective, introduisant ainsi un biais de perception dans les résultats de la recherche.
- Contraintes de temps : En raison des délais impartis pour la réalisation du mémoire, il se peut que certains aspects et dimensions des contraintes relationnelles entre les banques et les PME dans le contexte spécifique de la COVID-19 n'aient pas pu être étudiés en profondeur.

❖ Perspectives de recherche

- Recherche complémentaire : Cette étude soulève des questions importantes sur les contraintes relationnelles entre les banques et les PME dans le contexte de la COVID-19. Des recherches supplémentaires pourraient approfondir les aspects limités de cette étude en collectant des informations plus détaillées auprès d'un échantillon plus représentatif de banques et de PME. Cela permettrait d'obtenir des données quantitatives complètes et d'élargir la portée de la recherche.
- Études comparatives : Afin de mieux comprendre les spécificités des contraintes relationnelles entre les banques et les PME dans le contexte de la COVID-19, il serait intéressant de mener des études comparatives dans d'autres pays ou régions. Cela permettrait de saisir les variations et les similitudes des obstacles auxquels les PME sont confrontées dans différents contextes économiques et politiques.
- Suivi longitudinal : Étant donné que la situation liée à la COVID-19 est en constante évolution, il serait utile d'effectuer un suivi longitudinal de la relation entre les banques et les PME. Cela permettrait d'évaluer l'efficacité des mesures prises au fil du temps et de mesurer les changements dans les contraintes relationnelles.
- Approche mixte : Une approche mixte combinant des données quantitatives et qualitatives pourrait fournir une compréhension plus complète des contraintes relationnelles entre les banques et les PME dans le contexte de la COVID-19. Cela permettrait de recueillir des données quantitatives pour une analyse statistique rigoureuse, tout en bénéficiant des informations contextuelles fournies par des entretiens et des témoignages.
- Impact des politiques gouvernementales : Une étude plus approfondie pourrait se concentrer sur l'impact des politiques gouvernementales sur les contraintes relationnelles entre les banques et les PME pendant la pandémie. Cela permettrait d'évaluer l'efficacité des mesures de soutien mises en place et de formuler des recommandations politiques pour améliorer la relation entre les banques et les PME dans des circonstances similaires.

En tenant compte de ces perspectives, de nouvelles recherches pourraient contribuer à une meilleure compréhension des contraintes relationnelles entre les banques et les PME dans le contexte de la COVID-19, ainsi qu'à l'élaboration de stratégies plus efficaces pour soutenir les PME en période de crise.



Annexes

Les annexes.

Annexe N°01 : Les force et le faiblesse de la PME

	Les forces	Les faiblesse
Directions et Administration	Structure simple qui est synonyme de centralisation, de décisions et de promptitude à réagir, homogénéité, rapidité des décisions, esprit d'indépendance du chef d'entreprise. Polyvalence du patron, dynamisme, efficacité.	Information insuffisante, défaut de prévision, problème de notoriété, manque de structure et d'organisation, vision stratégique réduite, faiblesse devant les pouvoirs publics, envahissement de l'administration, vulnérabilité de la direction.
Adaptation et conversion	Valeur technique, procédés nouveaux, prototypes, qualité, constance du produit, multiplicité des entreprises.	Pas assez d'ingénieurs, de laboratoires, de centres de recherches, difficulté à faire des enquêtes commerciales, insuffisance des moyens de recherches, manque de personnel qualifié.
Valeur Commerciale	Relations personnelles avec la clientèle. Rapidité du service après-vente.	Puissance d'achat insuffisante, moyens faibles pour publicité et promotion des ventes, manques de moyens d'extension des marchés, achats plus chers, frais de vente plus élevé. Difficulté pour exporter. Prix de revient plus élevé.
Adaptation et conversion	Grande souplesse d'adaptation, bonne connaissance de l'environnement local du terrain ou elles travaillent, conversion très rapide car investissements spécifiques faibles.	Parfois arrêtées par des traditions familiales et la routine, information et moyens insuffisants, difficulté d'encaisser les chocs, pérennité et finalité de l'entreprise.
Plan financier	Gestion économique car frais généraux réduits.	Prévisions financière insuffisantes, fonds propres faibles moyens et crédits difficiles, manque d'aide et de moyens financiers.
Plan social	Climat social plus favorable, esprit d'équipe.	Promotion sociale insuffisante pour les cadres, difficulté de recrutement et de sélection des cadres, manque de spécialisation des cadres.

Source : Guillaume (Sylvie), le petit et le moyen patronat dans la nation française.

Annexe N° 02 : Les organismes impliqués dans la promotion et l'appui des PME

Organisme	Date de création/ Objectif
Le Comité d'Assistance pour la Localisation et la Promotion des Investissements (CALPI)	Crée en 1993
L'Agence de Promotion et de Soutien de l'Investissement (APSI)	Crée en 1994
L'Agence de Développement Social (ADS)	Crée en 1994
L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)	Crée en 1996
L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)	Crée en 2001

Les annexes.

L'Agence Nationale de Gestion des microcrédits (ANGEM)	Créé en 2004
La Caisse Nationale d'assurance chômage (CNAC)	Créé en 2004
Le Fonds de Garantie des crédits des PME (FGAR)	Créé le 11/11/2002. Son objectif est de garantir les investissements dans le secteur de la PME en matière de création d'entreprise ; de rénovation des équipements, d'extension d'entreprise
Le Conseil National Consultatif pour les PME (CNC-PME)	Créé en 2003 et dont la principale fonction est la concertation
La Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement des PME (CGCI-PME)	Mise en place en 2004 ; c'est un organisme, qui est venu en renfort au FGRA
L'Agence Nationale de Développement de la PME (AND-PME)	Créée par décret exécutif n° 05 -165 du 3 Mai 2005. Sa mission principale est la mise en œuvre du programme de mise à niveau. L'agence examine les demandes des entreprises désireuses de bénéficier du programme de mise à niveau et d'octroyer des primes à la mise à niveau
Les pépinières d'entreprises ¹⁵⁶	Ce sont des structures d'accueil et de développement des entreprises naissantes. Elles étaient 14 en 2006 avec des projets de création de nouvelles pépinières dans les Hauts-Plateaux et le Sud.
Les incubateurs d'entreprises en collaboration avec le MESRS ¹⁵⁷ et l'ANRDT ¹⁵⁸	Créés au niveau des principaux pôles universitaires.
Les Directions de wilaya	Ce sont des sources d'informations.
Les centres de facilitations	C'est des structures d'accompagnement, d'encadrement et d'appui et d'orientation des investisseurs porteurs de projets.

Source : BENYAHIA-TAIBI ; G et AMARI ; Les PME algériennes dans l'ère de la mondialisation : étude de cas des PME de la région oranaise S.E.S. (2009). P.71.

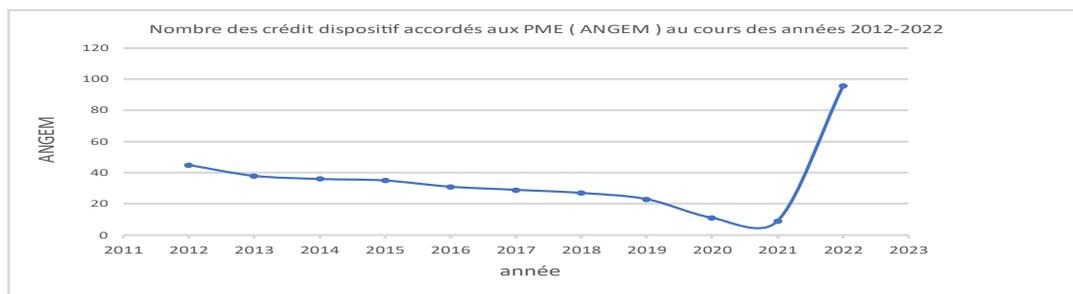
¹⁵⁶ Les pépinières sont des structures d'accompagnement des nouvelles entreprises dans leurs premières années d'existence. Elles sont principalement créées autour des grands pôles industriels (Benzohra, sd).

¹⁵⁷ MESRS : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

¹⁵⁸ ANRDT : Agence nationale pour la recherche et le développement technologique.

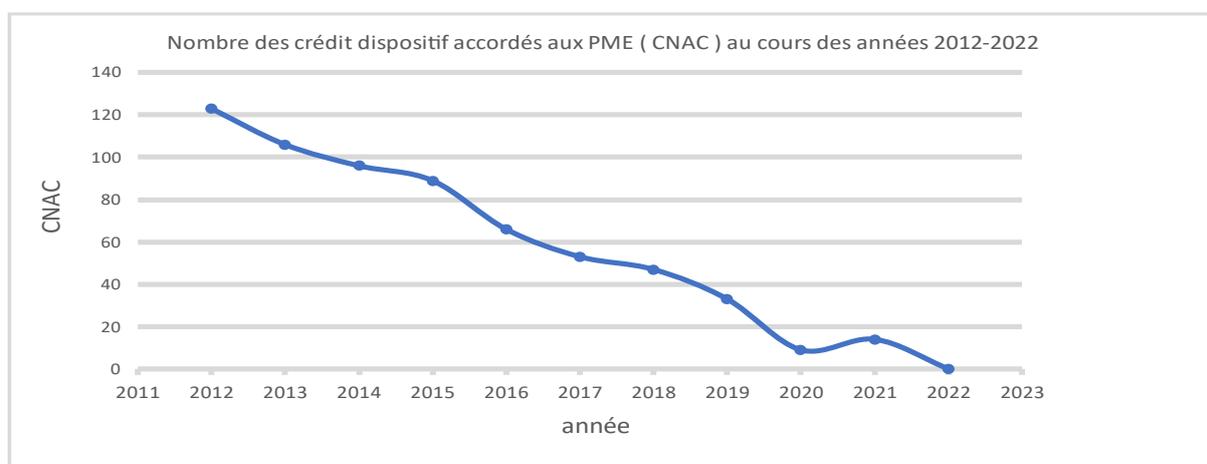
Les annexes.

Annexe N°03 : Représentation graphique sur l'évolution de nombre total des crédit dispositif (ANGEM) accordés aux PME au cours des années 2012-2022



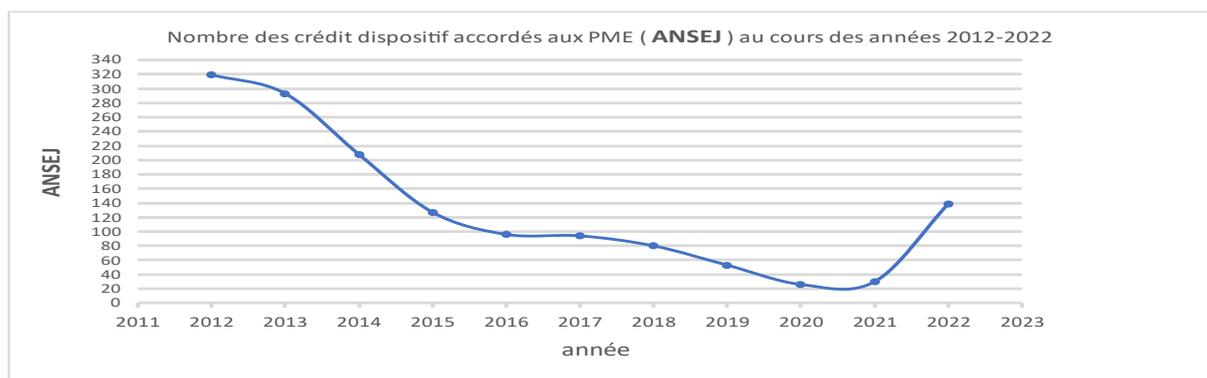
Source : Élaboré par nous-même à partir du tableau ci-dessus

Annexe N° 04 : Représentation graphique sur l'évolution de nombre total des crédit dispositif (CNAC) accordés aux PME au cours des années 2012-2022



Source : Élaboré par nous-même à partir du tableau ci-dessus

Annexe N°05 : Représentation graphique sur l'évolution de nombre total des crédit dispositif (ANSEJ) accordés aux PME au cours des années 2012-2022



Source : Élaboré par nous-même à partir du tableau ci-dessus

Annexe N°06 : Etat des crédits « ETTAHADI » sollicitant une prorogation de délais dans le cadre des mesures covid-19

Les annexes.

Activités	Le montant accorde	Date d'obtention de crédit	Durée crédit	Durée de prorogation	Montant proroge	Observation
E. Bovin	31 044 967.69	12/10/2015	12 mois	06 mois	2 354 326.25	Prorogation de 06 mois avec glissement
Aviculture	91 447 813.87	18/01/2016	12 mois	12 mois	15 292 885.64	Prorogation sans glissement
E. Ovin	4 443 000.00	16/10/2019	12 mois	06 mois	888 600.00	Prorogation avec glissement
E. Bovin	11 400 000.00	18/05/2014	12 mois	06 mois	366 321.17	Prorogation d'une échéance
Aviculture	36 000 000.00	19/03/2018	12 mois	06 mois	5 690 387.00	/
Céréale	2 300 000.00	18/12/2018	12 mois	09 mois	453 464.97	/
E. Ovin	2 633 985.00	16/11/2017	18 mois	06 mois	263 398.50	/

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

Annexe N°07 : Etat des crédits « ETTAHADI » rééchelonnées dans le cadre des mesures covid-19

Activités	Le montant accorde	Date d'obtention de crédit	Durée crédit	Montant rééchelonné	Durée rééchelonnement	Observation
Aviculture	12 798 120.64	08/09/2014	84 mois	9 852 228.00	48 moi	/

Source : Élaboré par nous-même sur la base des documents fournis par la BADR, « GRE034 ».

Annexe N°08 : Les mesures d'accompagnement des entreprises en difficultés financières suite à la pandémie COVID-19.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE

Hydra, Le 03/05/2020

DES ENGAGEMENTS «180»

31, Rue Tourelles-Hydra-Tel(023)47 70 87/fax(023)47 70 92

DCAT/ABEF/ 235 /2020

NOTE AU RESEAU D'EXPLOITATION

Objet : Mesures d'accompagnement des entreprises en difficultés financières suite à la pandémie COVID-19.

Réf. Instruction Banque d'Algérie N 05/20 du 06/04/20,

Memorandum ABEF du 02/04/20.

Nous portons à la connaissance de l'ensemble des structures du réseau d'exploitation de la mise en place d'un dispositif de traitement des entreprises en difficultés financières engendrées par la pandémie COVID-19.

Le dispositif vise la mise en place des mesures nécessaires pour la sauvegarde de l'activité de ces entreprises.

I-Contenu du dispositif:

Le présent dispositif constitue le cadre de référence permettant à la banque d'accompagner les entreprises en difficultés suite à la situation sanitaire prévalant dans le pays, et ce en application des dispositions de l'instruction Banque d'Algérie n° N° 05-2020 du 06 avril 2020, et des propositions formulées par les banques et les établissements financiers.

1 Conditions d'éligibilité:

La clientèle éligible au présent dispositif est celle ayant été impactée par la conjoncture induite par le COVID-19.

Sont exclus du présent dispositif:

Les clients dont les créances sont compromises antérieurement à la survenance de la situation exceptionnelle générée par le COVID 19.

Les clients qui font l'objet de poursuites judiciaires pour des faits de corruption et/ou de blanchiment d'argent.

Les annexes.

3/-Dossier à fournir:

Le dossier à fournir par la clientèle, pour bénéficier des présentes mesures, est composé de:

- Demande du client dûment motivée;

Tout autre document jugé utile.

II-Autres mesures:

- Convention de consolidation:

Signature par le client d'une convention de consolidation, avec la mention obligatoire «traitement exceptionnel au profit des entreprises en difficultés suite à la pandémie COVID-19» .

- Pénalités de retard sur les crédits arrivés à échéance au 01 mars 2020 ou postérieurement:

Annulation de toutes les pénalités de retard générées durant la période concernée

- Actualisation des garanties (hypothèques, nantissements, cautions etc.):

Différer de six (06) mois l'actualisation des garanties compte tenu des difficultés de publication et d'enregistrement de ces dernières auprès des administrations compétentes sous conditions de:

faire signer au client les actes de garanties exigés;

De recueillir l'engagement écrit du client et de procéder à leur enregistrement une fois la situation rétablie.

- Différé du paiement de 09 à 12 mois des opérations de commerce extérieur

Dispense de l'obligation du différé de paiement de (09) neuf à (12) douze mois pour les importations des équipements médicaux, des produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et produits agroalimentaires sur une durée de six (06) mois.



Les annexes.

L'examen des dossiers de la clientèle est effectué au cas par cas, et laissé à la libre discrétion de la banque

2/-Mode opératoire:

- Crédit d'investissement:

Echéances arrivées durant la validité du dispositif:

Report sur une durée de (06) six mois à (12) douze mois maximale des échéances à échoir durant la validité du dispositif avec le maintien de l'avantage de la bonification du taux d'intérêt.

Dossier en différé de paiement:

Les différés arrivant à expiration durant la validité du dispositif, peuvent faire l'objet d'une prorogation sur une durée maximale de douze (12) mois.

Dossier en cours d'utilisation:

Les crédits qui ont connus des débloquages de fonds et dont la date de fin d'utilisation est prévue durant la validité du dispositif, peuvent prétendre à un délai d'utilisation supplémentaire sur une période maximale de douze (12) mois, (En dehors du différé).

Echéances impayées au 01/03/2020:

Rééchelonnement ou consolidation des échéances échues à partir du 01/12/2019, sur une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois, avec possibilité d'un différé de paiement, à déterminer au cas par cas.

- Crédit d'exploitation:

· Crédits à échoir durant la validité du dispositif:

Report sur une durée maximale de six mois, des crédits à échoir durant la validité du dispositif avec le maintien de l'avantage de la bonification du taux d'intérêt.

· Maintien des crédits d'exploitation:

Renouvellement des lignes de crédit d'exploitation remboursées durant la validité du dispositif avec possibilité de mise en place de financements additionnels, en cas de besoins.

Crédits impayés au 01/03/2020:

-Rééchelonnement sur une période maximale de 18 mois des crédits d'exploitation non réglés à terme échu et séjournant en C.E.A.R. et C.E.S. durant la validité du dispositif.

Les annexes.

III-Dispositions finales:

La validité du présent dispositif prend effet à compter du 01/03/2020 au 30/09/2020;

Les mesures objet de la présente note s'appliquent également aux dispositifs aidés (ANSEJ, CNAC et ANGEM);

Le traitement des dossiers se fera selon les pouvoirs délégués à chaque comité

Le report des échéances, des DFU et des différés des crédits d'investissement impliquera le glissement automatique de tableau d'amortissement;

Reconduction systématique de la couverture des crédits par les garanties financières (FGAR, CGCI et autres....) en tenant informé les institutions concernées des mesures prises;

Les crédits n'ayant pas connu de début d'utilisation seront suspendus en cas d'impossibilité de réalisation en raison de la pandémie COVID-19;

Pour les besoins de suivi des cas traités dans le cadre de ce dispositif, les G.R.E. auront à établir des situations cumulatives hebdomadaires à adresser à la DGA /engagement selon canevas joint en annexe.

Les Groupes Régionaux d'Exploitation doivent assister leur réseau pour une stricte application des mesures édictées dans la présente note.

Le Directeur Général Adjoint

NOTE

AUX DIRECTEURS DES GROUPES REGIONAUX ET DES AGENCES LOCALES D'EXPLOITATION

Objet: -Mesures d'accompagnement des entreprises en difficultés financières suite à la pandémie COVID-19

-Mesures de maintien des avantages de la bonification.

Reference: Instruction Banque d'Algérie n° 09-2021 du 29-09-2021 modifiant et

complétant l'instruction n° 05-2020 du 06-04-2020.

En référence à l'instruction de la banque d'Algérie, référencée ci-dessus, je porte à la connaissance de l'ensemble des Directeurs des Groupes Régionaux et des Agences locales d'Exploitation du maintien par le trésor public des avantages de la bonification du taux d'intérêt des crédits accordés par les banques, aux entreprises et opérateurs ayant déjà fait l'objet d'un décalage ou de report de paiement des échéances.

A cet effet, il faut noter que les dispositions de la note OGA n°239 du 03-05-2020 sont reconduites au 31-12-2021. avec en complément les mises au point suivantes

- Report pour une durée de six (06) à douze (12) mois, des échéances à échoir sur les crédits d'investissement, avec le maintien de l'avantage de la bonification du taux d'intérêt:

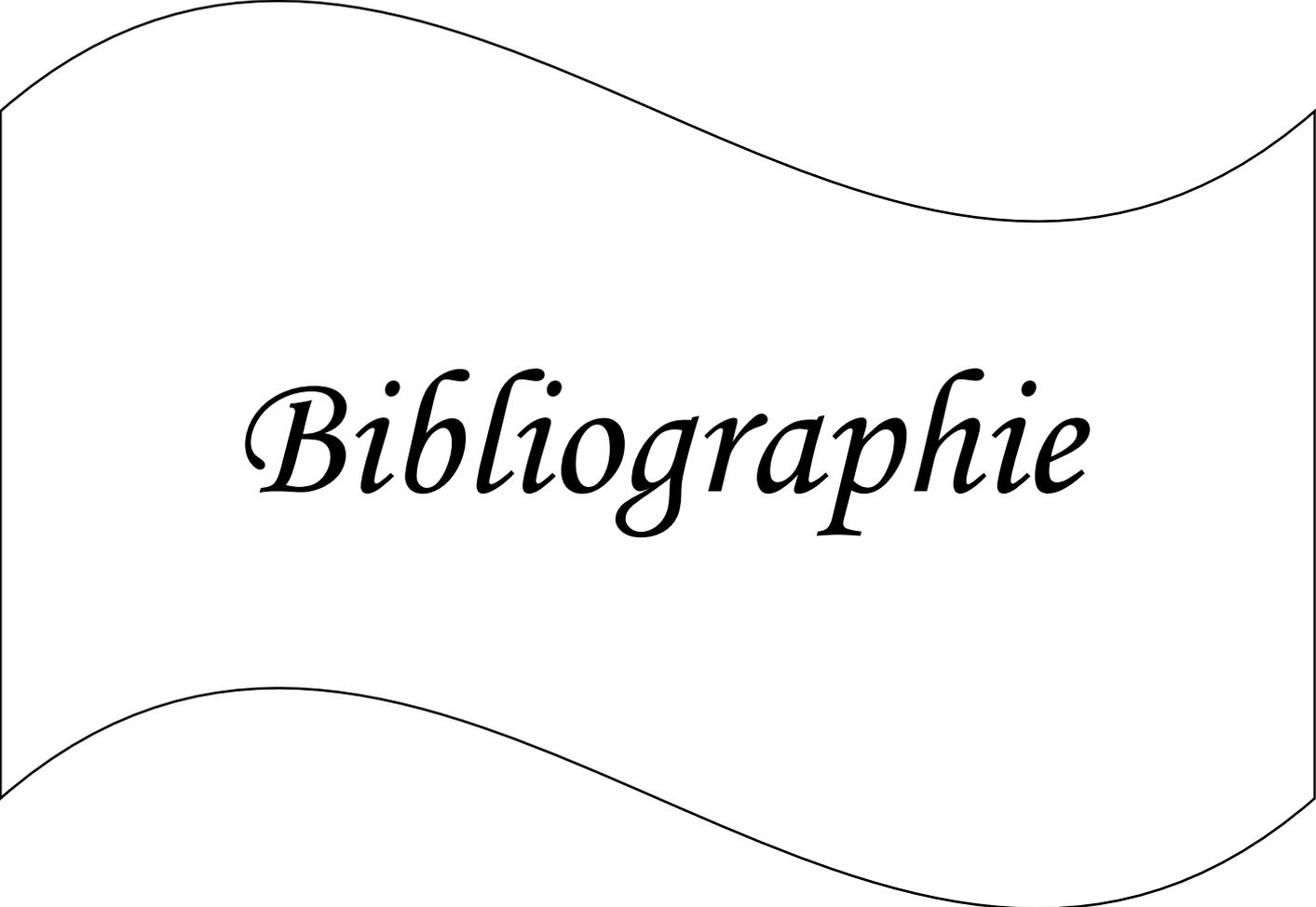
Report et/ou renouvellement pour une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois, des crédits d'exploitation avec le maintien de l'avantage de la bonification du taux d'intérêt et la possibilité de mise en place de financements additionnels aux besoins;

Report des échéances, des DFU et des différés des crédits d'investissement impliquant le glissement automatique de tableau d'amortissement,

Les mesures d'accompagnement de la présente note demeurent en vigueur durant la validité du dispositif COVID-19 mis en place par les pouvoirs publics.

De ce qui précède les décisions prises durant cette période en matière de report d'échéance, de report de différé, DFU, de rééchelonnement et/ou de consolidation des impayés, de renouvellement des crédits d'exploitation devront automatiquement s'inscrire à l'intérieur de ce dispositif.

Les Directeurs des Groupes Régionaux d'Exploitation doivent assister les Agences locales qui leur sont rattachées pour veiller à une stricte application des mesures édictées dans la présente note.



Bibliographie

1. Ouvrages

- **Alain MARION** : « Analyse financière, concepts et méthodes », 2eme édition, ed DUNOD, Paris.
- **ALBOUY, M.** : « **Financement et cout du capital des entreprises** », Eyrolles, Paris, 1991.
- **ARNAUD de Servigny** : « LE RISQUE DE CREDIT : nouveaux enjeux bancaires ». 2e Edition. DUNOD, 2003.
- **AUSSET, G. et MARGERIN, J.** : « Investissement et financement », Sedifor, Paris, 1990.
- **BARREAU, J. ; DELAHAYE, J. et DELAHAYE, F.** : « Gestion financière : DECF 4 », 14eme édition, Dunod, 2005.
- **BEGUIN, J-M. ; BERNARD, A.** : « L'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation groupe Eyrolles, Paris 2008.
- **BEIONTONE, A. ; CAZORLA, C. et DOLLO, A.** : Dictionnaire de science économique 3éme édition Armand Colin, paris 2010.
- **BEITONE, A. ; DOLLO, C. ; GUIDONI, J-P. et LEGARDEZ, A.** : « Dictionnaire des sciences économique », Edition Armand Colin, Paris, 1991.
- **BELLIER, D. ; KHATH, S.** : « Gestion de trésorerie », Ed Economica, Paris, 2000.
- **BENKRIMI, K.** :« Crédit Bancaire et Economie Financière », Edition EL DAR EL OTHMANIA, Alger 2010.
- **BESSIS, J.** : « Gestion des Risques et Gestion Actifs-Passif des Banques », Edition DALLOZ, Paris,1995.
- **BOLUSSET, C.** : « l'investissement », éd Bréal, Paris, 2007.
- **BOUCHAMA, C.** : « Evaluation et choix des investissements ». Ed Dar Elgharb, Oran, 2002.
- **BOUTALEB, K.** : « La problématique de la création d'entreprises face aux contraintes socioéconomiques de l'environnement local en Algérie », (2006, Décembre)
- **BOUYACOUB, F.** :« L'entreprise et le financement bancaire », Ed CASBAH, Algérie, 2003.
- **BOUYACOUB, F** : « L'entreprise et le financement bancaire », Casbah, Alger, 2000.
- **CAPUT, J-Y.** : « l'économie de A à Z » Edition : HATIER.PARIS.2004.
- **CHABHA, B.** : « Les contraintes de développements du marché financier Algérien », Centre national de documentation 2010.

Bibliographie

- **CHARIF, M. ; Tabet, W.** : « Contingences et limites de la GRH dans l'entreprise Algérienne », Actes du XX Ie congrès de GRH, « GRH EN PME : DE LA THEORIE A LA PRATIQUE », Saint Malo, France, Novembre 2010.
- **CHARLS PUPION, P.** : « Économie et gestion bancaires », Edition DUNOD, PARIS, 1999.
- **CHRISTINE, C.** : « le financement des PME », documentation française, pris, 2009.
- **COUSSERGUES, S.** :« Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie », 4èmeédition, édition Dunod, Paris, 2005.
- **COUSSERQUES Sylvie**, "Gestion de la banque", 5ème édition, Paris, France, 2007.
- **DARMON, J.** :« Stratégie bancaire et gestion de bilan », édition Economica, Paris, 1998.
- **DEPALLENS, G. et JOBARD, J-P.** :« Gestion de la banque », Paris, DUNOD.
- **DEROCQUE, J.** COVID-19 : Quel impact sur le secteur bancaire et financier ? AVR. 14/2020.
- **DESMICHT, F.** : « Pratique de l'activité bancaire », édition Dunod, Paris, 2004.
- **FITSOUNI, I.** : « la PME face à sa banque », édition PERFORMA, France 1989.
- **FORGET, J.** : « Optimiser la gestion financière de l'entreprise à court terme », Ed d'Organisation, 2005.
- **GAVROY.T, HATERT.J et JUNGELS. J-C,** « Comment financer la croissance de son entreprise », Ed. Edi pro, Belgique, 2010.
- **GILLER, B. ; CHLISTION, K.** : « Economie d'entreprise », édition DALLOZ, France, 2004.
- **GINGLINGER, E.** : « Gestion financière de l'entreprise », Edition Dalloz, 1991.
- **HASSAINE, Y. ; BADRI, A.** : « L'impact de la pandémie de Covid-19 sur les PME en Algérie », Volume 8, Numéro 02, Juin 2021.
- **HONOR, L.** : « Gestion financière », Nathan, Paris,2000.
- **JULIEN P.A et Morel** : « **la belle entreprise** », Montréal, boréal, 1986.
- **JULIEN, P-A. et MARCHESNAY, M.** : « **La petite entreprise** », Vuibert, Paris, 1987.
- **KAMALDEEP, S.:** Article; « Impact of Covid-19 on SMEs Globally », SHS Web of Conferences 129, 01012 in Globalization and its Socio-Economic Consequences 2021.
- **KAUFFMANN, C.** : « Le financement des PME en Afrique : Améliorer l'accès des PME au financement : une approche en quatre volets », coédition de la Banque africaine de développement et le Centre de développement de l'OCDE, Repères n°7, mai 2005.

Bibliographie

- **KORICHA, Y. ; GABOUSSA, A. et SILEKHAL, A.** : « PME en Algérie, état, des lieux, contraintes et perspectives », Paris. 2011.
- **LACHMANN, J.** : « Financer l'innovation des PME », édition Economica.
- **LAGHOUIT, S.** : « Expertises, covid-19 / Algérie : mesures de soutien aux entreprises », 16 avril 2020.
- **Loi de finance 2021** : soutien aux entreprises impactées par la covid-19, 20 septembre 2021.
- **LORRIAUX, J-P.** : « Economie d'entreprise », Ed Dunod, Paris, 1991.
- **LOTMANI N,** « Introduction à l'analyse financière », édition enseignement, Alger 2008.
- **MALLERAY, P. ; CHERTOK, G. et PHILIPPE, P.** : « Le financement des PME », 2009.
- **MATHIEU, M.** : « l'exploitant bancaire et le risque crédit : mieux le cerner pour mieux le maîtriser », édition la revue banque éditeur, Paris, 1995.
- **MEBU, J-C.** : « Droit et mécanisme du crédit », inédit, UCAC, Yaoundé, 1999-2000.
- **MELON, J-L.** : « L'essentiel à connaître en gestion financière ». 2ème édition MAXIMA, France, 2000.
- **MIKDASHI, Z** Les banques à l'ère de la mondialisation. Paris : Edition Economica, 1998.
- **MOEZ, A.** : « Les sources de financement des PME et la mise en place du marché alternatif », IHEC Carthage - Maîtrise en Sciences Comptables, 2007.
- **NGURU, A.** : « Les petites entreprises dynamisent la croissance économique et créent des emplois », 20 juin 2016.
- **NYAMA, J-M.** : « Eléments de droit des affaires Cameroun » OHADA, Yaoundé, PRESSES DE L'UCAC, 2000.
- **OGIEN, D.** : « Gestion financière de l'entreprise », édition Dunod, Paris, 2008.
- **OLIVIER, T.** : « LES PME : de nouvelles approches », Edition Flammarion, Paris, 1999.
- **PAGET, E. ; PAINVIN, N.** : « La notation financière, Rôle des agences et méthode de notation », édition DONUD, Paris 2007.
- **PRUCHAUD, J.** Evolution des techniques bancaires, éditions scientifiques RIBER, Paris. (1960).
- **TORRES, O.** : « LES PME : de nouvelles approches », Edition Flammarion, Paris, 1999.
- **WITTERWULGHE Robert ; « LA PME une entreprise humaine »** : édition De Boeck ; Paris-Bruxelle, 1998.

Bibliographie

2. Articles et revues

- **ADAIR, P. et ADASKOU, M.** : « Théories financières et endettement des PME en France : une analyse en panel », In Revue Internationale PME : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Vol. 24, n°3-4, 2011.
- **AIT SI SAID, R.** ; « L'impact du Covid-19 sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) en Algérie » article publié dans la revue de l'université Abderrahmane Mira, 2021.
- **ALLE, N-D.** : « Taux d'intérêt et risque de crédit : analyse du comportement des banques en relation avec les petites et moyennes entreprises sénégalaises », Revue Interventions économiques, Papers in Political Economy| 2019.
- Article 2 de l'instruction n°74-94 du 29/11/1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.
- **Article 66** de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- **BANQUE DE FRANCE** : « L'impact de la crise du Covid-19 sur la situation financière des entreprises et des ménages en juillet 2021 ».
- **BELKAHIA, R. ; OUDAD, H.** : « Finance d'entreprise : Analyse et diagnostic financiers : Concepts, outils, cas corrigés », Imprimerie Najah el Jadida Casablanca 2007.
- **BOLDRINI, J-C.** : « Caractériser les pratiques de conception des PME pour mieux accompagner leurs projets d'innovation », Revue internationale PME : Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, 2008, 21(1).
- **DERREUMAUX, P.** : « Les difficultés de financement des PME en Afrique : à qui la faute ? », In Le secteur privé et développement, la Revue de PROPARCO, N°1/2009.
- **DIETSCH, M. et MAHIEUX, X.** : « Comprendre le déficit du financement des PME pour stimuler leur croissance », In Revue d'économie financière, Juin 2014, vol. 114.
- **EBER,** : « les relations bancaires à long terme : 3une revue de la littérature », revue d'économie politique, 111, 2010, PP.195-200.
- **GARDÈS, N. et MAQUE, I.** : « La compétence relationnelle de l'entreprise : une réponse à l'opportunisme des relations banque-entreprise », In Revue Internationale PME : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Vol. 25, n°2, 2012.
- **LERARI, L. ; HAMDAOUI, O.** : « Impact du Covid 19 et management pour les PME algériennes », Revue des Etudes Economiques, Vol. 22, N°. 01, Année 2020.
- **MOUFFOK (Nacer-Eddine) et BENHELLAL (Nadir)** « Impact du coronavirus sur l'activité bancaire en Algérie : étude par enquête de terrain auprès des banques de la wilaya de Bejaia ».

Bibliographie

- **NEKHILI, M. et DERBEL, M.** : « L'importance des variables structurelles et comportementales dans la décision d'accord de crédit aux PME tunisiennes », In Revue Internationale PME : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Vol. 20, n°3-4, 2007.
- **OCDE., 2007.** « Le financement des PME et des entrepreneurs », In les synthèses de l'OCDE, février 2007.
- **OUALALOU, F.** : Rapport sur le rôle des petites et moyennes entreprises en Méditerranée, Troisième session plénière Bari, 30 janvier 2012.
- **PSILLAKI, M.:** « Credit Rationing and Small and Medium Sized Firms a Tentative of Linkage». Revue Internationale PME.
- **Publié dans l'article 882 du Code Civil.**
- **Rapport annuel de la banque mondiale,2020.**
- **Rapport d'enquête d'évaluation de l'impact du coronavirus auprès des entreprises :** Algérie (juin – juillet 2020), Université Abderrahmane Mira Bejaia
- Résultats d'une enquête sur Impact de la crise sanitaire sur les entreprises de la ville de Bejaia, Bejaia 2021.
- **Revue de l'OCDE** sur le développement : « Caractéristiques et importance des PME », 2004/2 (no 5).
- **ROMANI, C.** : « L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES ENTREPRISES ET LEURS ORGANISMES DE FORMATION, Résultats d'une enquête auprès d'acteurs de terrain fin 2020 ».
- **SI LEKHAL, K. ; KORICHI, Y. et GABOUSSA, A.** : « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes perspectives, مجلة أداء المؤسسات الجزائرية, العدد 2013/04.
- **ST- PIERRE, J. ; FADIL, N.** : « La recherche en finance entrepreneuriale : critique sur l'état actuel des connaissances et proposition d'un nouveau cadre de réflexion », In revue Internationale PME : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Vol. 24, n°3-4, 2011.
- **ST-PIERRE, J.** : « La gestion du risque : comment améliorer le financement des PME et faciliter leur développement », Ed.Presses de l'Université du Québec, 2004.
- **WAMBA, H. et TCHAMANBÉ-DJINÉ, L** : « Information financière et politique d'offre de crédit bancaire aux PME : cas du Cameroun », In Revue Internationale PME : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Vol. 15, n°1, 2002.

Bibliographie

- **ZIANE, Y.** : « Structure d'endettement des PME françaises : une étude sur données de panel », In Revue Internationale PME : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Vol. 17, n°1, 2004.

3. Travaux anniversaires

- **AHOUISSOU, B-A.** : « Financement de l'entrepreneuriat rural dans la région du centre de Cameroun », Thèse de Doctorat en sciences agronomiques et ingénierie biologique, Université de Liège-Comloux- Agro-Biotech 2011.
- **BADREDDINE, A.** : « Les effets de la multi bancarisation sur le financement des PME par les banques », Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université de Lyon 3, 2011.
- **BERKAL, S.** : « les relations Banques /entreprises public : portées et limites : cas de la BNA et l'entreprise Leader Meuble taboukert », Mémoire de magister, juin 2012.
- **BOUIRA, N.** : « Développement et perspectives des PME algériennes », Mémoire de Magister en Stratégie., Université d'Oran, 2014.
- **BOUKROUS, D.** : « Les Circuits de financement des PME en ALGERIE : ETUDE D'UN CREDIT BANCAIRE », Mémoire de Magistère en Sciences Economiques Option : Economie Internationale UNIVERSITE D'ORAN,2007.
- **Enquête d'évaluation de l'impact du coronavirus auprès des entreprises algérienne, 'EVEDENCIA'**, avril .2020.
- Enquête réalisée par le groupe 'EVIDENCIA BUSINESS ACADEMY', avril 2020.
- **GHARBI Samia** : « les PME/PMI en Algérie : état des lieux », CAHIERS DU LAB.RII (Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation), N°238, université de littorale côte d'opale, Mars 2011.
- **MADOUCHE, Y.** : « La relation Banque-PME en Algérie : les déterminants de la mise en place d'un financement relationnel et son impact sur les conditions de crédit », Thèse de Doctorat (Es) Sciences Economiques, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2021.
- **PHUNG, T-A.** : « Le rationnement du crédit des PME : Le cas du Vietnam », Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion ; Université Montpellier I.2010.
- **TRABELSI, A.** : « Les déterminants de la structure du capital et les particularités du financement dans les PME : une étude sur données françaises », Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université Paris IX Dauphine.

Bibliographie

4. Rapport et document administratifs

- Banque Extérieure d'Algérie (BEA), crédit populaire d'Algérie (CPA).
- Code de commerce Algérien, chapitre II, article 1142-3.
- **Communiqué de la réunion du conseil des ministres.** Agence presse services, 12 mars 2021.
- **Communiquée de la DGI** relatif aux mesures fiscales de soutien aux entreprises. 5 avril 2020.
- Déclaration en date du 15 avril 2020, le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, en accord avec le premier ministre.
- **Document du ministère des finances** : Rapport final GAP et AFD : bancarisation de masse en Algérie : opportunités et défis, juin 2006
- **Document interne de la BADR**
- **Document interne de la banque d'agriculture et du développement rural, 2023.**
- **Données de CNAS, CASNOS.2020**
- **Note de synthèse**, Revue de l'OCDE sur le développement 2004/2 (no 5), P.31.
- **Ordonnance** du 25 mars 2020.

5. Sites web

- **Benali, A** : – Site web, Algérie – Eco .com. Consulter le 07 mars 2023 le 05 :10.
- www.cgea-dz.org. Consulter le 18/05/2023 à 01 :51.
- <https://www.bank-of-algeria.dz/crise-sanitaire-la-banque-dalgerie-reconduit-mesures-dallegement-dispositions-prudentielles-3>. Consulter le 07/05/2023 a 05 :16
- [Bank- of- Alegria .dz /html/persen.htm](http://Bank-of-Alegria.dz/html/persen.htm). Consulté le 06/05/2023 à 10h30.
- <https://www.imf.org/extrnal/pubs/ft/fandd/fre/2012/03/pdf/basics.pdf>. Consulter le 15/05/2023 a 15 :08
- RUCHE (Sébastien) : <https://www.letemps.ch/auteur/sebastien-ruche/banques> publié mercredi 11 novembre 2020.Consulter le 11/05/2023 a 14 :11.
- <https://master-iesc-angers.com/limpact-de-la-pandemie-covid-19-sur-le-secteur-bancaire-francais/>. Consulter le 20/05/03 a 00 :18.

Bibliographie

- <https://www.banque-france.fr/statistiques/credits-aux-societes-non-financieres-avr-2021>, consulté le 11/05/2023 à 12 :15.
- <https://theconversation.com/pme-en-temps-de-crise-optimisez-vos-relations-bancaires-154874>. Consulter le 20/05/2023 à 14 :19.
- <https://www.salesforce.com/fr/blog/2021/01/pme-comment-preserver-relation-client.html>. Consulter le 20/05/2023 à 15 :41.



Table des matières

Table des matières

Sommaire	I
Liste des tableaux.....	II
Liste des figures	IV
Liste des schémas.....	V
Résumé.....	VI
Abstract	VII
Liste des abréviations	VIII
Introduction générale	A
Chapitre 01 : Les petites et moyennes entreprises et leur financement.	
SECTION I : La notion des petites et moyennes entreprises	
1. Le concept de petites et moyennes entreprises	2
1.1. Origine du concept PME	2
1.2. Définition de la PME	2
1.3. Critères d'identification de la PME	3
1.3.1. Les critères quantitatifs	3
1.3.2. Les critères qualitatifs	4
1.3.3. La PME dans les pays industrialisés	5
1.3.4. La PME dans les pays en voie de développement	5
1.3.5. La PME en Algérie	6
2. Caractéristiques des PME	6
2.1. Les forces des PME	6
2.2. Les faiblesses des PME	6
2.3. Caractéristiques propres aux pays en voie de développement	7
2.4. Caractéristiques des PME algériennes	7
3. Typologies des PME	7
3.1. Classification selon la forme juridique	7
3.1.1. Les entreprises du secteur privé	8
3.1.2. Les entreprises du secteur semi-public	9
3.1.3. Les entreprises du secteur public	9
3.2. Classification selon la nature des produits	9
3.2.1. Les PME de production de biens de consommation	9
3.2.2. Les PME de production de biens intermédiaire	9

Table des matières

3.2.3. Les PME de production de biens d'équipement -----	9
3.3. Classification de la PME selon le domaine de leur activité -----	9
3.3.1. Classification sectorielle -----	9
3.3.2. Classification par branche d'activité -----	10
3.3.3. La classification par filière d'activité. -----	10
4. Rôle et importances des PME -----	10
4.1. Sur le plan politique -----	10
4.2. Sur le plan économique -----	10
4.3. Sur le plan social -----	10
4.4. Sur le plan fiscal -----	11
SECTION 2 : Financement et perspectives de développement des PME	
1. Le financement des petites et moyennes entreprises -----	12
1.1. Les besoins de financement des PME -----	12
1.1.1. Les besoins liés au cycle d'investissement -----	12
1.1.2. Les besoins liés au cycle d'exploitation -----	13
1.1.3. Les besoins liés à l'innovation -----	14
2. Les sources et les modalités de financement des PME -----	14
2.1. Les sources de financement interne -----	14
2.1.1. Le capital social -----	14
2.1.2. L'autofinancement -----	15
2.2. Les sources de financement externe -----	17
2.2.1. Le financement direct -----	17
3. Les contraintes de développement des PME -----	18
3.1. Les contraintes de développement des PME en Algérie -----	22
3.1.1. Les contraintes découlant des activités informelles -----	22
3.1.2. Les contraintes financières -----	22
3.1.3. Contraintes relatives au marché du travail -----	23
3.1.4. Contraintes liées au foncier industriel -----	23
3.1.5. Contraintes d'ordres administratif et judiciaires -----	23
3.1.6. Contraintes d'informations -----	24
4. Les perspectives de développement des PME -----	24
4.1. Améliorer l'environnement des affaires -----	24
4.2. Aider les PME à satisfaire aux exigences de la finance formelle -----	24

Table des matières

4.3.Rendre le système financier plus accessible aux PME -----	24
4.4.Élargir l'offre de financement -----	25
SECTION 3 : l'impact de la pandémie COVID-19 sur les PME en Algérie	
1. Situation des entreprises au moment de la pandémie-----	25
2. Les facteurs affectant le fonctionnement des entreprise -----	26
3. L'impact économique de la pandémie sur les PME algériennes et les solutions envisagées	27
3.1.Impact direct au plan organisationnel des entreprises -----	27
3.2.Impact sur les indicateurs et les agrégats économiques -----	28
3.3.Impact au plan financier-----	29
4. Les mesures gouvernementales pour soutenir les PME face à la pandémie-----	30
Chapitre 02 : Le rôle des banques dans le financement des PME	
SECTION 1 : Les banques et leur rôle dans le financement des PME	
1. Notion générale sur la banque -----	41
1.1.Définition de la banque-----	41
1.2.Les fonctions de la banque-----	41
1.3.Les types de clientèle bancaire -----	42
1.4.Typologie de la banque-----	42
1.5.Le rôle de la banque -----	45
1.5.1. Intermédiation financière -----	45
1.5.2. Création monétaire-----	46
1.5.3. Gestion des risques -----	46
2. La relation banque/PME-----	46
2.1.La relation client-banque : La dynamique entre la banque et l'entreprise-----	46
2.2.La relation client-banque dans le contexte des PME-----	47
2.2.1. La relation Banque – PME : opportunisme et incertitude-----	47
2.3.Les facteurs qui influencent l'accès des PME au financement bancaire -----	48
2.3.1. Les facteurs ayant trait aux caractéristiques des PME-----	49
2.3.2. Les facteurs ayant trait aux caractéristiques de l'entrepreneur -----	50
2.3.3. Les facteurs se rapportant au système bancaire-----	50
2.4.Les avantages et les inconvénients de la relation banque-PME -----	50
2.4.1. Les avantages de la relation banque-PME-----	51
2.4.2. Les inconvénients de la relation banque-PME-----	51
SECTION 2 : Appréciation et gestion des risques dans la relation banque-PME : Contraintes et	

Table des matières

perspectives

I. Les risques inhérents au financement bancaire des PME -----	52
1. La définition du risque -----	52
2. Les sources des risques bancaire -----	52
2.1.L'asymétrie de l'information -----	53
2.2.Le risque de crédit-----	54
2.3.Typologies des risques de crédit -----	55
3. Gestion des risques de financement des PME par les banques-----	56
3.1.Gestion et évaluation du risque de crédit -----	56
3.1.1. Méthode d'analyses et d'évaluation du risque de crédit-----	56
3.1.2. La division et limitation du risque de crédit-----	60
3.1.2.1.Le crédit Scoring -----	61
3.1.2.2.Les garanties -----	61

SECTION 3 : l'impact de la pandémie COVID-19 sur la relation banque-PME

1. Les impacts de la pandémie COVID-19 sur les PME et les banques -----	63
1.1.Situation des banques au moment de la pandémie -----	64
1.2.Les principaux risques pour les banques-----	65
1.3.Impacts de la crise du coronavirus sur le secteur bancaire -----	65
2. Les mesures prises par les banques pour soutenir les PME -----	66
3. Les contraintes relationnelles entre PME et banques dans le contexte de la pandémie COVID-19 -----	67
3.1.Politique d'octroi de crédit-----	67
3.2.Identification des risques de crédit depuis la crise du coronavirus -----	68
3.3.L'exigence de garanties depuis la crise du coronavirus -----	68
3.4.Fréquence de recours aux outils de gestion des risques depuis la crise du Coronavirus -----	68

Chapitre 03 : Analyse de l'impact de la pandémie Covid-19 sur les relations PME-banques

SECTION 1 : Présentation de l'organisme d'accueil

1. Présentation de la direction de la banque de l'Agriculture et du Développement Rural--	71
1.1.Historique de la BADR-----	72
1.2.Missions et objectifs de la BADR -----	72
1.2.1. Les missions de la BADR-----	72
1.2.2. Les objectifs de la BADR-----	73

Table des matières

2. Présentation de l'organisme d'accueil GRE_BADR à l'agence de Bordj Bou Arreridj	-73
2.1. Présentation du Groupe Régional d'Exploitation « GRE 034 »	-----73
3. Le rôle de la Banque de la BADR dans le financement des PME	-----74
3.1. Les relations banque-PME au sein de la BADR	-----74
3.2. Les différentes options de financement pour les PME offertes par la BADR	-----75
3.2.1. Crédits classiques	-----75
SECTION 2 : Évaluation des défis et mesures prises pour le financement bancaire des PME par la BADR pendant la pandémie de Covid-19.	
1. Impact de la pandémie sur la capacité des PME à obtenir un financement bancaire	----98
1.1. Baisse de la demande des crédits	-----98
1.2. Augmentation des risques de défaut de paiement	-----99
2. Réponse des banques aux besoins de financement des PME pendant la pandémie	----101
2.1. Les mesures spécifiques prises par les banques pour soutenir les PME à faire face aux impacts économiques de la pandémie COVID-19	-----101
2.2. Évaluation de l'efficacité des mesures de soutien des banques aux PME pendant la pandémie : Avantages et inconvénients	-----103
3. Analyse synthétique des relations entre les PME et les banques et financement en Situation des crise (covid-19)	-----105
SECTION 3 : Analyse d'une relation entre la BADR et les PME : Le dispositif de soutien de la BADR en réponse aux difficultés rencontrées par les PME pendant la pandémie de Covid-19	
1. Présentation de la PME, de son contexte et sa relation avec la BADR « GRE034 »	---86
1.1. Présentation de la PME	-----86
1.2. La relation Banque-PME et la structure financière de l'entreprise	-----86
2. La demande de crédit	-----86
2.1. Analyse de la demande de crédit	-----87
2.1.1. Les flux financiers	-----87
2.2. Décision de la banque BADR	-----89
3. Impact de la pandémie sur le remboursement	-----91
4. Solution de la banque	-----92
4.1. Premiers cas : Cas de report d'échéances	-----92
4.2. Deuxième cas : Cas de rééchelonnement	-----94
4.3. Contraintes relationnelles entre les PME (X-Y) et la BADR durant la pandémie Covid-19	-----97

Table des matières

Conclusion Générale	108
Annexes	113
Bibliographie	123